

droit & liberté

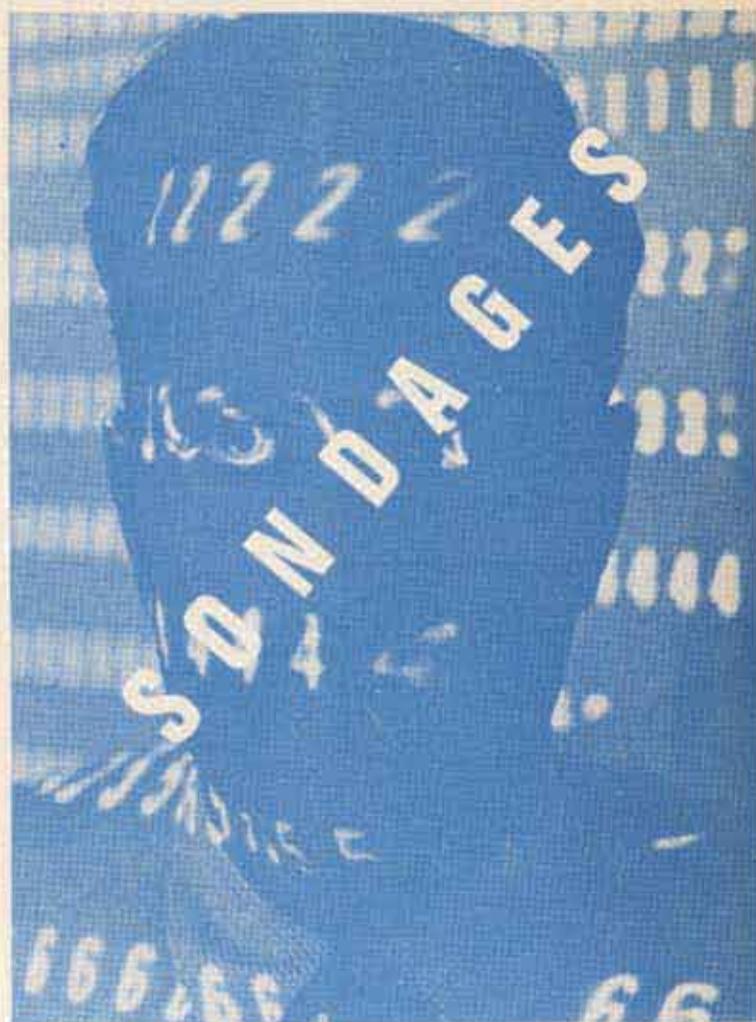
Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1971 • N° 305 • PRIX : 2,50 FRANCS

Jackson accuse Angela menacée



Tempête sur les Coudreaux



Peut-on «mesurer» le racisme ?

Petitesse d'esprit

Je lis souvent dans votre revue le mot **racisme**. Or une forte majorité de personnes, devant ce mot et devant le titre de votre Mouvement, pense au racisme de couleur, au racisme religieux ou politique.

M'intéressant aux problèmes de la condition féminine, je m'aperçois que le racisme est également présent dans les rapports de gens de même tendance politique et religieuse, de même couleur de peau, de même nationalité, habitant la même rue ou travaillant dans la même société : il s'agit du racisme de sexe.

Les structures de ce racisme sont plus floues qu'un racisme de couleur, plus discrètes, mais quand même présentes. Il n'y a qu'à voir les réactions devant une « fille mère », ou une célibataire prenant ses responsabilités de femme libre, et les chuchotements qu'elle peut susciter, pour prendre conscience de la petitesse d'esprit de personnes qui se disent bien pensantes, et s'apercevoir combien ce racisme, au même titre que les autres est grave pour cette société que l'on dit nouvelle.

Dominique SAMSON
76-Rouen.

Un article objectif

C'est avec un très grand plaisir que je vous apporte ce jour ma contribution à votre combat sous la forme d'un modeste abonnement.

C'est surtout votre numéro de février 1971, dont j'ai pris connaissance depuis peu, qui m'a poussé à m'abonner. C'est bien la première fois qu'il m'a été donné de lire un article objectif sur les juifs d'Union Soviétique. Moi-même de confession israélite, il est des questions que je me posais. Je crois que votre article y répond très bien, et avec beaucoup de clarté.

Il faut vous en remercier. Il était bon de remettre les esprits en place, après les dires souvent excessifs et outranciers et une propagande souvent désireuse de « démolir » un système plutôt que d'apprécier et de juger des faits.

Mario V. NAHMIA
Paris-2°.

DANS NOTRE



COURRIER

Pourquoi on l'est ?

Les racistes refusent de lire votre journal. On est raciste ou non comme on respire : c'est inné. Un raciste ne sait pas dire pourquoi il l'est. Comme on ne sait pas dire pourquoi on aime les gens d'une autre peau que la sienne.

Tout le monde n'est pas raciste, mais les gens sont si égoïstes !

Reine VALLS
60-Beauvais

« Silberman »

Ayant pris connaissance par la presse de votre protestation contre l'émission « Silberman », je veux vous donner mon accord. J'ai été moi-même indignée, mais, surtout, j'ai pu constater, le lendemain matin à mon bureau les effets nocifs de ce film.

Dans les conversations entre collègues, beaucoup se disaient

satisfaits de la façon dont les juifs avaient été représentés : « C'est bien ça... » « Ils sont bien comme ça... » Je ne crois pas les avoir tous convaincus que ce « portrait » était une odieuse caricature, comparable à ce qu'on a pu voir dans « Le Juif Süss ».

Rien de pire que le racisme qui camoufle sa vraie nature. Rien de plus grave que cette acceptation complaisante d'un racisme que l'on ne reconnaît pas... ou prétend ne pas reconnaître.

Marianne PLOUVAIN
Paris-14°

Mes félicitations pour votre protestation contre le film « Silberman ». Amitiés.

André BLUMEL
Conseiller de Paris.

Démarchages

Un ami dahoméen m'a mis au courant de certains faits, paraît-il très répandus : il s'agit de démarchages à domicile auprès des travailleurs africains. Le démarcheur lui-même africain pour inspirer confiance, leur fait signer des formulaires pour l'achat à crédit de plusieurs complets, de trousseaux, de postes de télévision, etc., sans qu'ils sachent vraiment à quoi ils s'engagent.

Cet ami fut ainsi « contacté » peu après son arrivée à Paris. Il venait de trouver du travail, et signa pour deux complets. Sans travail au bout de quatre mois, n'ayant plus de quoi vivre, et par conséquent dans l'incapacité de payer, il reçut des lettres menaçantes. Bien entendu, il n'avait eu aucun des deux costumes promis.

Je me suis occupé de l'affaire, et il m'a fallu entendre, moi aussi, insultes et menaces, avant que les choses ne s'arrangent.

Je trouve révoltant que l'on profite ainsi de l'ignorance et de la bonne foi de ces hommes. Il est nécessaire de les mettre en garde. Un projet de loi réglementant la vente à domicile a bien été publié, mais il paraît insuffisant.

Simon PETITOT
93-Pantin.

Un homme d'une autre race

La photo et le titre en couverture de « Lectures pour tous » m'ont incité à prendre connaissance de l'article : « J'ai épousé un noir ».

Je comprends mal qu'une telle revue ait accepté de publier un tel texte où, à travers chaque mot, chaque phrase, sourd la médiocrité intellectuelle de son auteur.

Quel mobile anachronique et peu louable a inspiré cette décision tendant à provoquer de nouvelles polémiques racistes sur un thème si souvent ressassé ?

Quant au « témoignage » qui nous est ainsi offert, il n'a rien d'original. Il faut faire partie de ces êtres qui vivent leur ressentiment aussi profondément que leurs amours pour effectuer une telle démarche dans le but d'influencer les relations interraciales en France et dans le monde.

L'auteur, somme toute, fait preuve d'une charmante naïveté. Elle est allée vers un homme d'une race différente de la sienne, et elle éprouve un certain étonnement à découvrir tardivement cette différence. Elle ignore que trois siècles de civilisation française n'ont pu emporter ce fonds de culture africaine qui reste toujours présent chez tout « homme de couleur » sous quelque latitude qu'il puisse vivre. Est-ce une raison pour se haïr ?

Paul BIGORD
95-Garges-les-Gonesses

N.D.L.R. Voir page 35 notre article sur le « témoignage » incriminé.

Pour «Droit et Liberté»

A l'occasion de la sortie du numéro 300 de «Droit et Liberté», une souscription a été lancée en faveur de notre revue.

Répétons-le : les servitudes actuelles de la presse, qui pèsent sur beaucoup de publications, et qui ont causé la disparition de nombre d'entre elles, mettent en danger l'existence de «Droit et Liberté».

«Droit et Liberté» doit vivre ! Dans l'immédiat, sa sauvegarde exige un effort particulier de tous ceux qui estiment nécessaire notre combat, nos efforts pour mobiliser l'opinion contre toutes les formes de racisme.

«Droit et Liberté» apporte une aide irremplaçable à ceux qui souffrent et espèrent. Aidez-le !

Souscrivez, faites souscrire

Demandez-nous des listes de souscription.

RELIEZ VOTRE COLLECTION



«Droit et Liberté» vous propose sa reliure — système à broche, mise en place instantanée — couleur bordeaux, pour les numéros de l'année. Prix : 16 F (+ 2 F pour frais d'envoi).

Les numéros qui vous manquent pour que votre collection soit complète peuvent vous être envoyés au prix de 2,50 F (numéros de 1970 et 1971), le numéro spécial décembre 1970-janvier 1971 au prix de 4 F.

Si vous n'avez pas conservé les numéros anciens, vous pouvez commander les 11 numéros de 1970 dans leur reliure pour le prix de 43 F (+ 2 F pour frais d'envoi).

**VOUS AUREZ A VOTRE DISPOSITION,
SOUS UNE FORME ÉLÉGANTE ET MANIABLE
UNE DOCUMENTATION INDISPENSABLE**

BULLETIN

M Adresse

commande la reliure «Droit et Liberté» 18 F (1)
s'abonne pour un an (abonnement ordinaire) 25 F (1)
(abonnement de soutien) 50 F (1)

Vous joint par chèque bancaire, mandat, chèque postal (1), la somme de

«Droit et Liberté» : 120, rue Saint-Denis, Paris 2°. C.C.P. 6070-98.

(1) Rayer la mention inutile.

La 5° liste

Pendant la période de vacances le rythme de la souscription a nettement faibli. Lui donner un nouvel élan est vital. Voici la 5° liste des versements.

Moulinet	50,00 F
Bernot	20,00 F
Galili	100,00 F
J.-L. Bon	30,00 F
J. Velley	50,00 F
Collinot	50,00 F
Walter	5,00 F
A. Besse	10,00 F
Collectés par M. et Mme Lehmann	588,00 F
Rozenkranz	50,00 F
Merlo	45,00 F
Sehein	5,00 F
Zargoula	50,00 F
Behrend	500,00 F
Baudoin	20,00 F
Cerveaux	100,00 F
Simias	45,00 F
Koplewicz	15,00 F
Baudot (Canada).....	161,65 F
Garin	20,00 F
Collecte mariage France Sanial	42,50 F
Lecompte	10,00 F
Henry	20,00 F

Total de la 5° liste : 1 984,20 F

Listes précédentes : 11 735,65 F

TOTAL : 13 719,85 F

dans ce numéro

LE PETIT ECRAN MAL INSPIRE

Avec le film « Silbermann » et l'émission « Alors raconte », la télévision a propagé à deux reprises en trois semaines, les préjugés antisémites et racistes (p. 5).

JACKSON ACCUSE

Chacun à sa manière, ils ont lutté pour la libération des noirs américains : George Jackson a été assassiné en prison. Angela Davis, dont le procès va commencer, est aussi menacée de mort (p. 10, 11, 12).

L'AFFAIRE BARBIE

Les crimes du « boucher de Lyon » seront-ils escamotés par les juges de Munich ? (p. 13).

* LE DOSSIER DU MOIS

PEUT-ON MESURER LE RACISME ?

Une étude de la sociologue Colette Guillaume sur un sondage réalisé par la SO-FRES (p. 17 à 24).

UN SIECLE DE POESIE YIDDISH

Le poète Charles Dobzynski a traduit et réuni les textes les plus représentatifs des écrivains de langue yiddish (p. 26-27).

ARTS DE L'ISLAM

Une importante exposition, commentée par Marthe Bernus, conservateur au Musée du Louvre (p. 28-29).

Notre couverture : Photo H. Shaman., Kew Gardens N.-Y. Courrier de l'U.N.E.S.C.O.

droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis - Paris (2^e)
Tél. 231-09-57 - C.C.P. Paris 6070-98

ABONNEMENTS

● Un an : 25 F
● Abonnement de soutien : 50 F
Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle-Calédonie : 25 F. Autres pays : 35 F.
Changement d'adresse : 1 F.

Directeur de publication : Albert Lévy
Imprimerie La Haye

éditorial

A l'ordre du jour

Le racisme recule-t-il ? Souvent, cette question nous est posée. La réponse s'avère complexe.

Certes, le nazisme, qui fit de l'extermination des juifs une entreprise d'Etat, a été vaincu. La dislocation du système colonial a permis aux peuples d'Afrique et d'Asie, bafoués et ignorés, de jouer un rôle nouveau sur le scène de l'Histoire. Mais, en dehors même de l'Afrique du Sud, bastion solide et arrogant de l'apartheid, la ségrégation, la discrimination, les préjugés sont fort loin d'avoir disparu de la face du monde. L'injustice, la violence racistes éclatent en permanence à la « une » des journaux.

Car le racisme s'adapte aux réalités changeantes, trouve de nouveaux thèmes et de nouvelles méthodes pour exciter à la haine et diviser les hommes. Au mépris naguère voué aux colonisés, il substitue par exemple, si besoin est, la peur sommaire, en présentant leur libération comme un danger pour notre sécurité et l'avenir de la « civilisation blanche ».

Ce qui est nouveau, cependant — et porteur d'espoir —, c'est l'ampleur croissante de la réprobation soulevée par le racisme. Les Etats, les instances internationales, les hommes de science et de culture, les porte-parole de la vie politique, sociale, religieuse, multiplient les condamnations et les mises en garde.

Toutes ces prises de positions, sans aucun doute, correspondent aux aspirations et aux pressions de l'opinion publique, traumatisée par les crimes lointains et récents du racisme, informée grâce aux moyens modernes de communications, et qui affirme, dans ses courants les plus conscients et les plus dynamiques, notamment dans la jeunesse, son désir de coopération et d'amitié entre les peuples, de connaissance du monde et de ses civilisations.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la proclamation par l'O.N.U. de l'Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il est significatif également que M. Pompidou, président de la République, lors de la récente conférence de l'union interparlementaire, à Versailles, ait dénoncé « le racisme, fléau du XX^e siècle, forme la plus désolante du mépris de l'homme » et souhaité que l'action des parlementaires « contribue à en dénoncer les effets et à en éliminer les causes ».

La campagne violente contre les travailleurs nord-africains qui s'est développée lors du conflit pétrolier avec l'Algérie a suscité des ripostes fermes des syndicats, des Eglises, des municipalités, d'associations très diverses. Il reste que cette campagne a eu lieu, et d'ailleurs se poursuit, et que, sous d'autres formes, telle que l'antisémitisme et la xénophobie, le racisme, toujours latent, peut resurgir si les circonstances s'y prêtent. « La France, a pu dire le cardinal Marty, est en danger de racisme. »

De sérieux efforts demeurent donc nécessaires. En particulier, après l'appel de M. Pompidou, il serait fort opportun que notre propre Parlement adopte les lois antiracistes élaborées par le M.R.A.P. et déposées depuis des années par des députés de tous les groupes. A l'ordre du jour dans l'opinion publique, ne devraient-ils pas être inscrits aussi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ? Cela dépend du gouvernement, et de lui seul.

Il y a beaucoup à faire, encore, pour assurer les droits et la dignité des travailleurs immigrés, sur le plan législatif comme dans la vie quotidienne ; pour favoriser l'« éducation à la fraternité » des jeunes générations ; pour mettre fin, chez nous, à toutes discriminations, aux ségrégations de fait, aux diffamations qui alimentent une certaine presse, aux menées des groupes se réclamant ouvertement du racisme.

Le M.R.A.P. lutte pour cela sur le terrain ardu des réalités concrètes, avec responsabilité, sans complaisance ni compromissions, avec une égale volonté de juguler partout, tous les racismes.

Albert LÉVY.



Silbermann interprété par Gilles Laurent

Le petit écran mal inspiré

« Y veut pas payer, le bougnoule ? Un melon, tu penses ! je vais me l'offrir... » Qui parle ? Un chauffeur de taxi. Où ? A la télévision. Avec une dizaine de ses collègues, il participe à l'émission « Alors, raconte ! » qu'anime Jacques Rouland. Il est question fréquemment de « Nord-Af », de « bicots », et il résulte des anecdotes multipliées que, « ces gens-là » ne comprennent qu'un seul langage : celui du nerf-de-bœuf avec lequel on les assomme...

Et l'on s'esclaffe. Et l'on enchaîne sur une « histoire de rabbin » : « Ces mecs-là, moi je les ferais changer de religion... » une religion que l'on tourne joyeusement en dérision. On s'en prend aussi à un Portugais avec sa valise, sans oublier les « Romanichels »...

Bref, une émission qui se voulait plaisante, populaire, et qui distillait dans des centaines de milliers de foyers les poncifs racistes et xénophobes les plus vulgaires. Jacques Rouland, qui se serait honoré en incitant ses interlocuteurs à s'abstenir de pareils propos, semblait au contraire les trouver fort à son goût.

Est-ce ainsi que l'on entend distraire les téléspectateurs pendant les vacances ? (c'était le 20 août). Nombre d'entre eux se sont indignés et, connus ou inconnus, ont téléphoné ou écrit au M.R.A.P. Celui-ci a aussitôt adressé au directeur général de l'O.R.T.F. une lettre de protestation, rendue publique, où il écrit notamment :

« Que de telles paroles soient prononcées est déjà scandaleux, mais que l'animateur de cette émission n'ait pas eu un mot de réprobation est inadmissible. Ce qui, d'autre part est intolérable, c'est qu'une telle émission n'ait provoqué aucune réserve, aucune mise au point de la part de la direction de l'O.R.T.F. »

Notant que « ce silence peut être considéré comme un encouragement au développement de la violence raciste que nous constatons actuellement » et une justification des campagnes racistes de « Minute » et de ses semblables, le M.R.A.P. demandait aux responsables de l'O.R.T.F., pour « éviter les malentendus et les suspensions », de faire part de leur protestation aux téléspectateurs.

« Déconsidérés aux yeux de la profession »

Quant aux quelques chauffeurs de taxi qui avaient tenu ces propos racistes et xénophobes, le M.R.A.P. soulignait dans sa lettre qu'ils ne représentaient certainement pas l'opinion de la corporation dans son entier. Cette appréciation devait être confirmée par la Chambre syndicale des cochers-chauffeurs de voitures de place de la région parisienne (C.G.T.) qui publia également, le 25 août, une protestation adressée au directeur général de l'O.R.T.F.

Après avoir dénoncé les « propos scandaleux » qui avaient été diffusés, la lettre de la Chambre syndicale poursuivait ainsi : « Nous vous prions de bien vouloir communiquer aux téléspectateurs notre total désaveu des paroles incriminées (...) ; de signaler également que notre organisation ne participait nullement à cette

émission ; et que les chauffeurs participants, membres pour la plupart d'une seule organisation, se sont déconsidérés aux yeux de l'ensemble des travailleurs de notre corporation, qui compte d'ailleurs de nombreux conducteurs étrangers et de toutes origines. »

Silbermann : un petit monstre

A l'heure où nous mettons sous presse, aucune suite n'a été donnée aux demandes formulées par le M.R.A.P. et la Chambre syndicale des cochers-chauffeurs. En aucune façon, la direction de l'O.R.T.F. n'a jugé utile de se désolidariser de l'émission et de blâmer ceux qui en portent la responsabilité. Mais il y a plus grave encore : Par un malencontreux concours de circonstances, il se trouve qu'une autre émission, trois semaines plus tard, provoquait à nouveau « la profonde réprobation » du M.R.A.P. et de l'opinion antiraciste : l'adaptation, par Pierre Cardinal du roman « Silbermann », de Jacques de Lacretelle, diffusée le 14 septembre sur la 2^e chaîne.

Cette adaptation, comme le roman qui l'a inspirée, fait certes apparaître la cruauté de l'antisémitisme tel qu'il existait dans notre pays au lendemain de l'affaire Dreyfus. Mais le jeune lycéen juif, victime des persécutions de ses camarades, est représenté comme une sorte de petit monstre, sachant tout et voulant tout savoir, dont l'intelligence corrosive, l'orgueil, l'arrogance, l'esprit de domination et d'autres travers suffiraient à justifier sinon la haine dont il est l'objet, du moins sa mise à l'écart. Son père, antiquaire, est accusé de louches trafics, et l'on ne sait si l'abandon des poursuites contre lui tient à son innocence ou aux influences politiques qui se sont exercées sur le juge. L'enfant étant chassé du lycée, il tient alors des propos véritablement délirants, achevant ainsi le « portrait » ignominieux que la propagande antisémite fait traditionnellement des juifs : haine des chrétiens et solidarité à leurs dépens, toute-puissance financière, amour démesuré de l'argent, et même « secrets transmis de génération en génération... ».

« Cette présentation (des juifs), aussi stupide que malveillante, écrit le M.R.A.P. dans le communiqué qu'il a publié, fait de « Silbermann » — l'adaptation télévisée après le roman — une production des plus nocives. Une telle émission ne peut que susciter ou confirmer les préjugés antijuifs parmi le public non averti, qui ne bénéficie que très rarement d'émissions susceptibles de l'informer objectivement et d'exercer sa vigilance contre le racisme. »

Réparer le mal

Qu'il s'agisse de « Alors, raconte ! » ou de « Silbermann », on ne saurait s'arrêter au cas particulier d'une émission ou d'un réalisateur. Ce qui est mis en cause, c'est une conception du rôle de la télévision. Ce puissant moyen d'information et de culture pourrait être un instrument hors-pair pour combattre les préjugés raciaux ; il pourrait contribuer avec une très grande efficacité au rapprochement et à la compréhension entre les hommes. Cela, notre télévision l'a fait quelquefois, et nous nous en sommes alors félicités. Mais de tels errements sont d'autant plus inadmissibles qu'ils se situent au cours de l'Année internationale de lutte contre le racisme, proclamée par l'O.N.U., et à laquelle la France a donné officiellement son adhésion. On aurait pu souhaiter qu'à cette occasion, non seulement tout racisme soit banni des petits écrans, mais que l'on multiplie les efforts et les initiatives pour faire échec aux préjugés racistes et xénophobes si répandus et si dangereux encore dans notre propre pays.

Nous exprimons l'espoir que les services intéressés se livreront à une critique approfondie de ce qui s'est passé, et que toutes mesures seront prises, très rapidement, pour tenter, en premier lieu, de réparer les effets néfastes de ces émissions, puis pour mener par les moyens appropriés, une offensive de grande envergure contre tout racisme.

immigrés

Tempête sur les Coudreaux

UNDI 16 août, vers 19 heures, un invalide de guerre, M. Raymond Isèle, âgé de 66 ans, demeurant à Montfermeil, est attaqué par une bande de cinq voyous au Rond-Point des Sciences, à Chelles-les-Coudreaux. Il mourra trois jours plus tard des suites des coups reçus.

Dramatique fait divers qui pose brutalement le problème bien connu de la délinquance juvénile. Pourquoi cette information se vit-elle réserver une place importante par de nombreux journaux ? Pourquoi donc un tel intérêt ? Les assaillants — tous très jeunes, ils avaient entre 14 et 16 ans — étaient des Algériens.

Et ce simple élément, l'origine ethnique des coupables, qui n'enlève rien mais qui surtout n'ajoute pas à l'horreur du crime, fut suffisant pour déchaîner les passions, alimenter les préjugés les plus primaires et dresser un mur de haine et d'incompréhension entre les deux communautés, celle de la victime et celle des assaillants.

La presse — certaine presse — fit de gros titres sur ce triste événement : « Les « sauvages » de Chelles ont tué l'invalide » (1) — « Chelles : Nos rues sont des coupe-gorges » (2) — « Des voyous ont tué un mutilé, les habitants des Coudreaux n'osent plus sortir le soir » (3).

Un mois après, le mardi 22 septembre, on pouvait encore voir, largement affiché chez le marchand de journaux de Montfermeil « France-Soir » titrant : « 10 000 banlieusards et 2 000 Algériens vivent dans la peur les uns des autres aux Coudreaux, à 18 km de Paris ! ». Titre significatif de l'exclusion dont sont victimes les immigrés qui, même s'ils habitent la banlieue, se voient refuser le statut de banlieusard !

L'état d'urgence !...

Seule, la violence des réactions qui se manifestèrent au lendemain de la mort de M. Isèle, permet d'expliquer l'intérêt que suscite encore cette affaire.

En effet, à l'initiative de quelques personnes qui, sous couvert de réclamer justice, donnaient ainsi libre cours à

leur racisme latent, des comités se formèrent, des pétitions circulèrent pour demander en bloc la destruction des taudis, l'expulsion des familles des coupables. Des tracts — certains se contentant de reproduire l'article de « Paris-Jour » du 21-22 août — furent distribués dans tout le quartier, des commerçants firent grève le jour de l'enterrement, la municipalité de Chelles remit en route la construction de l'annexe du commissariat, etc., sans oublier les délibérations du conseil municipal de Courtry — l'une des quatre communes sur lesquelles s'étend le lieu-dit des Coudreaux — qui « demande l'expulsion immédiate du territoire national des familles des délinquants, ascendants ou descendants, réclame la mise en place de forces de police suffisantes en permanence... avec interpellation des oisifs, contrôle d'identité... demande l'application sans délai de tous les arrêtés d'expulsion restés sans effet à ce jour... ».

Ainsi donc, du châtement légitime des coupables, on en arrive, l'hystérie grandissant, aux abords de la « ratonnade ».

S'étendant sur quatre communes et deux départements : Montfermeil et Courtry en Seine-Saint-Denis, Chelles et Courtry en Seine-et-Marne, le lieu-dit des Coudreaux (5) groupe 12 000 habitants parmi lesquels environ 3 000 Nord-Africains, en majorité Algériens.

Ce quartier conserve néanmoins une profonde unité géographique, architecturale et psychologique ; il n'y a pas de frontières entre les communes : on habite aux Coudreaux avant d'habiter à Chelles ou Montfermeil.

Des pavillons, des villas, entourés de jardins avec de temps en temps la masse plus compacte des H.L.M., ce sont les Coudreaux. Il faut aller dans certaines rues, avenue des Sciences, avenue des Bleuets, pour apercevoir les lieux d'habitation de la population algérienne. Elle occupe à plusieurs familles, des pavillons plus ou moins vétustes qu'elle loue ou que, parfois, elle « squatte ». Ce sont des micro-bidonvilles : ainsi 21, avenue Descartes à Montfermeil, dix familles totalisant soixante-seize personnes, vivent sur 400 m².

Les "sauvages" de Chelles ont tué l'invalide

Le retraité, invalide de guerre, M. Raymond Isèle, 70 ans, qui a succombé à l'hôpital de Montfermeil des coups reçus le 16 août dernier, n'est pas le premier qui, à Chelles (Seine-et-Marne), ait été victime d'une attaque semblable.

Il y a une quinzaine de jours, en effet, plusieurs ouvriers se rendant à leur travail avaient été tués et rançonnés par de jeunes Nord-Africains dont trois ont été arrêtés par la police de Montfermeil.

À coups de poing et de pied à la tête et au ventre. Il y a bien à ce carrefour un café, mais il est fréquenté par des travailleurs étrangers dont aucun ne s'est souvenu de la ruelle que les gamins avaient en train de donner au vieillard. Abandonné.

Cet article de « Paris-Jour »

gicale : il avait eu la rate et les intestins perforés. Mais il est mort trois jours plus tard, sans avoir repris connaissance... Les gendarmes de Chelles convalescents qu'il s'agit d'une locale, mais dans la population les bidonvilles.

(21-22/8/71) fut utilisé en tract.

Inutile, nous semble-t-il, de donner dans le pittoresque de mauvais aloi, dans le sensationnel : bien sûr, on y voit quelques femmes assises sur les trottoirs, quelques papiers ou débris, du linge séchant un peu partout, mais pas d'enfants traînant dans les rues : ils sont à l'école. Ces taudis des Coudreaux ressemblent à n'importe quel taudis, la vie y est toujours difficile, les problèmes nombreux et douloureux : logement insalubre, travail lointain, transports longs et coûteux, chômage pour les jeunes, dont sont d'ailleurs victimes tant les Algériens que les Français, scolarisation difficile, sans compter le déracinement, l'inadaptation à des mœurs étrangères, la barrière des langages, etc.

Tous coupables...

Cette population, parce que cinq de ses membres ont commis un forfait, est tout d'un coup rendue responsable de tous les maux, et aussitôt déclarée indésirable. Et, pour justifier une telle hostilité, on ressort à leur rencontre tous les vieux poncifs racistes, sous couvert de lutte pour la propreté, contre la pègre, le moindre échange de mots devient altercation, on nage en plein délire, la peur s'installe, de part et d'autre — « Craignant des représailles, les Algériens ne circulèrent plus dans les rues, après la mort de M. Isèle », nous a dit l'abbé Vénard, curé de la paroisse des Coudreaux — pour illustrer cette psychologie collective qu'alimentent l'insécurité réelle qui règne aux Coudreaux et les exactions qui s'y commettent, sans qu'on puisse pour autant les imputer aux seuls Algériens.

« En fait, explique M. Rosenblatt, maire de Montfermeil, le problème s'insère dans celui de la délinquance juvénile une des nombreuses conséquences du chômage chez les jeunes. Si nous avons créé des colonies de vacances, un centre culturel, un centre aéré, une maison des jeunes, des garderies maternelles, un C.E.S., etc., nous n'avons cependant

pas les moyens de répondre aux besoins de toute notre jeunesse. Ainsi, à Montfermeil, le recensement de 1948 faisait apparaître que 40% de la population, toutes origines ethniques confondues, avait moins de vingt ans, et que 16% de celle-ci était composée d'étrangers, répartis dans notre commune, sur deux quartiers, les Coudreaux et les Bosquets.

« Après l'attentat dont a été victime M. Isèle, je suis partagé entre deux sentiments. Je sais que nous devons faire un gros effort d'information et d'éducation mais je suis assez confiant dans l'avenir. Nous avons enregistré de bonnes réactions dans la population. Ainsi cette dame à qui une commerçante proposait de signer la pétition demandant l'expulsion des familles des coupables, refusa, outrée, et déclara : « Je ne suis pas d'accord. Et surtout, vous vivez grâce à eux qui sont des consommateurs. Et enfin, j'ai aussi des enfants ; comment puis-je jurer qu'ils se conduiront toujours correctement ! ». Effectivement, nulle pétition n'a circulé après l'attaque dont avait été victime le 29 août le patron d'un café à Chelles. Les assaillants étaient tous Français...

Pas de ghettos...

Seule la construction de logements décentes peut contribuer à améliorer la cohabitation entre Français et immigrés, en évitant bien sûr que ces derniers se retrouvent isolés du reste de la population. « Ainsi, déplore l'abbé Vénard, à Chelles, les Algériens seront tous relogés dans des H.L.M. que l'on construit au bout des Coudreaux. Cela peut être très néfaste. De plus, cette concentration se répercute dans les écoles : certaines classes comprennent 75% d'enfants étrangers qui ont du mal à franchir le handicap de la langue et qui, de ce fait, entraînent l'abaissement du niveau général. »

« Là où des conditions normales d'existence sont réunies, nous n'enregistrons pas d'incident », dira M. Rosenblatt, dont

UNE RECETTE EMPOISONNÉE

Sur la couverture, une belle fille nue arborant une arme, trois initiales énigmatiques, blanches sur fond noir, un titre accrocheur se référant à l'actualité politique ; à l'intérieur : sexe, violence, sadisme, torture, espionnage, exotisme, aventures de toutes sortes, avec l'assaisonnement permanent de l'anticommunisme le plus primaire et du racisme le plus délirant.

Grâce à cette recette, Gérard de Villiers, auteur des « SAS », édité chez Plon, roule en Rolls-Royce, possède château dans la Nièvre, est un monsieur arrivé. Car ses romans se vendent 4,90 F l'un, à des dizaines de milliers d'exemplaires.

On pourrait dire, mettant en doute à juste titre la qualité littéraire de ses œuvres : « C'est mal écrit, il a trouvé un « truc » commercial, les lecteurs ne se laisseront pas prendre au piège ».

Certes, l'écriture est vulgaire, mais le style est alerte, le rythme rapide et surtout, élément important du succès qu'il enregistre, Gérard de Villiers assoie son procédé sur des convictions personnelles. Non seulement il étale sans équivoque dans tous ses livres, un violent racisme anti-arabe, anti-jaune, anti-noir, anti-tout-ce-qui-n'est-pas-blanc, mais encore il le proclame :

« Je n'y puis rien, je suis raciste. Je pense qu'il y a des races supérieures et des races inférieures. »

A l'appui de ses dires, il utilise pour répondre à Philippe Gavi qui l'interviewe pour le mensuel « Actuel » les arguments les plus frustes, les plus grossiers, qu'on

la municipalité prévoit un programme de 400 H.L.M. dans les quatre années à venir. « Sur les cinquante familles algériennes de Montfermeil, vingt sont prêtes psychologiquement à y habiter. Encore faut-il que les loyers soient abordables pour ces familles très nombreuses. Sinon, on court le risque, comme aux Bosquets, de surpopulation des logements, un même loyer se trouvant ainsi supporté par plusieurs familles. »

Si aux Coudreaux le calme est apparemment revenu, non pas grâce aux rondes plus fréquentes de la police, mais plutôt au sang-froid de la majorité de la population que les comités, les pétitions, les tracts anti-algériens n'ont pas réussi à entamer, l'alerte a été chaude. Elle est significative d'un danger réel.

Marguerite KAGAN



CYCLONE À L'ONU

Photo C.A.P.

GERARD DE VILLIERS PLON

puisse imaginer chez un homme dont « la lignée familiale... remonte aux croisades ».

« Vous avez deux races nettement plus évoluées que les autres : les jaunes et les blancs, affirme-t-il. Une race blanche abâtardie, les blancs d'Amérique du Sud. Puis les nègres, en retard. Les Arabes, je crois que je les mettrai au plus bas, tout de suite après le chien... »

S'il a une « certaine estime pour les jaunes », il les trouve retors et cruels. Quant à son anticommunisme viscéral, il le justifie ainsi : « Prenez la liste des savants anglais passés à l'Est. Huit sur dix sont pédés. Il y a quand même quelque chose de bizarre ! »

Ce serait à mourir de rire, si M. de Villiers ne répandait pas son poison chez un si grand nombre de lecteurs, et nous le rangerions volontiers au rang des accessoires périmés, lui et son « SAS », ce chevalier occidental des temps modernes qui gagne son auréole à coups de cadavres des « races inférieures ». Mais il est dangereux : son succès démontre qu'il trouve un écho dans le public, le bon marché de ses ouvrages les mettant à la portée de tous.

Saviez-vous que...

* D'après Jean Grandmougin, qui écrit dans l'*Est-Eclair* (19 juillet 1971), si on abaissait l'âge de la retraite à 60 ans, le nombre des actifs diminuant, « conformément au principe des vases communicants, des étrangers immigreront en France. Un trop fort pourcentage de main-d'œuvre étrangère peut toutefois causer des tracas... ». Que les autres crèvent plutôt que d'accepter des étrangers, telle est en résumé, la morale de ce monsieur.

* Les rédacteurs du Bulletin municipal de Boulogne ne connaissent qu'une catégorie de malfaiteurs, « les Nord-Africains ». Tous les autres sont des « individus » qui eux n'ont pas le privilège de se voir définir suivant leur origine ethnique.

Une riposte aux « marchands de sommeil »

DANS deux localités du département de la Seine-Saint-Denis : à Saint-Denis et Pierrefitte, le problème du logement des travailleurs africains s'est posé, cet été, avec une acuité nouvelle. Dans les deux cas, les locataires qui mènent la grève des loyers, se sont heurtés à de vives pressions tendant à leur faire accepter l'exploitation éhontée des « marchands de sommeil ».

Au foyer de l'A.S.S.O.T.R.A.F., à Pierrefitte c'est depuis plus d'un an, que les 267 habitants entassés dans les chambres réclament des mesures d'assainissement, le relogement des occupants en surnombre, le remplacement du gérant raciste... Le 20 juillet, sous prétexte que certains travaux allaient commencer, des policiers armés mettent le foyer en état de siège, font irruption dans une chambre à 6 h 30 du matin, exigent l'évacuation immédiate, bousculent des locataires, jettent leurs valises et leurs effets par les fenêtres. Emmenés en camions malgré leurs protestations, 15 travailleurs africains ne seront relogés qu'en fin de journée dans le 17^e arrondissement sans qu'aucun engagement soit pris quant à l'éventualité de leur retour. On voudrait envenimer la situation que l'on n'agirait pas autrement. Ce qui est clair, en tout cas, c'est qu'en prêtant ainsi main-forte aux responsables de l'A.S.S.O.T.R.A.F., les pouvoirs publics les encouragent dans leur attitude autoritariste, dans leur refus d'appliquer les mesures réclamées, malgré les engagements pris depuis de nombreux mois.

Une chambre, ou plutôt une cage...

A Saint-Denis, c'est le gérant (ou propriétaire?) du foyer qui tente en personne d'expulser ceux qu'il considère comme les « meneurs » de la grève des loyers. Mais l'ensemble des locataires manifestent une solidarité sans faille et réaffirment leurs revendications. On comprendra mieux leur colère à la lecture de la description des lieux que donne un journal local, « Saint-Denis Républicain » :

« Lorsque vous entrez au 42 rue du Landy, à la Plaine-St-Denis, vous êtes saisis de stupeur et de honte. Des hommes sont là, allant et venant calmement dans une cour infâme. Une porte ouverte, pas de fenêtre, c'est une chambre ou plutôt une cage où sont empilés des travailleurs africains. Pas de chaise, aucune armoire. Quant à l'installation électrique ! C'est incroyable qu'il n'y ait pas eu encore de court-circuit. Les « cages » sont en enfilade avec un unique et étroit escalier. On n'ose pas imaginer un incendie. Trois douches pour 200, mais une seule fonctionne. Lorsqu'il pleut, il pleut sur les lits. Ces travailleurs se couchent recouverts d'une toile plastiquée... »

Arrêtons là cette citation. Elle est valable pour de nombreux autres lieux. En réclamant une amélioration de leurs conditions de logement, les travailleurs africains ne font qu'exposer des positions raisonnables. Ils sont prêts à payer leurs loyers dès que leurs demandes seront prises en considération. Ils l'ont répété au cours des réunions qu'ils ont eues en juillet et août, avec les représentants du M.R.A.P., des municipalités de Pierrefitte et Saint-Denis, et de l'Union générale des travailleurs sénégalais en France. Une action a été définie et engagée en commun pour obtenir satisfaction.



A la préfecture de la Seine-Saint-Denis. Sally N'Dongo président de l'U.G.T.S.F. et secrétaire national du M.R.A.P. représentait notre Mouvement.

C'est ainsi qu'une importante délégation a été reçue à la préfecture de la Seine-Saint-Denis. De premiers résultats sont perceptibles. Mais l'essentiel reste à faire : le logement de cent de ces hommes dans des lieux pas trop éloignés de leur travail, en tenant compte de leurs problèmes difficiles, de leur mode de vie avec un maximum de compréhension. Certaines personnes s'impatientent en effet de constater que ces travailleurs désirent rester groupés, qu'ils se régissent collectivement, qu'ils refusent l'éclatement des « familles » en cas de relogement. C'est une réalité qui repose sur les origines nationales et ethniques, les traditions, le dépaysement qu'il faut surmonter. C'est aussi une question économique, car il faut envoyer de l'argent aux parents, à la femme, et quand on gagne rarement plus de 1 000 F par mois, la vie est plus facile en groupe.

Scandales immobiliers

Dans l'immédiat, se pose aussi la question des énormes bénéfices que s'attribuent en toute impunité les « marchands de sommeil », qu'il s'agisse d'entreprises privées comme la « CAMA » à Saint-Denis, ou d'associations subventionnées comme l'A.S.S.O.T.R.A.F.

Dans le cas de l'A.S.S.O.T.R.A.F., qui possède de nombreux foyers, ceux-ci sont construits à l'aide de prêts et de subventions fournies par le « Fonds d'Action Social », lui-même alimenté aux trois-quarts par les retenues effectuées sur les salaires des travailleurs immigrés. Non seulement ces travailleurs se voient ainsi retirer une partie des allocations sociales qui reviennent normalement aux travailleurs français, non seulement ils ne perçoivent aucune allocation-logement, mais on construit des foyers (en nombre fort insuffisant) avec leur argent, et ils doivent en outre, payer de forts loyers pour trouver abri.

A Pierrefitte, le loyer demandé est de 70 F par lit, dans des chambres surpeuplées ; ce qui représente pour l'A.S.S.O.T.R.A.F. un rapport mensuel de près de 20 000 F, soit — on l'a dit et répété — autant ou plus que s'il s'agissait d'un immeuble de haut standing. Et lorsque, sous la pression des locataires, l'A.S.S.O.T.R.A.F. est contrainte de réaliser des travaux pour assainir les lieux, elle bénéficie à nouveau de subventions, provenant toujours des prélèvements effectués sur la paie des immigrés !...

Ce système soulève bien des questions... Quant à la CAMA, c'est une entreprise qui étend son exploitation (dans tous les sens du mot) à Montreuil (deux centres), aux Mureaux (deux centres) et à Saint-Denis : ce qui représente environ 1 000 loyers (à 60 F le lit) drainés par cette société, soit 60 000 F par mois.

Il est beaucoup question en ce moment de scandales immobiliers. Il en est, on le voit qui se rapportent au logement des travailleurs immigrés, et méritent également attention. Ils persisteront tant que les condamnations verbales de cette situation ne seront pas suivies de mesures concrètes pour faire disparaître les taudis concentrationnaires et reloger leurs habitants.

J.D.

Parce qu'en 1789...

Dans chaque ville, dans chaque village de France les citoyens et les citoyennes établissent, en 1789, leurs cahiers de doléances. A Champagny comme ailleurs. Mais dans cette bourgade de Haute-Saône, l'un des vœux formulés mérite une attention particulière.

LE Conseil municipal de Champagny et tous les amis que nous avons rencontrés là-bas sont fiers de leurs ancêtres. Ceux-ci ont en effet exprimé, dans leur cahier de doléances, en 1789, une revendication peu courante pour l'époque : voulant se libérer eux-mêmes de l'absolutisme et du servage, ils ont pensé en libérant également les peuples colonisés. Lisons, dans le langage d'alors, l'article 29 de ce cahier.

« Les habitants de la communauté de Champagny ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies, sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur en se représentant leurs semblables unis encore à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que ne le sont les bêtes de somme. Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions des colonies, si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables. Ils craignent avec raison que les générations futures plus éclairées et plus philosophes n'accusent les Français de ce siècle d'avoir été des anthropophages. Ce qui contraste avec le nom « Français » et plus encore avec celui de chrétien. C'est pourquoi leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour de ces esclaves, en faire des sujets utiles au Roy et à la Patrie. »

Le vœu est d'autant plus remarquable qu'il semble être unique dans les cahiers de doléances rédigés alors dans la France entière, et c'est un autre sujet de fierté pour les habitants de Champagny qui ont bien souvent retrouvé leur propre nom au bas de ce texte.

La fidélité aujourd'hui

Commémorer un tel fait était donc normal. Mais, bien entendu, dans une certaine optique. Les élus de Champagny nous l'ont dit : « Il s'agit pour nous de poursuivre l'action entamée il y a près de 200 ans par nos ancêtres. » D'où le caractère de la cérémonie qui

s'est déroulée le 21 août dans cette ville autour du maire, en présence d'un représentant de l'ambassade du Sénégal à Paris, d'un groupe d'étudiants africains de Besançon. Le M.R.A.P., amicalement convié à cette manifestation, était également présent.

Il n'était pas question, ce jour-là d'évoquer seulement la mémoire des aïeux et de saluer leur générosité. Il fallait selon le vœu de tous les orateurs « entendre leur message ». Entendre et comprendre ce message est une réalité à Champagny. Et tout ce qui a été dit, tout ce qui est entrepris et sera entrepris exprime la fidélité à la pensée de 1789. Replaçant dans le contexte actuel le vœu adressé aux Etats généraux, chacun s'est accordé pour constater qu'il n'est pas entré pleinement dans la réalité, loin s'en faut. Ce sont donc les survi-

Article 29
Les habitants de la communauté de Champagny ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies, sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur en se représentant leurs semblables unis encore à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que ne le sont les bêtes de somme. Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions des colonies, si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables. Ils craignent avec raison que les générations futures plus éclairées et plus philosophes n'accusent les Français de ce siècle d'avoir été des anthropophages. Ce qui contraste avec le nom « Français » et plus encore avec celui de chrétien. C'est pourquoi leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour de ces esclaves, en faire des sujets utiles au Roy et à la Patrie.

Cahier de doléances, Archives départementales des Hauts-de-Saône.



Fraternité unissant les races

Estampe de l'époque révolutionnaire

vances de l'esclavage d'avant la Révolution, la ségrégation raciale, les discriminations qui furent évoquées. On parla de l'Afrique du Sud, des conditions de vie des travailleurs noirs et algériens en France. Ce fut certes une journée du souvenir mais ce fut surtout une prise de position contre tout racisme.

Le message a été compris

Cette journée ne sera pas sans lendemains. Les ambitions sont grandes à Champagny. M. Simonin, conseiller municipal et président de la commission du tourisme nous l'a précisé : « Nous entendons promouvoir deux actions : l'une consiste à créer une « Maison de la négritude » qui sera un lieu de pèlerinage, d'études et de rencontres pour tous ceux qui s'intéressent au problème noir. Aujourd'hui nous avons commencé modestement, vous l'avez constaté. Nous avons inauguré ce tableau en mairie qui commémore le vœu de nos ancêtres, nous avons pu exposer quelques objets africains. C'est un début ; avec l'aide de toutes les bonnes volontés — et je suis sûr que l'appui du M.R.A.P. nous sera très utile — nous irons rapidement de l'avant. L'autre initiative vise à mettre sur pied une Journée du travailleur étranger... »

Ainsi le message a été transmis et devient action. Une action qui trouve sa juste place dans toutes celles entreprises, en France et dans le monde, contre toutes les formes de discriminations raciales. Une action que nous soutiendrons parce qu'elle est partie intégrante de notre propre combat.

Roger CHONAVEL.

Un homme est mort à Saint-Quentin

La mort de George Jackson, l'indomptable révolutionnaire noir et écrivain de talent, abattu par les gardes dans l'infamante prison de San Quentin, en Californie, est une tragédie de plus du racisme virulent qui empoisonne les Etats-Unis.

C'est à la veille de l'ouverture de son procès que Jackson a été abattu. Son histoire est un véritable raccourci de toute la vie de souffrances vécue par le peuple noir des Etats-Unis.

Incarcé il y a dix ans pour un vol de 70 dollars, Jackson, qui avait été condamné à une peine indéterminée — de un an de prison à la détention à vie — n'avait jamais pu obtenir sa libération à cause de son attitude antiraciste et révolutionnaire. « Je suis tombé dans cette boîte à ordures dans un moment d'inconscience et ils ont refermé le couvercle pour de bon ! », écrivait-il à son avocat.

Les Frères de Soledad

Toutes les brimades et les violences infligées quotidiennement à Jackson n'ayant pas réussi à le briser moralement, les autorités ont essayé d'autres méthodes : en janvier 1970, Jackson était accusé, avec deux autres jeunes révolutionnaires noirs, d'avoir assassiné un garde de la prison de Soledad, trouvé mort dans des circonstances mystérieuses.

Il n'y avait cependant aucune preuve concrète contre les trois « Frères de Soledad ». En apprenant la mort atroce de Jackson, son avocat, John Thorne, déclarait à la presse que, dans un procès équitable, son client aurait certainement été acquitté. Jackson lui-même le savait bien. Le procès lui aurait d'ailleurs fourni l'occasion de dénoncer publiquement devant la nation et le monde — comme il l'avait déjà fait dans ses admirables « Lettres de prison » — l'oppression raciste qui sévit dans les établissements pénitentiaires des Etats-Unis.

Après la mort de Jackson, ses deux coaccusés, Fleeta Drumgo et John Clutchette, ainsi que tous les détenus qui partageaient avec eux une aile de la prison située dans la section dite de « sécurité maximum », ont signé au risque de leur vie les graves accusations suivantes :

« Le directeur de la prison Louis S.

Nelson et le sous-directeur James L. Park, par l'entremise de leurs agents (...), ont tué un nommé George Jackson et comploté d'assassiner les soussignés qui ont refusé de tremper dans la conspiration des fonctionnaires de l'Etat... »

Les deux « Frères de Soledad » survivants ont tenté en vain de présenter cette déclaration au Tribunal à la première audience de leur procès, qui aurait dû aussi être celui de Jackson. Au cours de la même audience, l'avocat de Jackson, John Thorne, qui demandait l'ouverture d'une enquête à San Quentin, fut brutalement interrompu par le juge : « Thorne, vous ne pouvez présenter de motion à ce tribunal, car vous n'avez plus de client. »

Selon la version officielle de la direction de San Quentin, Jackson aurait été abattu pendant une tentative désespérée et sanglante de fuite. Dans le plus pur style hollywoodien, Jackson, qui aurait caché dans son épaisse chevelure un revolver reçu subrepticement d'un visiteur, aurait tenu en respect, à lui tout seul, tout un groupe de gardes et les aurait obligés à ouvrir les cellules des autres prisonniers. Il aurait ensuite tué — en leur tranchant la gorge avec un rasoir — trois gardes et deux détenus blancs qu'il aurait entassés dans sa cellule avant de s'enfuir dans la cour pour tenter d'escalader le mur d'enceinte. C'est alors seulement, toujours selon la direction de la prison, qu'un garde aurait réussi à l'abattre en tirant du haut d'un mirador.

La mère de Jackson s'est exclamée en entendant ce récit rocambolesque : « Mon fils n'a pas quatre bras et quatre jambes. Comment aurait-il pu tuer tous ces gens et courir en même temps ! »

La tristesse et le malheur

Les faits connus sur les conditions à San Quentin infirment complètement cette version officielle. Premier point : les gardes de cette prison reçoivent un entraînement particulièrement poussé, décrit par Jackson lui-même dans une de ses lettres. Ils apprennent « toutes les techniques de la Gestapo », s'exercent au karaté, au corps-à-corps, au maniement de la matraque, etc. Comment Jackson, quelle qu'ait été sa force physique, a-t-il pu en venir à bout avec tant de facilité ? Deuxième point : la



Photo : United Press

fouille extrêmement stricte et détaillée et la surveillance continue auxquelles sont soumis tous les visiteurs auraient certainement empêché les amis de Jackson de lui glisser un revolver sous le nez des gardes.

Jackson avait décrit tout récemment à un reporter du *New York Times* les cruelles méthodes utilisées par les autorités de San Quentin afin de briser toute tentative de résistance parmi les détenus et d'aggraver les tensions raciales : « Ils mettent des détenus blancs dans les cellules à côté des nôtres, en espérant les utiliser contre nous, les inciter à nous attaquer... » Ces bagarres racistes sont toujours sanglantes et souvent mortelles.

En apprenant la mort de Jackson, Angela Davis, la jeune femme noire accusée, sans aucune preuve, de complicité dans la mort d'un juge au cours d'une tentative de libération de détenus, déclara : « Une balle tirée par l'ennemi apporte une fois de plus la tristesse et le malheur au peuple noir et à tous ceux qui interviennent contre le racisme et l'injustice... »

L'assassinat de Jackson et les menaces qui pèsent sur la vie d'Angela Davis, qui attend elle aussi en prison l'ouverture de son procès fin septembre, exigent une vaste et vigoureuse campagne, à l'échelle mondiale, afin de faire éclater toute la vérité sur ce meurtre, d'obtenir le châtiement des coupables et de mettre fin aux conditions inhumaines dans ces véritables camps de concentration que sont les prisons des Etats-Unis.

Schofield Coryell

Angela Davis menacée

La mort du militant noir George Jackson, tué dans la prison de San Quentin à la veille même de son procès, éclaire d'une lumière crue la situation des prisons américaines et la condition des noirs aux Etats-Unis. Elle pose dramatiquement le problème de la sécurité d'Angela Davis, dont le procès devait s'ouvrir le 27 septembre, mais a été ajourné à la demande de ses avocats, en raison du climat de racisme exaspéré régnant dans le pays, particulièrement en Californie.

George Jackson, ont affirmé les autorités américaines, a été abattu parce qu'il tentait de fuir. Outre qu'une telle tentative ne correspond pas aux conceptions de ce militant politique parfaitement conscient de la menace qui pesait sur lui, les résultats de l'autopsie, rendus publics le 21 septembre, démentent cette thèse. La balle qui l'a atteint a suivi une trajectoire allant de bas en haut, et selon l'agence United Press, « à la prison de San Quentin, on reconnaît qu'il est « presque impossible » qu'une balle tirée du haut d'un mirador ait pu suivre cette trajectoire ».

Contre ceux qui réclament le respect de leurs droits et de leur dignité d'hommes, dans la mesure même où ils prennent conscience des mécanismes du système qui les opprime, le pouvoir recourt avant tout à la répression. Le temps des « Oncle Tom » et même de la mise en cause purement juridique et sentimentale des discriminations, se trouve, de loin, dépassé. Tous les moyens sont bons, désormais, pour maintenir les structures économiques fondées sur la ségrégation raciale.

C'est dans ce contexte inquiétant qu'Angela Davis fait face à ses juges. Tenue pour responsable d'un meurtre qu'elle n'a pas commis, et accusée sans preuves de « complot », elle s'est vu refuser la liberté sous caution, fréquemment accordée pour des délits bien plus graves. Alors que le capitaine Medina, coupable du massacre de My-Lai, au Viêt-nam, est acquitté, et que son complice, le lieutenant Calley, bénéficie d'une annulation de sa peine sur ordre exprès du président Nixon, de graves menaces pèsent sur elle. Une solidarité puissante doit s'affirmer pour la défendre.

GEORGE JACKSON ACCUSE

Pour qui connaît quelque peu le problème des noirs aux Etats-Unis, et particulièrement le « cas » de George Jackson, la version officielle de la tentative d'évasion, apparaît difficilement soutenable. Il suffit de lire ses « Lettres de prison » (1) pour être éclairé sur l'évolution des conceptions de cet adolescent de 18 ans, transformé, après onze années de détention, en un écrivain talentueux et lucide.

L'expérience de la lutte révolutionnaire lui avait appris que toute action désespérée ne pouvait que nuire à la cause qu'il défendait ardemment.

George Jackson attendait avec impatience l'ouverture de son procès non seulement pour prouver son innocence dans le crime qu'on lui attribuait, mais, aussi, pour prononcer un réquisitoire implacable contre la politique raciste du gouverneur Reagan et de l'administration du président Nixon.

Les circonstances de la mort de son ami Nolen, le 13 janvier 1970, l'avaient édifié sur les méthodes répressives de ses geôliers. Il n'avait pas oublié l'assassinat, en 1969, de Fred Hampton, dirigeant du Parti des Panthères Noires.

La provocation, devenue classique, consistant à déclencher des bagarres entre détenus noirs et racistes blancs (armés par les gardiens), lui était trop familière pour qu'il s'y soit laissé prendre.

George Jackson avait appris, trop chèrement, ce que peut coûter un délit mineur, une peccadille, à un jeune noir qui, incarcéré dans une prison de Californie, réagit aux brimades et ne se laisse pas traiter moins qu'une bête.

Il savait que défendre sa dignité et celle de ses frères pouvait le conduire à la chambre à gaz.

George Jackson n'avait plus rien de commun avec le petit charpenter des ghettos noirs, sinon la haine du racisme dont il était victime. Ses compagnons de lutte, témoins du drame, ont affirmé qu'il avait été assassiné à bout portant. Ils ont attesté que celui qu'ils considéraient comme un des meilleurs leaders du Mouvement pour la libération des noirs, avait une volonté de fer et une capacité de réflexion qui le mettait à l'abri de toute défaillance.

De révolté, il était devenu un révolutionnaire conséquent. Il avait étudié : Marx, Lénine, etc. — on apprend beaucoup en prison ! — Militant instruit, il connaissait parfaitement la route qu'il devait suivre et les écueils à éviter.

C'est pourquoi, il semble invraisemblable que Jackson, combattant chevronné, ait pu tomber dans le piège de l'évasion.

Si l'on admet que les menaces de mort constituent les preuves de la culpabilité de leurs auteurs, après l'exécution d'un crime, il suffit de relire ce qu'écrivait George Jackson sur l'insécurité de sa détention pour situer les responsabilités dans cette tragédie.

Ils me tueront un jour

Dans sa lettre du 12 juin 1970, il disait : « Chaque fois que les flics essaient d'attenter à ma vie, à San Quentin, j'envoie un S.O.S. à mes parents (...) je leur racontais que les lieutenants et les autres proposaient à certains des plus corrompus parmi les condamnés blancs : « Tue Jackson, et on fera quelque chose pour toi. »

A Angela Davis, qu'il admirait, il devait confier, le 4 juin 1970 : « Il y a une chose qui me tracasse énormément. Sais-tu (bien sûr, tu le sais) que les polices secrètes (la C.I.A., etc.) vont jusqu'à tuer, et par conséquent font taire tout noir un peu actif dès qu'il tente d'expliquer au ghetto que nos problèmes sont historiquement et stratégiquement liés à ceux de tous les peuples colonisés... »

Dans une lettre du 29 mai 1970, d'une infinie tendresse, il écrivait à sa grande amie : « Durant ces dix années, je n'ai

→
jamais quitté ma cellule le matin avec l'intention de faire du grabuge, pas une fois je n'ai pris l'initiative de la violence... Quand il y avait violence, IL S'AGISSAIT D'AGRESSIVITE DEFENSIVE.»

Au sujet de son frère Jonathan qu'il adorait, tombé sous les balles d'un gardien, après s'être livré à une action violente, George Jackson devait écrire à Angela Davis, le 21 mai 1970 : « Il est à cet âge dangereux où les idées confuses et l'action brouillonne risquent d'envoyer les frères à la morgue, ou en prison. »

Les menaces de mort des détenus racistes blancs ne cessent pas contre lui. « On me glisse, raconte-t-il, presque chaque jour, dans les plis de mon journal, de petits billets d'insultes... les boniments racistes, le traditionnel « Cher Negro », et les détails sur la façon dont ils me tueront un jour. »

Il n'est pas possible de croire à l'inconséquence de celui qui a écrit concernant sa propre protection dans la prison de Soledad :

« La seule raison qui fait que je suis encore vivant, c'est que je pousse tout à l'extrême, et qu'ils le savent. Je n'en laisse jamais aucun approcher à moins d'un mètre (...). Dans la cour, je suis toujours resté à proximité de quelque chose où je puisse m'abriter. »

Ces Lettres de prison, il faudrait les citer toutes ; elles constituent toutes les pièces à verser au dossier du véritable procès que les opprimés font à leurs oppresseurs.

Elles révèlent les intentions réelles d'un régime qui a peur en voyant s'amonceler les lourds nuages sombres, annonciateurs de tempêtes.

Même si l'on devait admettre le point de vue des autorités pénitentiaires qui présentent George Jackson comme un « individu dangereux », les méthodes racistes pratiquées dans les prisons californiennes du gouverneur Reagan ne sont-elles pas la cause de la violence et des troubles qu'elles dénoncent.

Les tortures, le cachot, la mort, n'ont jamais étouffé la voix de ceux qui sacrifient leur vie pour la défense d'un idéal.

Le gouverneur Reagan, le Président Nixon, devraient savoir que les martyrs sont de grands convertisseurs.

George Jackson, abattu, a laissé un testament terriblement accusateur : CE SONT SES « LETTRES DE PRISON » !

Serge KRIWKOSKI

(1) George Jackson : « Les Frères de Soledad » (Collection Témoins, Gallimard).

Témoignage

Le 24 août, au cours de la première audience du procès des « Frères de Soledad » — qui devait être celui de Jackson — ses deux co-accusés, Fleeta Drumgo et John Clutchette tentèrent en vain de présenter au tribunal la déclaration suivante, signée par eux-mêmes et par les vingt-quatre autres détenus survivants du quartier dit de « sécurité maximum » de la prison de San Quentin où était incarcéré George Jackson :

« Nous, soussignés, sommes tous maintenus au secret à cause des souffrances et des blessures, à la fois physiques et morales, qui nous ont été infligées par (...) les agents du directeur de la prison, Louis S. Nelson. Le directeur Nelson et le sous-directeur James L. Park, par l'entremise de leurs agents... ont tué un nommé George Jackson et comploté d'assassiner les soussignés qui ont refusé de tremper dans la conspiration des fonctionnaires de l'Etat.

« Les gardiens... ont ouvert la porte des cellules et nous ont ordonné de sortir. Ensuite nous avons entendu partir des coups de feu ou ce qui paraissait être des coups de feu, et des gardiens armés de pistolets sont entrés dans notre quartier et nous ont ordonné de sortir sous peine de mort. On nous a ordonné de retirer tous nos vêtements et de sortir de la cellule un à la fois. Chacun de nous a été cruellement matraqué par les gardiens. On nous a passé les menottes et forcés à rester étendus par terre tout nus, de près de quatre heures de l'après-midi à dix heures du soir... L'un des détenus, Allen Mancino, qui gisait à terre les mains et les jambes enchaînées, supplia les gardiens de desserrer ses menottes. Un gardien lui dit de la fermer et tira un coup de fusil qui lui arracha une partie de la jambe. On laissa Mancino étendu là pendant une heure, suppliant de voir un médecin, avant que le gardien ne permette qu'on l'emmené. On nous força à rester étendus par terre, tandis que les gardiens menaçaient de nous tuer et tiraient des coups de feu en l'air. Vers dix heures, les gardiens nous interrogèrent de nouveau... »

« ...Depuis que nous sommes au secret, les gardiens nous menacent tout le temps. Nos plaies et nos blessures nous font souffrir et nous vivons dans une atmosphère de terreur pour les raisons exposées ci-dessus. On nous refuse le droit de défense légale et nous demandons l'autorisation de présenter des déclarations plus complètes et de témoigner devant ce Tribunal s'il veut bien nous entendre. Le directeur Nelson poursuivra ses pratiques bestiales tant que les tribunaux ne nous accorderont pas cette autorisation. Nous déclarons sous peine de parjure que tout ce qui précède est exact et conforme à la vérité. »

Sa dernière lettre

Dans sa dernière lettre publiée, adressée à un ami blanc, l'écrivain et journaliste de gauche John Gerassi, Jackson a défini avec une lucide intransigeance le caractère et l'enjeu de la lutte engagée aux Etats-Unis et dans le monde.

« ...Comment l'exploiteur pourrait-il maintenir sa situation, ses distances, sans créer des différences et perpétuer des difformités. Nous comprenons très bien la nature économique de la vie et des rapports sociaux ; il nous faut aussi bien comprendre la nature économique du racisme — la comprendre à fond. Ce n'est pas simplement un à-côté. Nos traits physiques, ces traits qui nous excluent d'office de toute participation, nous en excluent à jamais, ne peuvent être changés. Ce sont les rapports qui doivent changer. Ce sont eux qui font du racisme une des caractéristiques fondamentales du capitalisme monopoliste... »

« ...J'ai compris de bonne heure devant quelle alternative nous plaçait notre situation : soit l'assimilation, c'est-à-dire l'acceptation du contrat d'oppression ; soit l'ossification, la vie au-dessous, au-delà, en dehors de la société ; ou bien un sain refus de ces deux solutions : la révolution... »

hier et aujourd'hui

Klaus Barbie... et 300 autres

KLAUS Barbie : ce nom vient de réapparaître dans la presse française. Il évoque de sinistres souvenirs. Sous l'occupation nazie, le S.S. Klaus Barbie fut le chef de la Gestapo de Lyon, de 1942 à 1944. Rafles, tortures, déportations, fusillades : sous ses ordres, le crime était permanent ; ses victimes se comptent par milliers et par milliers.

C'est Barbie qui fit arrêter et torturer, en juin 1943, Jean Moulin, président du Conseil National de la Résistance, mort pendant son transfert en Allemagne, à la suite des sévices qui lui avaient été infligés dans les caves de la Gestapo lyonnaise. De même, Barbie porte la responsabilité de la mort du polytechnicien Max Barel, fils du député communiste Virgile Barel.

Bulletin de victoire

Au dossier de ce criminel, figure, par exemple, un ordre par lequel il prescrit le transport direct à Auschwitz de 270 juifs rassemblés à la prison de Montluc, et qui mentionne en outre l'exécution de 42 autres détenus. On y trouve aussi le message qu'il adressait le 6 avril 1944 au chef de la Gestapo de Paris :

« Aux premières heures du matin, dans la maison d'enfants juive de Izieu (Ain), 41 enfants de 3 à 13 ans ont été arrêtés. On a encore pu appréhender le personnel juif, soit 10 têtes, dont 5 femmes. Ni argent, ni autres biens n'ont pu être découverts. Le transport vers Drancy aura lieu le 7 avril 1944. »

Ce bulletin de victoire suffit à dépeindre le personnage et le zèle glacial qu'il déploya dans sa sanglante mission. Jugé à deux reprises — par contumace — par la cour de justice du Rhône (en 1947) et par le Tribunal militaire de Lyon (en 1954), Klaus Barbie a été deux fois condamné à mort.

Si l'on reparle brusquement de lui, c'est parce que le procureur de Munich, le 22 juin, a décidé de clore définitivement la procédure à son encontre : plus question de rechercher Barbie (qui se trouverait, dit-on, en Bolivie), ni de le mettre en accusation devant les tribunaux allemands, pas de châtimement pour celui qu'on a appelé à juste titre « le boucher de Lyon » !

Une impunité à peu près complète

Cette décision revêt une particulière importance après l'accord conclu, le 2 février dernier entre la France et la République fédérale allemande sur les poursuites contre les criminels de guerre. Jusqu'alors, les textes existants assuraient une impunité à peu près complète aux bourreaux nazis.



Libération d'un camp : des millions ne sont pas revenus...

Par une Convention signée en 1952, avec les trois puissances occidentales d'occupation, la R.F.A. s'engageait à respecter les jugements prononcés par les tribunaux militaires alliés : autrement dit, elle s'abstenait de juger à nouveau les hitlériens déjà condamnés... ou acquittés. Ce système permit à nombre de coupables, « blanchis » notamment par les tribunaux américains, d'échapper à toute condamnation, au nom de la chose jugée, même quand des faits nouveaux, découverts après coup, faisaient apparaître leur culpabilité. Quant à ceux qui avaient été condamnés, la Justice ouest-allemande, s'estimant non concernée, se refusait à appliquer les sentences prononcées contre eux ; elle refusait également leur extradition, en vertu d'un article de la Constitution de Bonn, spécialement rédigé à cet effet.

C'est ainsi que plus de 300 criminels de guerre condamnés en France par contumace pour les forfaits commis sur notre territoire, se trouveraient actuellement en R.F.A. On connaît les cas du général Lammerding, le bourreau d'Oradour et de Tulle, mort récemment dans son lit, et qui dirigeait en toute tranquillité une entreprise de travaux publics à Düsseldorf ; du général Molinari, le bourreau des Ardennes ; de Kurt Lischka, aujourd'hui paisible négociant à Cologne, après avoir, comme chef de la Gestapo à Paris, organisé la répression et particulièrement les déportations de juifs. Mais il en est beaucoup d'autres, sans compter ceux qui ont gagné d'autres pays, notamment en Amérique latine, comme Barbie.

Quand et comment ?

Les protestations suscitées par cette situation scandaleuse ont abouti à la signature de l'accord franco-ouest-allemand du 2 février 1971, en vertu duquel la Justice de la R.F.A. peut engager de nouvelles poursuites contre les criminels de guerre déjà condamnés en France. S'il représente quelque progrès, on ne peut certes en inférer le châtimement rapide et total des coupables, loin de là !

En effet, les jugements déjà prononcés se trouveront ainsi annulés, et les demandes d'extradition plus que jamais rejetées. Pour que les tribunaux ouest-allemands se saisissent d'une affaire, il faudra que les Parquets en décident ainsi : or, on vient de voir ce qu'il en est de l'affaire Barbie, premier test après la signature de l'accord. De plus, comparaison n'est pas condamnation, et la mansuétude des tribunaux allemands est bien connue.



D'ailleurs, on ignore jusqu'à présent quand et comment l'accord de février sera appliqué, et son contenu demeure encore secret ! Dans une question écrite au ministre des Affaires étrangères, M. Pierre Villon, député, lui demande : « 1° Si cet accord, pour être appliqué, doit être ratifié par le Bundestag et par le Parlement français ? 2° En cas de réponse affirmative, pourquoi cet accord n'a pas encore été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale et à quelle date il compte le déposer ? 3° Au cas où le Parlement français n'aurait pas à ratifier cet accord, pourquoi reste-t-il secret et soustrait à l'examen de tous ceux qui n'acceptent pas l'impunité des criminels de guerre ? »

De son côté, M. Louis Terrenoire, à propos de l'affaire Barbie, affirme dans une autre question écrite, qu'« il lui paraît indispensable que des représentations soient faites auprès des autorités de la R.F.A. et du gouvernement du Land de Bavière, afin que la Convention judiciaire conclue en février dernier, et qui avait précisément pour objet d'empêcher de tels scandales, ne reste pas lettre morte ».

Une telle intervention serait d'autant plus compréhensible que les autorités françaises avaient fourni une abondante documentation au Parquet de Munich et que celui-ci a clos la procédure sans les consulter ni même les avertir.

Pas possible ?

Les raisons données par le procureur Rabl pour justifier sa décision méritent attention. Aucun témoin, affirme-t-il, n'aurait vu Barbie participer directement à un meurtre. Serait-ce vrai qu'on ne voit pas en quoi sa responsabilité s'en trouverait diminuée. Et le procureur ajoute : « En raison du temps écoulé et du nombre élevé des homicides dans le secteur de Lyon, il n'est pas possible d'obtenir des éclaircissements des faits. » Il donne encore ce motif : « Du fait que l'accusé a fait arrêter le 6 avril 1944, 41 enfants qui n'étaient certainement pas destinés au travail, et transporter au camp de concentration de Drancy, ne peut pas être déduit qu'il (Barbie) avait dû connaître le destin des enfants. Du moins, on ne peut en tirer une preuve sûre pour le côté subjectif de la chose ».

Il ne savait pas ! Tel est le système de défense toujours employé en faveur des assassins nazis : Barbie ignorait que l'on tuait sous ses ordres ; il ignorait le sort des enfants juifs qu'il envoyait dans les chambres à gaz !

Plus qu'un raisonnement juridique, c'est un état d'esprit, prévalant dans la magistrature ouest-allemande, qui s'exprime dans la décision de Munich. Et par delà le cas Barbie, c'est tout le problème des criminels nazis qui est posé.

Le M.R.A.P. avec les Résistants de Lyon qui sont allés protester auprès du procureur Rabl, avec les organisations de déportés et de résistants, avec le Comité national de liaison pour le châtement des criminels de guerre, demande que justice soit faite.

Louis MOUSCRON

Restaurant Varsovie

Spécialités polonaises

10, rue Etienne-Marcel - Paris-2° - Tél. : 231-74-18

Ambiance musicale : André Ropski

Fermé le dimanche

Sangène
BAS-SLIP COMBINÉ

Sangène
 ELASTIQUE INDEMAILLABLE
 DU MAILLE LISSE EXTRA-SOUPLE

Sangène
 à partir de
5 FRS

Imprimé en Belgique

Distribution : Sangène - Merci : NS. Bouly, 71, rue de Provence, Paris-9° - Tél. : 744-67-59.

en bref

La Convention de Morne-Rouge

Quinze partis et organisations de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane (1) ont tenu à Morne-Rouge (Martinique), du 16 au 18 août une Convention où ont été débattues les conditions d'établissement d'un statut d'autonomie pour ces D.O.M. (Départements d'Outre-Mer).

Constatant « la faillite de la départementalisation dans tous les domaines », et l'ampleur prise récemment par l'opposition populaire à ce système, la Convention a dénoncé les « artifices juridiques » visant à maintenir sous une forme différente la situation actuelle. Elle a mis au point un certain nombre de mesures (élaboration et exécution de plans de développement, commerce intérieur et extérieur, régime fiscal et régime douanier, contrôle de la fonction publique, régime de propriété des moyens de production, réforme agraire, éducation et information, etc.), faisant l'objet d'un « programme économique, social et culturel de l'autonomie ». Celle-ci supposerait la mise en place de trois organismes : « Une assemblée délibérante élue au suffrage universel direct, qui votera les lois dans les matières relevant de la compétence de l'Etat autonome ; un exécutif désigné par l'assemblée et responsable devant elle, un organe de coopération. »

« Les peuples des quatre territoires, souligne la déclaration finale, constituent par leur cadre géographique, leur développement historique, leurs composantes ethniques, leur culture, leurs intérêts économiques, des entités nationales, dont la réalité est diversement ressentie dans la conscience de ces peuples (...). Ce sont ces peuples eux-mêmes qui, démocratiquement et en toute souveraineté, détermineront leur destin. »

(1) Parti communiste guadeloupéen, Confédération générale des travailleurs guadeloupéens, Union des femmes de la Guadeloupe, Cercle guyanais d'études marxistes, Parti communiste martiniquais, Parti progressiste martiniquais, Confédération générale des travailleurs martiniquais, Regroupement de l'émigration martiniquaise, Amicale des élus du Sud de la Martinique, Front de la jeunesse autonomiste de la Réunion, Confédération générale des travailleurs réunionnais, Groupe du progrès de la Réunion, Union générale des travailleurs réunionnais en France, Parti communiste réunionnais, Groupe Témoignage Chrétien de la Réunion — auxquels s'est jointe l'Union des travailleurs guyanais.

Foncièrement...

Il fallait s'y attendre : dans ses articles sur le scandale de la Garantie Foncière, Minute épingle tout spécialement ceux des inculpés qui sont d'origine juive. Méthode foncièrement classique pour masquer les véritables problèmes et les véritables responsabilités. Et c'est sans doute Minute que brandit cette personne dont parle un collaborateur du Monde (11 août 1971) dans ce savoureux billet, intitulé « Tous des juifs » :

« Véhémement, Mme la concierge brandissait son journal : « Frenkel, Moskovitch et même ce Rochenoir qui s'appelle Schwartzberg ou Schwartzstein. Tous des juifs émigrés avec des noms à coucher dehors ! Les voilà enfin en prison, ces cocos-là ! » Elle s'interrompt une seconde pour saluer et prendre à témoin le locataire du troisième : « Vous avez vu cela, docteur ?... »



— Vous avez bien raison, madame, dit le docteur. Peu nous importe de savoir si les Willot, les Rives-Henrys, les Delarue et autres Roulland sont catholiques ou protestants. L'important, n'est-ce pas, c'est de trouver un juif pour en crucifier un autre. Ainsi, madame, les honnêtes gens comme vous peuvent-ils dormir en paix...

— Ah ! docteur Lévy, je l'avais toujours dit : vous, au moins, vous n'êtes pas un juif comme les autres !

La « judéité » et la « chrétienté » de tel ou tel n'entre évidemment pas en ligne de compte dans les activités des entreprises immobilières ; pas plus d'ailleurs que dans les activités médicales. Est-ce ainsi que l'entend Tixier-Vignancour, qui, d'une façon quelque peu inattendue, a été choisi comme avocat par le député Rives-Henrys ? (photo ci-dessus).

La Rhodésie et les J.O.

En vue des prochains jeux Olympiques, qui auront lieu à Munich en 1972, le C.I.O. (Comité international olympique), a examiné le cas de la Rhodésie. Le Conseil supérieur du sport en Afrique demande que ce pays soit exclu de la compétition, comme l'Afrique du Sud, étant donné qu'il pratique également la ségrégation raciale dans le sport en violation de toutes les règles olympiques.

C'est ce que M. Avery Brundage, président — fort contesté — du C.I.O. appelle « faire de la politique ». Fort irrité par cette affaire, il a déclaré que « à sa connaissance, il n'existe pas de discrimination raciale en Rhodésie et que, de toute façon, le C.I.O. n'a pas à s'intéresser à la situation politique de ce pays ».

Un compromis a été suggéré par la commission exécutive du C.I.O. : les athlètes rhodésiens participeraient aux Jeux sous la bannière britannique et une enquête serait faite sur le sport en Rhodésie après 1972. Ce qui est reconnaître l'existence d'un problème sans vouloir le régler.

35 comités olympiques nationaux ont demandé que l'enquête soit effectuée avant les jeux de Munich, et les sportifs africains menacent de boycotter ceux-ci dans le cas où ne serait pas prise une décision satisfaisante.

Six Israéliens en U.R.S.S.

Invitées par le Comité soviétique de la Paix, six personnalités israéliennes appartenant à divers courants de la gauche ont effectué une visite en U.R.S.S. à la fin d'août et au début de septembre. A Moscou, Odessa, Kichinev, Leningrad, elles ont eu de nombreux contacts avec des juifs soviétiques, soit occasionnels soit organisés, notamment des directeurs d'entreprises et de kholkoz, des professeurs d'université.

Dans un article du « Monde » (19-20 septembre 1971), l'un des membres de cette délégation, M. Nathan Yalin-Mor, ancien dirigeant du « Groupe Stern », ancien député, distingue parmi

les interlocuteurs juifs qu'il a rencontrés, deux catégories : ceux qu'il considère comme « faisant partie du système » et qui se sont, dit-il, « toujours déclarés, en public et en privé, satisfaits de leur existence » ; par ailleurs « ceux qui ont plus de cinquante ans » et qui « gardent le souvenir de la vie qu'ils menaient avant de devenir soviétiques », surtout dans les régions rattachées à l'U.R.S.S. après la Seconde Guerre mondiale.

A propos des juifs soviétiques qui ont de la famille hors de l'U.R.S.S., principalement en Israël, M. Yalin-Mor écrit : « Je ne serais pas surpris qu'une partie d'entre eux se décident à rejoindre leur famille, en Israël ou ailleurs, si l'occasion s'en présentait. Les autres, vraisemblablement la majorité, se satisferaient de la possibilité de maintenir des liens familiaux en correspondant ou en se rendant mutuellement visite... »

Quant à ceux de 20 à 30 ans, « ils sont peu nombreux à parler le yiddish. Conscients de leur judéité, ils ne voient pas la nécessité de la cacher, mais le processus objectif favorise, comme aux Etats-Unis, leur assimilation à la culture russe ».

Il rapporte que des jeunes sionistes avec lesquels il s'est entretenu lui ont déclaré que si aucun obstacle ne s'opposait au départ des juifs d'U.R.S.S. en Israël, il n'en partirait « malheureusement pas plus de 50 000 ».

Evoquant enfin les inquiétudes qu'il a pu constater chez certains, il en voit la cause dans certains souvenirs du passé, « car, précise-t-il, aucun signe quelconque de persécution ne peut être aujourd'hui décelé ».

Cette visite a suscité un très vif intérêt en Israël, où la délégation a fait un compte rendu public en présence d'une foule nombreuse.

C'est clair...

Ce n'est pas à tous les étrangers que ces employeurs lyonnais sont hostiles, mais uniquement à ceux qui ne sont pas « européens ». On se demande comment sont considérés les Turcs, de plus en plus nombreux dans la région ; mais ce qui est clair, c'est qu'il s'agit de discriminations caractérisées.

Mont. tôlerie, FEMININ, 15 MAÇONS, MAÇONS-COFFREURS, EUROPEENS, REGION LOZERE, METALPE, etc. (Ces annonces ont paru dans « Le Progrès » du 31-8-71).

« Ordre nouveau » s'adapte

Pour la première fois, un « accord de collaboration organique » a été conclu par le M.S.I., le puissant parti néo-fasciste italien, avec une organisation étrangère : il s'agit d'« Ordre nouveau ». Une rencontre de deux jours a eu lieu à cet effet à Rome, entre les petits chefs du groupe français, François Duprat et Christian Lefevre, et le grand chef italien Georges Almirante.

Celui-ci a souligné l'efficacité des méthodes employées par le M.S.I. depuis deux ans : « Refus du sectarisme, du « fascisme caricatural », politique de front national (sic), pas de reniement, mais adaptation aux réalités présentes. » C'est Rivarol qui le dit. On peut donc s'attendre à une adaptation d'« Ordre nouveau », qui s'efforcera de laisser au vestiaire, du moins pour un temps, ses matraques et ses slogans les plus grossiers. Gageons toutefois qu'il ne renoncera pas au racisme et à la xénophobie.

Une rencontre internationale des « partis nationaux-européens » a été annoncée pour 1972. Pour la rentrée, « Ordre nouveau » prévoit une « grande campagne d'action » contre la venue en France de M. Brejnev.

Les vandales

A l'entrée de l'école Lucien de Hirsch, à Paris, une plaque de marbre rappelle aux passants que « dans la journée du 24 juillet 1944, 107 enfants juifs et leurs maîtres ont été enlevés de cette école et déportés dans des camps d'extermination ». Il est précisé que « les enfants sont tous morts » et qu'« un seul maître a survécu ».



C'est précisément à l'approche de l'anniversaire de ce drame, au début de juillet, qu'une croix celtique, insigne d'« Ordre Nouveau », a été barbouillée sur cette plaque. Les néo-nazis auteurs de cette provocation ont tenu ainsi à marquer leur indéniable filiation.

Des faits qui...

« Selon la Parole de Dieu telle qu'elle est enseignée par son Eglise, Dieu est uniquement le Père de ses enfants : les Chrétiens. Les non-Chrétiens, comme par exemple les Juifs, les Hindous et les païens ont pour père le Diable » : c'est du moins ce qu'écrit dans le journal sud-africain « Die Kerkboek », le Dr Lee, pasteur de l'Eglise réformiste de Johannesburg.

Six travailleurs ont été tués sur des chantiers dans la région parisienne pendant le violent orage du 3 août : tous étaient des immigrés.

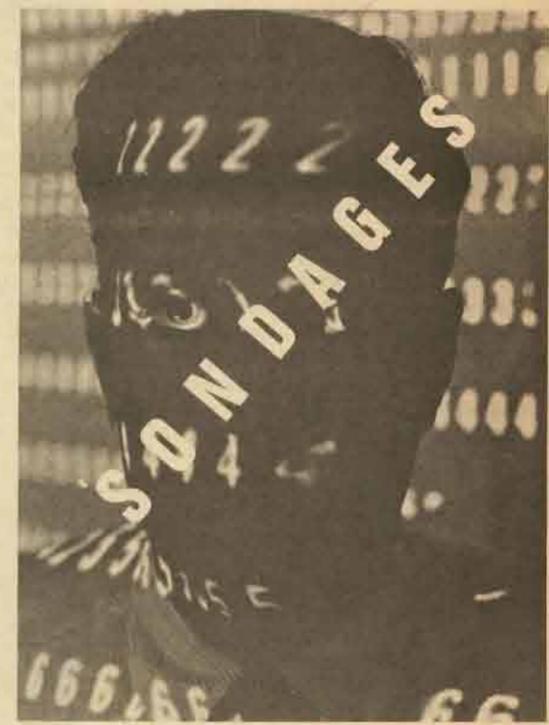
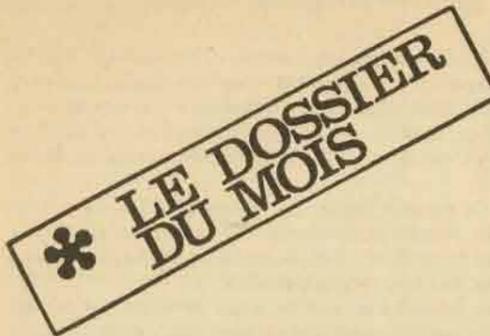
Le sénateur Edmund Muskie a déclaré à Los Angeles que s'il se présentait à la présidence des Etats-Unis, il ne prendrait pas un noir pour vice-président : « Un tel ticket n'aurait aucune chance de l'emporter en ce moment » a-t-il affirmé.

Lors de l'épreuve orale d'anglais au bac., dans un lycée parisien, un professeur après avoir consulté la liste des candidats, s'est écriée : « Il n'y a que des Lévy ici !... » Une lettre de protestation est restée sans réponse.

Les autorités du Pakistan ont demandé à un organisme de l'O.N.U., la F.A.O., de mettre fin aux fonctions d'un expert qui avait été envoyé dans ce pays. Le motif invoqué est l'origine juive de cet expert !

Les tremblements de terre du Chili et du Pérou, conséquences des explosions nucléaires françaises à Mururoa ? Plusieurs coïncidences troublantes ont amené des savants de plusieurs pays à s'interroger à ce sujet.

donnent à penser



Peut-on « mesurer » le racisme ?

Le sondage d'opinion réalisé par la S.O.F.R.E.S. pour le compte du « Guide juif de France » aboutit à des résultats assez inquiétants. Nous les avons brièvement présentés (1). A la question : « Un juif se sent-il juif avant de se sentir français ? » 69% des personnes interrogées ont répondu oui. 55% estiment que « les Français d'origine juive sont plus proches des juifs vivant en Israël que des autres Français. »

Si ces réponses (et d'autres semblables) reflétaient la réalité, elles montreraient que les stéréotypes antisémites tendant à exclure les juifs de la nation française comme « étrangers inassimilables », ont dangereusement progressé depuis quelques années.

L'intense action menée par les milieux sionistes, à l'aide d'importants moyens d'expression, pour affirmer, resserrer et valoriser les liens des juifs avec l'Etat d'Israël a sans aucun doute rencontré dans certaines couches de la population un terrain encore imprégné de préjugés, de sentiments haineux : une telle conjonction pourrait expliquer l'ampleur de ces interprétations pernicieuses.

Mais doit-on attacher foi aux chiffres ainsi diffusés ? On sait que les sondages ne sont pas infaillibles, et qu'ils indiquent plus souvent une tendance qu'une exacte mesure de l'état de l'opinion. Quand ils ne sont pas (consciemment ou inconsciemment) faussés à la base, ce qui est arrivé quelquefois.

La formulation des questions pèse d'une façon déterminante sur les réponses. Et dans le cas qui nous occupe, l'orientation même du questionnaire ne tendait-elle pas à donner de la situation un tableau conforme à des conceptions bien déterminées ?

Nous avons demandé à une sociologue particulièrement qualifiée, Colette Guillaumin, chargée de recherches au C.N.R.S., auteur d'une thèse sur l'expression des préjugés raciaux dans la presse, d'analyser les résultats du sondage de la S.O.F.R.E.S. En fait, c'est le sondage lui-même que son étude met en cause...

(1) Voir « Droit et Liberté » de juillet-août 1971, page 15.

Enquêtes d'opinion et relations entre groupes

Il paraît légitime de tester l'état de l'opinion sur un problème en questionnant un échantillon représentatif de la population. A priori c'est une conduite pertinente, et on pense spontanément que pour connaître une opinion il n'est pas de meilleur moyen que de la demander. Bien sûr, on reconnaît qu'on néglige ainsi bien des nuances, puisqu'il est bien nécessaire de formuler des questions et qu'il y a une limite à leur étendue et à leur complexité. Mais on espère, malgré ce défaut, obtenir une image, somme toute exacte, de l'état de l'opinion publique à un moment déterminé et de ce qu'elle permet de prévoir. C'est ainsi que la SOFRES a effectué au début de l'année un sondage sur « Les Français et les Français juifs ».

On peut se poser la question de savoir quelle est la valeur réelle d'un tel sondage. Ce ne sont pas les seules réponses qui font problème, mais également, et sans doute davantage, les questions posées et en dernier ressort peut-être le fait même de poser des questions. Les sciences humaines actuellement s'interrogent sur un grand nombre de techniques d'exploration et d'analyse qui ont régné sur elles au cours de ces vingt dernières années, les sondages sont l'un des objets de cette reconsidération.

On sera donc déçu si l'on s'attend à trouver ici des interprétations des résultats de ce sondage ou des critiques de celles qui ont été données. On trouvera plutôt des éléments de réflexion pour remettre en cause la légitimité des sondages et faire apercevoir ce qu'on peut appeler aussi bien leur danger que leur vacuité dans le domaine des rapports entre groupes différents.

Ce sondage, en tant que sondage aussi bien que par le sujet qu'il traite, appelle donc un certain nombre de réflexions. Elles portent sur les aspects suivants de la pratique des questionnaires :

- Qu'entend-on par « représentativité » des personnes interrogées ?
- Les questions choisies et leur formulation ;
- Le regroupement des réponses, les conclusions qu'on en tire.

Où, si l'on préfère s'exprimer autrement : en fonction de quoi choisit-on les personnes qu'on interroge ? Pourquoi leur pose-t-on plutôt cette question qu'une autre ? Qu'est-ce qui légitime le regroupement des réponses ?

I. La représentativité de l'échantillon

On ne peut pas interroger tout le monde, c'est l'évidence... Il faut choisir un certain nombre de personnes en fonction de critères dont on pense qu'ils sont importants dans le domaine qu'on étudie. C'est cela qu'on appelle la représentativité. On comprendra donc qu'il n'y a pas de représentativité en soi, mais que toute représentativité est toujours de quelque chose.

Lorsqu'on demande quelle est la représentativité d'un échantillon, cela revient à demander quels sont les critères qui sont retenus pour « construire », comme on dit si justement, l'échantillon qu'on va interroger. Le plus souvent, on se préoccupe de reproduire dans l'échantillon les caractéristiques habituellement retenues dans l'étude traditionnelle des faits sociaux, sans mettre en question leur rapport avec le problème étudié. En un sens, on suppose par hypothèse que ces caractéristiques ont une influence, et on tente de la vérifier. Bien, c'est un point. Mais on peut également construire un échantillon dont les caractéristiques soient représentatives des caractères dont d'autres études préalables auraient montré l'importance dans la question étudiée. Ce sont deux types de « représentativité » assez différents. Le second est moins utilisé que le premier. Dans le public, on pense souvent que la représentativité désigne le seul premier type et les sondages sont bâtis en effet sur des échantillons où



Nationaal Foto Persbureau

Comment choisir?...

sont seules reproduites les caractéristiques « banales », habituellement utilisées dans les sondages politiques qui demeurent le prototype de ce genre d'étude.

Quels sont, ici, les critères retenus ? Nous avons : le sexe, l'âge, la profession du chef de famille, l'option politique (selon les partis constitués), le niveau d'instruction, la religion. C'est un ensemble de caractéristiques sociales indéniablement très important, et il n'est pas question de mettre en doute, a priori, leur pertinence quant au problème posé.

On peut, peut-être, remarquer des regroupements hâtifs bien que traditionnels : par exemple, interroger en fonction du métier du chef de famille

revient en fait à interroger un grand nombre de personnes (un tiers ou plus des individus de sexe féminin) en fonction de la profession de leur conjoint et non de la leur propre, ce qui est contestable. Il est également contestable de n'envisager l'option politique que sous son angle électoral (l'orientation vers tel ou tel parti constitué) : on élimine ainsi toutes les options radicales, de droite ou de gauche, dans un domaine où elles sont particulièrement brûlantes et significatives... Ces traits montrent bien que la « représentativité » retenue dans les sondages est modelée sur les antécédents électoralistes de cette technique. Ce que confirme avec éclat le choix de l'âge de vingt et un ans comme âge minimum d'interrogation...

Tout cela ne peut qu'incliner à penser que cette fameuse représentativité est un peu courte pour l'étude des faits sociaux qui ne se concluent pas par un bulletin de vote. La notion de représentativité est donc évanescence : un échantillon n'est jamais représentatif absolument, il l'est des caractéristiques que l'on suppose devoir jouer un rôle, point du tout de l'ensemble des caractéristiques possibles. Celles qui sont choisies supposent donc certaines hypothèses, implicites le plus souvent, qui sont représentatives des préoccupations des auteurs plus que de la population elle-même.

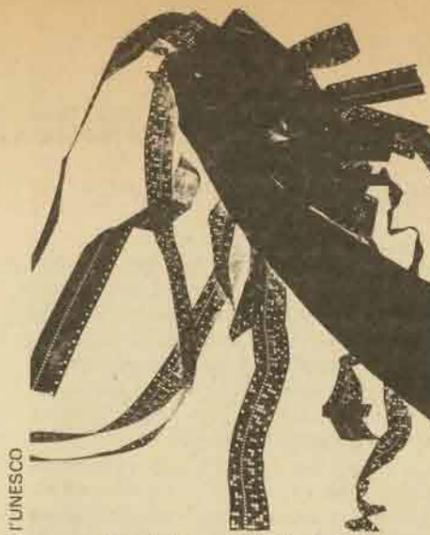
Plus complexe qu'un vote...

Dans le cas qui nous occupe, on peut parfaitement imaginer qu'on ne se soit pas limité aux caractéristiques électoralistes auxquelles on s'est tenu. On aurait pu également se préoccuper de l'origine provinciale (puisque certaines questions y font référence); ou bien des secteurs professionnels (soit tertiaire, secondaire, primaire... soit public, privé... soit services, industrie, artisanat, etc.); de l'origine régionale dont d'ailleurs on se sert si souvent dans la sociologie politique (nord ou sud de la Loire); du type d'enseignement reçu (public, privé), etc. Options qui ne peuvent s'appuyer que sur des hypothèses développées ou des études préliminaires, ce qui est rarement pratiqué dans les sondages.

Les rapports entre les groupes ne sont pas, au contraire du comportement électoral, une conduite ponctuelle. Alors qu'on vote tel jour et pas tel autre, que le choix se limite à un oui ou un non, ou au choix d'un individu parmi un nombre fixé, les rapports entre les groupes sont permanents, enracinés dans l'histoire et s'actualisent à travers un très grand éventail de conduites. Ces conduites s'expriment dans des lois, des rapports économiques, dans les répartitions territoriales, dans l'accès aux professions, dans l'enseignement, dans l'habitat, etc., et recouvrent, de l'indifférence au meurtre, des rapports contraignants et subtils qui passent de la fascination obsessionnelle à la ségrégation et la discrimination systématique, bref, une très grande variété de possibilités dont chacune est grosse des développements les plus contradictoires. Ce qui se passe entre les communautés n'est pas résolu par un oui ou un non prononcé à un moment précis du temps et qui décide du déroulement des faits à venir. Alors, pourquoi user d'une technique destinée à déterminer la probabilité d'un oui ou d'un non à un moment précis ?

II. Les questions choisies et leur formulation

C'est certainement le point le plus épineux des travaux par questionnaire. Plus encore que les critères d'échantillonnage, le choix des questions et leur formulation dépend étroitement des hypothèses de départ. Le plus souvent ces hypothèses sont en fait implicites, les questions qu'on pose paraissent « naturelles » et aller de soi. Pourtant,



Courrier de l'UNESCO

Ce qui échappe à l'ordinateur...



Photo USIS

ce qu'on ne dit pas...

une telle multitude est possible qu'il faut faire un choix, éliminer autant que retenir, et on retient et élimine en fonction de la façon particulière dont on se pose le problème. Ce qui est demandé, plus encore ce qui n'est pas demandé, délimite une certaine représentation de l'état du problème.

Un « oublié » caractéristique

Un exemple rapide le fera saisir : les études des contacts entre les groupes dits raciaux faites par questionnaire comportent dans la rubrique consacrée au degré de tolérance et de proximité possible entre les communautés, un « oublié » caractéristique. Ces questionnaires demandent avec force détails les situations où le contact serait accepté (ou toléré, ou souhaité). Ces « degrés » de proximité recouvrent des gammes de conduites plus ou moins nuancées — voisinage, travail commun, relations, amitié... — et s'arrêtent toujours au mariage

considéré comme le lien le plus fort que puissent avoir deux « races » entre elles. Or si l'on y réfléchit bien, cette limitation suppose une hypothèse inconsciente raciste. En effet le degré le plus proche n'est pas le mariage mais bien la génération (la filiation). Ce n'est pas le conjoint d'une autre race qui est la proximité la plus grande qu'on puisse envisager dans les relations « raciales », mais bien le fait que votre enfant (ou vos parents) et vous-même puissiez être de race différente. L'hypothèse raciste fondamentale étant justement que les races sont fermées sur elles-mêmes, qu'elles sont des entités naturelles, closes, le maximum de contact imaginé est alors évidemment le mariage. Mais en réalité c'est la génération qui représente la proximité la plus grande. Ce qui est cru inconsciemment détermine donc les questions qu'on pose et celles qu'on ne peut pas poser car on ne les imagine pas.

Juifs réels et imaginaires

Dans le sondage de la SOFRES, on se rend rapidement compte que tout le questionnaire est construit sur le pré-supposé de la séparation comme obligation. La première question porte sur le nombre de juifs, la dernière conclut sur cette phrase : « Si un Juif français veut manifester activement sa sympathie à l'égard d'Israël, il n'a qu'à aller vivre là-bas »... L'impression générale, suivant les orientations du lecteur, peut être qu'il se trouve en face d'un questionnaire antisémite ou bien d'un questionnaire sioniste ; c'est une affaire d'interprétation. Ce qui n'est pas une affaire d'interprétation, c'est que l'hypothèse fondamentale est celle de la séparation comme un en soi.

L'intitulé de ce sondage (Les Français et les Français juifs) traduit-il réellement la garantie que l'on étudie bien l'attitude envers un groupe concret ? La question peut paraître étrange. On sait cependant par des études américaines, déjà anciennes, qu'on peut parfaitement obtenir des réponses sur des groupes qui n'existent pas, et qui simplement ont été inventés pour les besoins de l'enquête. Les « Baniques » ou les « Manandais » sont ainsi diversement appréciés ; on peut les accepter sans aller toutefois jusqu'à se marier avec eux, ou bien on les trouve futiles, etc. J'ignore si l'on a posé des questions sur leur nombre, mais si cela a été fait, il y a bien des chances que l'on ait obtenu des réponses.



Les juifs réels...

Que comprennent les enquêtés lorsqu'on prononce « Juifs » ? Quelle judéité est mise en question dans un sondage ? Car les juifs existent justement ! Mais que désigne le mot pour des gens qui n'en ont pas une connaissance objective minimale ? Les juifs sont d'une part une communauté réelle et également, d'autre part, un groupe imaginaire, support de fantasmes collectifs. Le public interrogé n'a-t-il pas présent à l'esprit, autant et parfois plus, le juif imaginaire que le juif réel ? Vous direz : le fait sociologique est précisément qu'être juif (ou appartenir à quelque autre minorité racisée que ce soit) implique qu'on endosse obligatoirement la représentation imaginaire de ce que l'on est, et que l'on n'y peut rien, et que c'est l'un des plus lourds aspects du racisme... Encore faut-il que les présentations d'études, les commentaires le précisent : on oublie si facilement cette situation paradoxale et absurde.

Le sens des mots

Dans le cas qui nous occupe, ce paradoxe est d'autant plus probable qu'une série d'enregistrements (diffusés partiellement par France-Inter en juin 71) montre que, pour beaucoup de personnes, la réalité des juifs est comparable à celle des « Manandais ». Un groupe supposé réel, mais pourvu de caractéristiques arbitraires et sans rapport aucun avec la réalité. Par exemple pour l'un des interrogés, les juifs sont les balayeurs de rue... A ma connaissance le pourcentage de balayeurs de rue juifs ne semble pas plus exceptionnel que celui de juifs balayeurs de rue, et je ne crois pas me tromper.

Cette remarque peut d'ailleurs nous permettre au passage de comprendre à quel point les manipulations de statistiques, pas forcément volontaires d'ailleurs, sont chose aisée : lorsqu'on lit vite, les expressions « pourcentage de balayeurs de rue juifs » ou « pourcentage de juifs balayeurs de rue » sont identiques, on fait l'association entre les deux faits et on en reste là. Or ces deux expressions désignent évidemment deux rapports absolument sans commune mesure. Le pourcentage de « balayeurs de rue juifs » pourrait être de 1% alors que le pourcentage de « juifs balayeurs de rue » serait de 9%. Ces chiffres sont tout à fait fantaisistes bien sûr, ils ne sont là que pour faire comprendre que deux associations de mots, si sem-



Courrier de l'UNESCO

blables à une oreille moyennement attentive, parlent de deux choses très différentes. L'une donne la proportion de personnes d'une communauté exerçant un métier déterminé, l'autre la proportion de personnes d'un métier déterminé appartenant à une communauté culturo-religieuse...

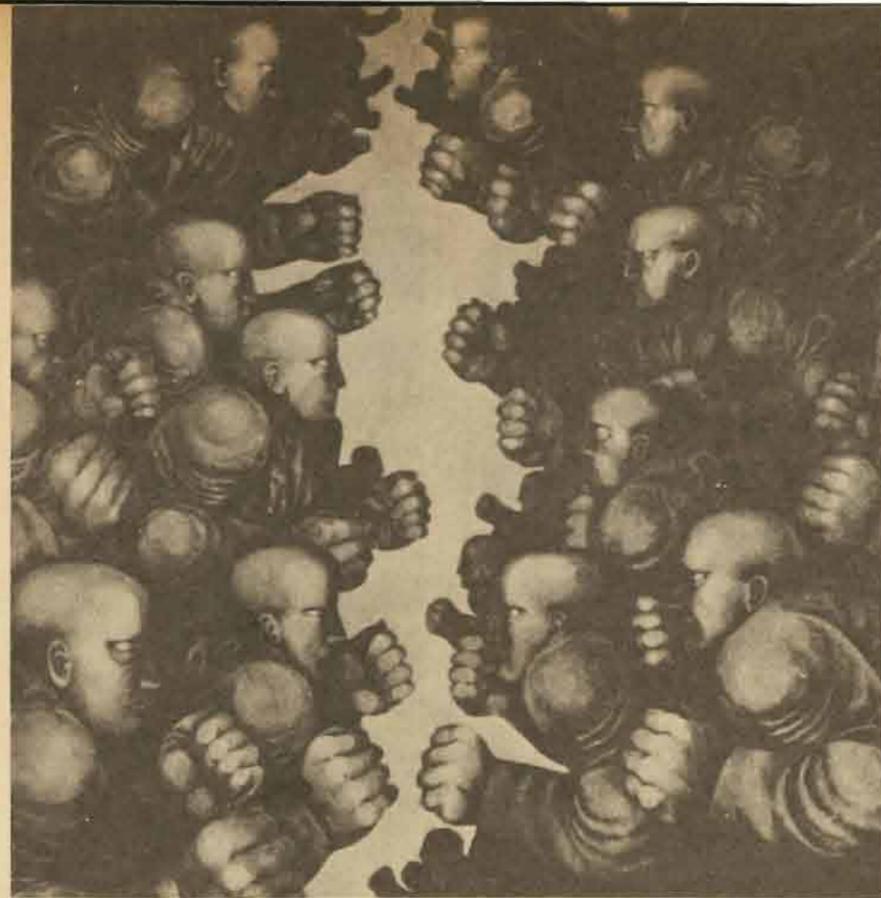
Ainsi, un sondage, qui compte savoir ce que les gens pensent d'un fait ou d'un groupe réel, passe sur le fait qu'il touche (ou risque de toucher) autre chose que ce qu'il se propose. Tout se passe comme si deux interlocuteurs s'entretenant d'une troisième personne qu'ils nomment Durand et se donnant mutuellement des détails circonstanciés sur la profession, la vie, les habitudes, etc. de M. Durand, qu'ils pensent chacun connaître bien, se quittent ravis ou déso-

lés des détails complémentaires qu'ils ont acquis sur leur commune relation, sans se douter même qu'ils parlaient de deux personnes différentes... Peut-on croire dans de telles conditions que leur compréhension en sera améliorée ? Dans un travail qui se veut « objectif » peut-on croire qu'à partir d'un tel « malentendu » on puisse analyser la situation ? C'est justement ce « malentendu » lui-même qui est important et c'est lui qu'il faudrait analyser. Il est évident qu'un sondage ne le permet pas : il faudrait poser des questions qu'on ignore : tel est le problème.

Il est certain que c'est l'effort pour sortir de cette situation où l'imaginaire étouffe le réel, ce qui ne peut échapper au sentiment sinon à la réflexion, qui appelle le recours à des termes de comparaison moins englués dans les croyances fantasmagoriques. C'est sans doute l'une des raisons de l'introduction dans le questionnaire de groupes comparatifs. Mais penser qu'en introduisant des questions sur les Bretons ou les communistes, on exorciserait le démon raciste paraît optimiste, et sans doute en définitive sans pertinence. Demander à un buveur de vin de répondre également sur l'eau n'évacuera pas le fait que son affectivité est fixée sur le vin, non sur l'eau... Pour lui ce ne seront pas, malgré le rapprochement du questionnaire, des boissons analogues. Il est sûr que le particularisme régional (ou l'autonomisme, ou le séparatisme, ou l'indépendantisme) connaît un fort regain d'importance : cela ne veut pas dire que leurs significations soient comparables à celle des particularismes culturo-religieux ou des appartenances politiques. Tout le passé historique est en cause dans ces significations qui ne jaillissent pas du présent seul, mais de l'interprétation qu'il donne de l'histoire ; dans l'état actuel des choses les significations de ces trois particularismes — régional, culturo-religieux, politique —, sont fort éloignées les unes des autres.

La notion de « double allégeance »

Tout le questionnaire est construit sur la notion de double allégeance, ou si l'on préfère une formulation plus prudente, l'hypothèse est que l'opinion publique suppose une double allégeance aux juifs. Il ne semble pas inutile de rappeler ici que l'imputation de double allégeance ne se présente jamais que pour les minorités. Pour les majorités la double allégeance fait si profondé-



Les « autres »...

Photo Marek Holzman © Poland Magazine, Varsovie

ment partie de leurs « droits » que nul ne songe même à la mentionner. Dans les pays où la majorité des citoyens reçoit le baptême catholique, songe-t-on à imaginer de poser la question suivante à propos des catholiques : « Les catholiques se sentent-ils catholiques avant de se sentir (français, italiens, etc.) ? S'ils veulent manifester activement leur soutien à l'Eglise, pourquoi ne deviennent-ils pas citoyens du Vatican ?... » etc.

Cela n'est même pas pensé, alors que l'obédience israélite, ou la naissance « juive » appellent immédiatement ce genre de question, et avec moins de logique. C'est que les « questions » sont toujours posées dans le même sens, qu'elles sont dominées par la représentation que nous avons de la situation. Que cette représentation soit le fruit amer des faits — et dans ce cas des rapports de pouvoir et de dépendance qu'entretiennent les communautés — c'est cela qui est la question. Et pour étudier ces faits il faut passer par le renversement des questions convenues et habituelles, il faut en « imaginer » d'autres.

A suivre le terrain de la plus grande pente (ici la double allégeance des seuls juifs) on s'enferme dans le système en vigueur. Cette attitude peut être poli-

tique dans la mesure où, en appelant un chat un chat, elle met en évidence les contradictions entre les faits et les proclamations d'intentions. Les nationalismes modernes dont le sionisme, la négritude, le black power, etc. ont été cela. Mais elle est stérile pour la compréhension des faits dans leur dynamique historique, car elle évite de poser les questions subversives, celles qui renversent la perspective et sont propres à dévoiler les mécanismes ignorés. Elle laisse dans l'ombre le nœud du problème : le rapport entre les groupes et la loi de ce rapport, qui est tout crument la détention de la puissance et du pouvoir. Bref, on soupçonne alors que les vraies questions sur les rapports entre les groupes sont probablement en premier lieu celles qui portent sur le groupe dominant, et elles ne sont jamais posées.

Le mécanisme de ce silence est aisément compréhensible ; dans la mesure où la « liberté » est le privilège du pouvoir, et nullement celui de la dépendance, les questions qu'on décidera de poser seront celles que les conceptions du groupe dominant admettront. La liberté de penser le réel sera ainsi étroitement contenue entre des bornes fixées par le groupe dominant. Les groupes minoritaires se trouvent alors l'objet des

questions, ce qui n'arrive pas au groupe majoritaire. Il importe peu à cet égard que les individus qui posent effectivement les questions soient d'un groupe ou de l'autre, car ce mécanisme dépasse les individus et, que l'on appartienne à l'un ou l'autre groupe, on fait finalement le même découpage de la réalité : celui qui est imposé par le système de pensée régnant.

Des résultats douteux

En résumé la question de la « double allégeance » est arbitraire et incomplète. Arbitraire dans la mesure où elle est supposition gratuite, et qu'elle place sur le même plan l'existence d'un Etat territorialement délimité d'une part, l'appartenance à une communauté historique culturo-religieuse d'autre part ; incomplète en ce que, limitée à un seul des groupes en cause, elle ne repère nullement cette caractéristique dans la communauté dominante. A partir de cette façon de poser le problème, les commentaires sont délimités entre les seules interprétations antisémite ou sioniste. Et, de fait, les interprétations des résultats sont assez embarrassées devant l'incertitude des questions : le sens réel des réponses est douteux, ce que perçoivent bien D. Bensimon : « Ces réponses (sur la différence de comportement) doivent être interprétées avec beaucoup de prudence... Le simple constat d'un comportement différent, sur le plan religieux par exemple, ne doit pas être interprété comme une preuve formelle de l'antisémitisme », ou J. Nantet : « Il est difficile de déceler l'interprétation exacte, parfois paradoxale, de telle ou telle donnée du sondage... », qui ont fait l'interprétation des résultats pour le « Guide juif de France ». C'est aussi le cas des commentaires de E. Deutsch dans *L'Arche* : « L'attitude d'hostilité à l'égard des juifs est un phénomène latent, en partie inconscient, souvent inhibé, déguisé ou masqué. De cette attitude le sondage par questionnaire ne peut saisir que des indices verbaux qui, par définition ne sont pas toujours les plus pertinents... ». A. Kriegel, dans *Le Figaro*, est la seule à avoir donné une interprétation orientée, sans arrière-pensée, sur le renouveau des particularismes : « L'opinion publique française... n'entend plus que l'intégration à la collectivité nationale s'accompagne d'une assimilation pure et simple au modèle dominant. »

Le questionnaire

Pour tenter d'illustrer les remarques qui précèdent sur les hypothèses sous-jacentes à une série de questions et sur l'importance de leur formulation pour les dévoiler, il est peut-être utile de se remettre en mémoire les questions qui ont été effectivement posées, dans l'ordre où elles l'ont été et dans leurs propres termes.

1. — A votre avis combien y a-t-il actuellement de Juifs en France ?

2. — Dites-vous que ce nombre :
— n'a aucune importance,
— il ne faudrait pas qu'il augmente,
— il vaudrait mieux qu'il y ait moins de Juifs en France,
— même s'il y en avait beaucoup plus, cela ne me gênerait pas,
— sans opinion.

3. — Avez-vous parmi vos amis, vos connaissances, vos relations de travail des Français d'origine juive ?

4. — Comment savez-vous qu'ils le sont ?...

5. — Si vous les comparez à vos autres amis, connaissances et relations de travail, ont-ils avec vous un comportement très différent, assez différent, peu différent, pas du tout différent ?

6. — On entend dire parfois de certains groupes qu'ils exercent une influence particulière sur la vie du pays, qu'ils « tirent les ficelles ». Parmi les groupes suivants, y en a-t-il qui à votre avis exercent une influence particulière sur la vie du pays ?

— les banquiers,
— les intellectuels,
— l'Église catholique,
— les Communistes,
— les Juifs,
— les Francs-Maçons,
— les protestants,
— les Corses.
— Autres groupes.
— Aucun groupe n'exerce une influence particulière.
— Sans opinion.

7. — A votre avis dans la France d'aujourd'hui, direz-vous que le fait d'être juif facilite plutôt la réussite, constitue plutôt un handicap, que cela dépend des domaines ou bien que cela n'a aucune importance ?

8. — A votre avis dans la France d'aujourd'hui, est-ce que le fait d'être juif pour un homme politique facilite plutôt sa carrière politique ou au contraire est-ce que cela lui nuit plutôt ou pourrait lui nuire ?

9. — Pensez-vous qu'en général les Juifs sont plutôt d'extrême-droite, plutôt de droite, plutôt de gauche, plutôt d'extrême-gauche ou que le fait d'être

juif n'a aucune influence sur les opinions politiques ?

10. — A votre avis un Breton se sent-il breton avant de se sentir français ?

11. — A votre avis un communiste se sent-il communiste avant de se sentir français ?

12. — A votre avis un Basque se sent-il basque avant de se sentir français ?

13. — A votre avis un Juif se sent-il juif avant de se sentir français ?

14. — Avec laquelle de ces deux phrases êtes-vous le plus d'accord ?

— un Juif français est plus proche d'un autre Français que d'un Juif anglais ou américain ;

— un Juif français est plus proche d'un Juif anglais ou américain que d'un autre Français.

— Sans opinion.

15. — Selon vous les Français d'origine juive sont-ils plus proches des autres Français ou plus proches des Juifs vivant en Israël ?

16. — Il existe maintenant un Etat d'Israël. Si vous étiez juif resteriez-vous en France ou iriez-vous habiter en Israël ?

17. — Un certain nombre de Juifs français ont manifesté leur opposition à la politique du gouvernement français au Proche-Orient. A ce sujet êtes-vous plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord avec chacune des deux phrases suivantes :
— Il est normal qu'un Juif français manifeste activement sa sympathie à l'égard d'Israël.
— Si un Juif français veut manifester activement sa sympathie à l'égard d'Israël il n'a qu'à aller vivre là-bas.

Hypothèse fondamentale : la séparation

On voit bien, en effet, que la séparation est l'hypothèse fondamentale sous-jacente ainsi que la place tenue par la double allégeance. On voit également que la formulation des questions épouse étroitement l'ensemble de préjugés et de stéréotypes qui forment la conception antisémite.

Par exemple, dans les séries de choix proposés, les hypothèses traditionnelles de l'antisémitisme (« il [le nombre de Juifs] ne faut pas qu'il augmente, il vaudrait mieux qu'il y ait moins de Juifs », etc., ou bien : « ont un comportement très différent, assez différent », etc., ou bien : « le fait d'être juif facilite plutôt la carrière », etc.) se voient consacrer un volume plus important que les autres hypothèses. Il arrive même que la ré-



Courrier de l'UNESCO

Où passe la séparation ?

ponse neutre soit oubliée, dans la question sur la carrière politique par exemple... La formulation des questions oriente les réponses, c'est un fait connu mais utile à rappeler.

Davantage même, les auditeurs d'un texte prêtent une attention très distraite à son sens réel, ils enregistrent les mots sans se préoccuper tellement des intentions explicites de celui qui parle. On connaît des preuves empiriques de ce phénomène par les études de marché : un produit de consommation (cigarettes) a connu une baisse des ventes marquée à la suite d'une campagne publicitaire intensive. Stupéfaction des analystes... Il s'était passé une chose très simple : cette campagne avait été faite sur le thème « ces cigarettes ne sont pas nocives », ...et ce qui avait été enregistré par le public c'était l'association entre la nocivité et le produit. Peu importait alors que la publicité dise « ce produit n'est pas nocif », ce qui était entendu était « produit... nocif ».

Lorsqu'on est attentif à cette loi de la compréhension, on ne peut qu'être frappé du contenu de fait de ce questionnaire et de ce qu'il a évoqué pour les auditeurs : « nombre de Juifs (q. 1), augmentation (q. 2), Juifs autour de vous (q. 3), présence cachée (q. 4), comportement différent (q. 5), influence sur le pays (q. 6), banquiers, intellectuels, francs-maçons... (q. 6), réussite (q. 7, 8), politique (q. 8, 9), étrangers (q. 10, 11, 12, 13, 14, 15), ils n'ont qu'à aller là-bas (q. 16)... »

Le moins qu'on puisse dire est qu'il y a persistance d'un type de pensée et sollicitation de l'interlocuteur. Il est certain que cette orientation correspond bien à un fait sociologique : celui des présupposés de l'antisémitisme durant ces deux derniers siècles ; et il est parfaitement légitime d'étudier l'état actuel d'un ensemble de croyances anciennes. Mais est-ce parler de l'état présent de la question ? Est-ce parler du rapport entre les groupes ? Car les présupposés de l'antisémitisme ne sont qu'une fraction :

a) d'un système de représentations dont certaines sont inconscientes (et donc inconnues). De plus l'antisémitisme

comporte des traits nouveaux qui ne peuvent donc être touchés par un questionnaire ainsi orienté.

b) des rapports entre les communautés, qui ne se réduisent pas à une gamme de « sentiments ».

C'est certainement par ce dernier point que l'utilisation des sondages et questionnaires pour étudier les rapports entre les groupes fait le plus gravement problème.

Connaître ce qui est ignoré

Le risque n'est pas, bien que certains s'en inquiètent, d'alimenter un racisme toujours renaissant : le nombre des personnes interrogées (mille), l'étendue restreinte de la publication des résultats, la limitation dans le temps de sa diffusion, ne donnent pas un impact considérable à un sondage. D'ailleurs ce n'est pas un questionnaire isolé qui mettra le feu à des poudres qui sont déjà pas mal enflammées. Ce risque est ailleurs. Il est de croire qu'on a atteint ce qu'on voulait savoir : l'état présent des représentations et des attitudes.

Imaginons qu'on désire connaître l'opinion sur les rapports entre générations et que, pour cela, on pose des questions du type suivant : « Préférez-vous que les parents donnent leurs ordres amicalement ou impérativement ? » « Lorsqu'un homme remet son salaire à son père, trouvez-vous que... ? », etc. Bien que beaucoup de gens vivent encore dans l'idée qu'il y a des « ordres » à donner entre générations et que le chef patriarcal de la famille dispose des salaires de tous, il n'en reste pas moins que ces questions sont éloignées aussi bien des représentations nouvelles que des faits : les ordres disparaissent devant les conseils et probablement devant une nouvelle forme de rapports... un homme adulte ne donne plus son salaire à son père mais le conserve dans sa propre famille, etc. On obtiendra des réponses, bien sûr, car de toute façon les questions posées en obtiennent toujours, on en tirera des pourcentages, peut-être pourra-t-on se faire une idée du degré d'adhésion à un système de valeurs qui n'est pas mort, mais on ne saura rien, strictement rien, sur ce qui est en train de se passer maintenant, sur l'histoire en train de se faire. C'est le sort commun des questionnaires qui sont fabriqués avec ce que nous savons déjà. Ce qu'il faut découvrir, nous l'ignorons, par définition, et ce qui est ignoré ne peut être obtenu par des questions : elles supposent qu'on sait quoi demander.



Photo USIS Courrier de l'UNESCO

Atteindre les mouvements de la conscience...

Les sentiments et la réalité

Même dans la plus optimiste des hypothèses, celle où on aurait une idée approximative du champ à explorer, peut-on questionner directement les gens ? Quel crédit peut-on faire aux réponses sollicitées ? Non qu'on puisse parler à coup sûr de « mensonge » ou de censure, ces délicatesses disparaissent rapidement et tendent à être de vieux souvenirs. Mais que peut-on dire d'important à une question qui passe à côté de la question ? On sollicite, même lorsqu'on fait des détours et qu'on tente des recouplements, notre conscience de la situation, notre affectivité, et sa bienveillance ou son hostilité conscientes. Mais elles ne recouvrent pas tout le champ de la situation loin de là, et elles ne sont pas des génies aux vues étendues ; elles ne sont nullement prédictives de ce qui se passe effectivement. Et tel qui affirme sincèrement que la vue de la détresse humaine lui est insupportable, la supportera fort bien dans les heures qui suivront...

La colonisation s'accommodait fort bien d'une appréciation souvent admira-tive des civilisations millénaires qui allaient, en payant de leur paralysie, nourrir le développement occidental pendant cent ans...

Les sentiments peuvent être, et c'est le cas le plus fréquent, hostiles pour justifier le mécanisme d'exploitation ou de domination qui est en place. Mais ils peuvent être favorables ou sympathiques, ceci se vérifie souvent, à la fin des ères de domination, lorsque approche l'épuisement des intérêts du groupe dominant à maintenir les liens de domination ; on découvre alors la splendeur de la civilisation qu'on va abandonner

pour tourner ailleurs ses prédatations. Ou bien, au temps même de l'exploitation la plus dure, cette thérapie des cœurs est pratiquée par les sensibilités les plus vives des cultures dominantes qui assument ainsi le rôle de contre-poids et de garantie contre la culpabilité, au bénéfice de l'ensemble du groupe.

Lorsqu'une situation est en fait de pouvoir et de dépendance, il est secondaire que les sentiments de la majorité soient tendres ou hostiles : la vérité est dans les actes. Or les attitudes (ce qu'on cherche à atteindre dans les sondages) relèvent de l'univers des sentiments. Ils ne sont pas prédictifs des faits : ils en sont plutôt la conséquence. Quel peut être le rapport entre l'attitude des groupes (l'état d'esprit conscient ou semi-conscient) et le déroulement de l'histoire ? Peut-on soutenir sérieusement que les sentiments soient cause des conduites sociales ? Les quarante dernières années ont donné des démentis éclatants à une telle supposition. Les indépendances se font contre des peuples incapables d'imaginer même l'autonomie... La tolérance croît dans un pays et on voit naître des lois discriminatoires... Les intermariages deviennent courants et le massacre éclate... Alors ?

Savoir attendre

C'est dans les profondeurs, que notre conscience n'atteint pas, que s'élaborent les mouvements de l'avenir. Là où se rejoignent l'histoire et les conceptions du monde, là où les faits concrets modèlent la perception. Or il est certain qu'on ne peut étudier ce niveau inconscient par des questions.

Aussi détournées soient-elles, elles orientent l'attention, glissent sur les mouvements profonds ou les dissimulent sous le poids des mots convenus. On dira que c'est une critique purement négative, qu'il faut bien tout de même trouver un biais pour atteindre les mouvements naissants, les orientations prévisibles. Comment savoir et comprendre si ce n'est par des questions ?

Mais l'étude et l'analyse des rapports concrets d'une part, d'autre part l'écoute de ce que disent spontanément les gens, lorsqu'ils ne sont pas interrogés, en donnent le moyen. On peut dire avec raison que, à côté des faits eux-mêmes, ce qui se passe entre les groupes est effectivement dit, passe par le canal des mots, mais il faut savoir attendre ce que les gens ont besoin ou envie de dire sous la pression de l'événement ; et plus encore il faut analyser le sens inconscient de ce qui est dit et ne pas s'en tenir au pied de la lettre.



Dans un monde raciste...

III. Le regroupement des questions et les conclusions qu'on en tire

Lorsqu'une question suppose un éventail de réponses assez étendu, on peut soit laisser les personnes interrogées répondre librement sans leur suggérer d'orientation précise, soit leur fournir un choix de réponses préalables. Dans le sondage qui nous occupe nous ne savons pas quelle a été la conduite adoptée. Mais que les réponses soient préalablement fixées par les enquêteurs ou que ce soient les personnes interrogées qui les aient fournies, elles ont été regroupées pour l'exploitation en tranches considérées comme homogènes. Par exemple les réponses sur le nombre de Français juifs sont regroupées comme suit : moins de 100 000 personnes — 100 000 à 250 000 — 250 000 à 500 000 — 500 000 à 1 000 000 — 1 000 000 à 2 000 000 — plus de 2 000 000 — ne savent pas.

Que les enquêteurs se soient, pour leur part, peu soucieux de la conformité des réponses à la réalité peut se défendre : ils pouvaient vouloir tester ce que les gens imaginent, non le rapport que cela peut avoir avec la réalité. Et on voit bien d'ailleurs que le réel n'y joue pas grand rôle puisque, si la moitié de la population a eu le bon sens ou l'honnêteté de dire qu'elle n'en savait rien, l'autre moitié qui estime le savoir, se répartit à peu près également (autour de 10 % chaque tranche) entre les estimations présentées, des plus probables aux plus fantaisistes (9 % pour moins de 100 000, 8 % et 11 % pour les deux tranches centrales, 9 % pour plus de 2 000 000). Mais la pente est irrésistible

et les commentaires comparant avec la réalité, et poussés par les regroupements, frôlent l'absurdité. On voit classer la tranche 3 (250 000 à 500 000) comme « fausse » alors que la tranche 4 (500 000 à 1 000 000) est estimée « juste » en vertu du fait qu'il y a 580 000 Juifs (1). Mais en fait quelqu'un qui pense que la communauté juive représente 900 000 personnes (et qui est donc classé juste) donne une réponse bien plus éloignée de la réalité que celui qui pense 480 000 personnes (et sera classé faux).

Peut-être est-ce en définitive le reproche majeur qu'on peut adresser aux sondages : ils se présentent comme « objectifs », simples alors qu'en réalité rien n'est plus obscur et subjectif. Ils ne sont compréhensibles que si on connaît parfaitement bien leurs hypothèses, les raisons qui ont guidé le choix et l'élimination des questions, les raisons du choix des critères de sélection de l'échantillon, les raisons qui motivent les regroupements de réponses, etc. Faute de le savoir, on tombe dans des interprétations erronées ou absurdes. Ils n'apportent que bien peu de choses nouvelles à la compréhension des rapports entre les groupes. L'utilité des sondages en politique ou dans les études de marché a créé une espèce de superstition de la mesure des opinions. Ce qui est sensé et justifié pour la prédiction d'un événement aussi étroitement défini et circonscrit qu'un vote, perd tout sens en matière d'attitudes et de prédiction des conduites.

Conclusion

C'est sur une question de fond qu'on voudrait conclure. Elle ne se rapporte pas au sondage, mais l'hypothèse principale qui guide celui-ci la soulève. On a vu que cette hypothèse, implicite ou inexprimée, est celle de la séparation, de la différence des communautés. C'est d'ailleurs le point qui est également au centre des interprétations diverses qui en ont été faites. L'hypothèse étant celle-ci, elle évoque un important aspect de la dialectique de la lutte contre la discrimination. Certaines acquisitions de cette lutte, capitales, longues à obtenir, peuvent parfaitement être réutilisées par le racisme lui-même. Dans la lutte contre les racismes le droit à la différence a été long à imaginer, puis à établir.

L'ancienne règle antiraciste était, en France particulièrement, celle de la réduction de tous les citoyens à un modèle unique. Puis sous la pression des décolonisations et des revendications nationales des peuples soumis au XIV^e siècle, peu à peu l'antiracisme a distingué le droit des cultures qui avaient été écrasées par les puissances industrielles, à vivre et à revendiquer leur valeur propre ; et en dernier ressort le droit des individus à s'en réclamer. Ce ne fut pas aisé, ce n'est même pas vraiment acquis bien que l'idée ait fait un chemin considérable. Les déclarations successives de l'Unesco entérinent, dans les principes sinon dans les faits, le droit de dire JE des groupes opprimés.

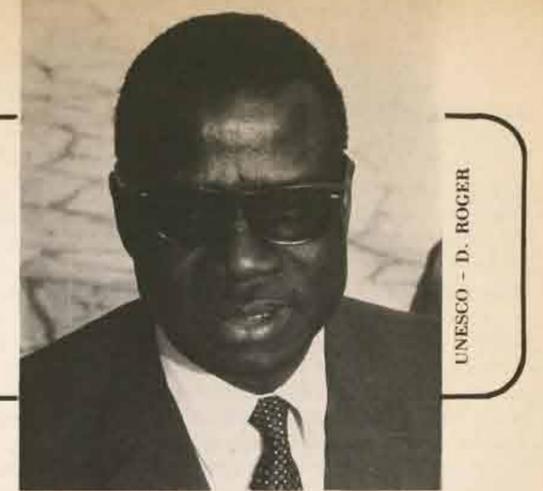
Malheureusement ce droit à la différence est né dans un monde raciste. C'est-à-dire un monde où : a) la disproportion de pouvoir entre les groupes est écrasante ; b) la dépendance des groupes minoritaires aux dominants est absolue ; c) le système de domination en vigueur est interprété et senti comme ordonné à des raisons « naturelles » nommées « différences de race ». Ces trois faits, liés, sont le racisme.

Dans un tel univers, la différence n'est nullement vécue comme un phénomène historique, mais comme un phénomène naturel. C'est-à-dire que le droit à la différence peut — et c'est ce qui arrive — être l'élément d'une vision raciste du monde et être considéré comme une obligation, non comme un droit. Il est alors davantage la survivance de l'attrait qu'a toujours ressenti le conservatisme pour les traits piquants et folkloriques des minorités que la conquête d'un sens historique des faits humains. Peut-être le moment est-il venu où la lutte antiraciste doit en prendre conscience.

Colette GUILLAUMIN

(1) Chiffre avancé par certaines organisations juives, mais en réalité difficilement contrôlable, et soulevant de nombreuses questions.

L'Afrique à Avignon «BÉATRICE DU CONGO»



Bernard DADIÉ

UNESCO - D. ROGER

Cette année, le Festival d'Avignon accueillait, avec la troupe de Jean-Marie Serreau, l'auteur africain Bernard Dadié. C'est un événement d'importance, car la pièce « Béatrice du Congo », met en évidence les problèmes toujours actuels du colonialisme et du racisme.

Bernard Dadié, contrairement aux auteurs dramatiques noirs américains comme « Le Roi Jones », dont Antoine Bourseiller montait à Avignon il y a quelques années « Le Métro Fantôme », fait œuvre d'historien. Il estime ainsi pouvoir mieux éclairer, avec plus d'objectivité, les relations présentes entre l'Europe et l'Afrique.

C'est à l'UNESCO, à Paris, où il est le représentant culturel de la Côte-d'Ivoire, que nous avons recueilli les réflexions de Bernard Dadié sur l'écrivain et la politique.

HOMME politique, non. Il est vrai que je me suis occupé d'un journal. J'ai été aussi membre du Parti Démocrate de Côte-d'Ivoire et, pendant trente ans, journaliste au *Réveil*. J'ai cessé toute activité journalistique en 1952 pour écrire mes livres. Je ne pensais pourtant pas être plus libre dans mes livres que dans la ligne politique du journaliste. Mais les deux se complètent. Le contact politique vous donne des éléments pour aborder les problèmes humains.

J'ai écrit des contes, des nouvelles, des romans et du théâtre, parce que ce sont pour moi des moyens d'expression. Je ne suis pas fixé dans un seul genre. Si je pense qu'une idée peut s'exprimer plus justement par le théâtre, j'utilise le théâtre. Si elle doit passer par la poésie, je recours à la poésie.

A travers mes livres ou mes pièces, c'est à l'homme que je m'intéresse, parce que, nous, qui sommes des pays colonisés, peut-être sommes-nous plus conscients de ce qu'est un homme, de la valeur que doit avoir un homme, de certaines erreurs qu'a à subir un homme.

L'intrigue, c'est la vie

Le théâtre à l'ancienne forme occidentale diffère du théâtre africain. Chez nous, tout est mêlé. Tout le monde participe au spectacle. Au contraire, le théâtre occidental est un théâtre de classe, un théâtre spécialisé. Je pense qu'il doit pouvoir évoluer pour s'adapter au monde moderne.

En Afrique, nous n'avons pas ce plateau qui limite au seul sujet. Chez nous, l'intrigue, c'est la vie. Il faut mettre plus de vie dans le théâtre, y incorporer des chants, des danses... Il faut arriver à un théâtre que vous appelez « total », où l'isolement n'existe plus, où la vie elle-même se poursuit. Il existe un mouvement en Europe qui va dans ce sens, mais je me demande jusqu'à quel point les gens

acceptent qu'on casse les traditions ? Nous, Africains, devons trouver notre propre voie. Ça peut choquer, blesser ceux qui veulent avoir des élèves ; mais à vingt ou trente ans, on ne doit plus être élève : on doit pouvoir penser par soi-même.

Il faut qu'on sache que la culture n'est pas unique, n'est pas le monopole d'un continent. Longtemps l'Europe l'a pensée. Voilà ce que je dénonce dans « Béatrice du Congo ». Il n'y a pas une culture, mais des cultures, comme il y a des religions.

Nous regarder dans les yeux

« Béatrice du Congo » se situe dans ce contexte Europe-Afrique, à l'époque de la traite. Je suis de très près l'histoire. Je me suis transporté dans le passé de 1415 à 1900. Et ce qui s'est passé me semble avoir encore vie aujourd'hui.

La question se pose de savoir si les hommes ont compris que les choses peuvent changer, ou s'il faut traîner indéfiniment avec soi un passé d'incompréhension les uns envers les autres. La leçon de l'Histoire devrait nous aider à changer le style de nos rapports. Si elle ne devait pas nous aider, alors, c'est grave. Maintenant que nous avons l'indépendance, nous devons pouvoir nous regarder dans les yeux.

Je mets le spectateur en face de situations. Je ne démontre pas. Les faits parlent d'eux-mêmes. Il peut voir que nous n'étions pas de bons sauvages sans guerres, sans querelles de frontières ou de femmes, sans histoire. Ceux qui sont venus sur le continent africain conquérir tout un peuple avaient-ils intérêt à dire qu'ils trouvaient une culture, une civilisation ? Non ! on a apporté un drapeau, une religion que je ne conteste pas... Mais on s'est servi de cela, et voilà le drame !

Je suis pas à pas l'histoire de l'Afrique. Sa mise, petit à petit, en esclavage. Or, il s'est trouvé qu'une jeune fille, Béatrice, a dit non, et a créé tout le processus de la contestation. Elle a fait prendre conscience de la situation aux hommes qui, eux, étaient pris dans le contexte des intérêts.

Béatrice dit : « C'est nous qui donnons la vie au prix de notre propre vie ; donc la femme a plus conscience de la valeur de la vie que l'homme. » Mais elle est venue trop tard, le processus était déjà trop engagé, et la traite a amené une situation qui fait que chacun s'est trouvé complexé. Les noirs pensaient qu'ils étaient condamnés par Dieu.

J'ai dit : Non ! personne ! Il n'est pas normal qu'on paie les fautes d'Adam en 1971 !

(Propos recueillis par Katia FAVARD.)

Un siècle de poésie yiddish

SORTIR la poésie yiddish de l'isolement qu'elle a farouchement refusé et qui est fondamentalement contraire à sa vocation universelle ; l'introduire par la grande porte dans les lettres françaises, ne pouvait être l'œuvre que d'un amant passionné, d'un poète sensible porté par une volonté sans faille, par une foi profonde. Charles Dobzynski, auteur du « Miroir d'un peuple », anthologie de la poésie yiddish, attribue la source de son inspiration à sa mère. « La langue maternelle, pour moi, ce n'est pas un concept abstrait, c'est cette chose vivante, frémissante, pleine de tendresse et de douceur qu'elle m'a apporté, avec laquelle elle m'a bercé et nourri. Sa langue était la langue du peuple, la langue d'un chant interrompu, la langue de la poésie. Elle m'en a transmis l'essentiel » (1).

La poésie yiddish est issue d'une longue patience, de l'amertume et de l'espoir, des tréfonds de la vie quotidienne des juifs de l'Europe de l'Est et des rêves fous de Menachem Mendl (2). La tradition orale qui a précédé sa naissance dans la seconde moitié du siècle passé et qui s'est développée parallèlement à elle, lui a sans doute imprimé cette saveur à nulle autre pareille, cette ironie douce-amère ; lui a prêté cette oreille attentive à tous les cris, ces yeux grand-ouverts à tous les changements d'une humanité en plein bouleversement.

« La poésie yiddish, dès lors, écrit Charles Dobzynski dans son introduction, est cette admirable mosaïque de l'homme où se répartissent, se subdivisent et se complètent toutes les couleurs de son spectre. De là ces harmonies convenues et imprévues, ces contrastes de registre et de diapason, ces concordances de la sensibilité et de l'inspiration. L'instrument du yiddish conserve son timbre à travers toutes les vicissitudes. Il dispose de tant de cordes qu'il peut moduler contradictoirement toute la gamme de rêves juifs de l'avenir, qu'ils soient sociaux, philosophiques ou religieux.

De Peretz le patriarche à Moshé Youngman, quatre-vingt-quatre poètes permettent de mieux saisir la « géographie et l'histoire véritable des juifs au cours du siècle écoulé ».

La condition faite aux juifs dans la Russie des tzars, en Pologne et en Roumanie a poussé nombre d'entre eux vers d'autres rivages. L'afflux d'immigrants aux Etats-Unis, leur contact avec un monde industriel en pleine ascension ont jeté un pont entre l'ancien et le nouveau continent. Au doux sentimentalisme de la nostalgie des « Chteti » (la petite ville, la famille abandonnées), se sont ajoutés une nouvelle dimension, un nouveau rythme. Des courants novateurs, modernistes se font jour (les Iuzikhistes, la Khaliastra). La montée des luttes ouvrières, le triomphe de la révolution d'octobre constituent une autre merveilleuse source d'inspiration. La poésie yiddish connaît un développement impétueux en U.R.S.S., dont l'apogée se situe vers le début des années trente. Mais une répression aussi dure qu'injustifiée a interrompu le chant des poètes, d'où émergent les belles figures de Peretz Markich et Moshé Kulbak. Le plus étonnant est que le malheur, les malheurs successifs n'ont jamais pu arrêter la vitalité de la poésie yiddish. Ils en ont certes, souvent brisé la course, mais n'ont pu l'enrayer. L'horrible crime commis par les nazis a profondément saigné les forces vives de la poésie yiddish, mais les poètes morts en déportation, tout comme les survivants, par leur prémonition, leur souffle épique, leur véhémence, leur cri de douleur, leur terrible accusation, ont assuré la transition entre l'avant et l'après-guerre. Itzhak Katzenelson, H. Leïvik, Kadia Molodowski et tant d'autres, apportent leur poignant témoignage sur cette époque.

Quel est actuellement l'avenir de la poésie yiddish ? La réponse n'est pas facile. Le recul constant du yiddish et parfois sa disparition, y compris en Israël, où les milieux officiels le considèrent comme un héritage de la dispersion, pourraient à la longue conduire à son extinction. Mais il demeure, présentement, très vivace.



Photo Elie Kagan.

Charles Dobzynski

Il convient de rendre hommage à Charles Dobzynski pour le remarquable travail qu'il a accompli, apportant ainsi une contribution inestimable à la nécessaire connaissance de la poésie yiddish.

Georges SPINEL.

(1) Charles Dobzynski : « Le miroir d'un peuple », anthologie de la poésie yiddish, 1870-1970 (Gallimard).

(2) Héros d'un roman du grand prosateur Cholem Aleïchem.

LA TORCHE HUMAINE

Qui,
Sur la berge du Potomak, dans le port des rires noyés,
Devant le navire du soir et face au grand sphinx de métal,
Qui,
Soudain stoppa
Le torrent d'acier
La grêle des pas
Et le sang du pétrole et le cœur de granit
Et la folie enveloppée de cellophane ?
Quel
Miroir d'illusion projeta
Jusqu'ici, depuis le Vietnam,
Le flamboiement des huttes paysannes
Où brûlent les yeux des enfants ?
Quels vents
Renvoient à leur foyer
L'éclat des abeilles de feu, l'explosion
Du blanc phosphore et du gaz jaune dans les entrailles,
Retournant aux ruchers enfouis au secret de la terre
Dont les yeux de radar fouillent les jardins de la mort,
Accumulant le miel du chloroxyde noir
Le pollen venimeux des pétales de plomb ?
Quelles antennes ont capté
Depuis les prisons de l'effroi
Les cris crucifiés des enfants du Vietnam
Pour les jeter devant les grilles
De la Maison Blanche ?

C'est alors qu'est venu cet homme
Sur l'océan des ténèbres,
Le cœur empli par l'incendie
Pour y brûler comme une torche.
Le feu des villes du Vietnam
Avait envahi son cœur
Et l'incendie était trop grand pour sa poitrine,
Trop fort pour son regard le reflet du brasier.
Un fleuve de feu se répand
Par les portes d'acier,
Un vent sur la rive du temps
Souffle sur les tisons, sème des étincelles,
Et sur la chair de cette nuit ainsi qu'au mur de Balthazar
Inscrit mane, thecel, pharès.

Sur la berge du Potomak, dans les rêts de l'aluminium
Où sont pris les scintillements des étoiles captives,
La conscience de mon pays
Brûle, brûle, brûle vive.

Dora TEITELBOIM.

LES AMANTS DU GHETTO

Frénésie pour le sang et le vin. La nuit tombe
Soudain sur le ghetto : c'est la nuit du bourreau.
La dernière peut-être ? Un tumulte déferle
Comme si chaque corps pressentant l'holocauste
Se déchainait alors en un torrent charnel.
Quand des membres liés la souffrance ruisselle
Les sens s'éveillent, déchirés, de leur torpeur.
Et les yeux du ghetto, flamboyantes prunelles,
Telles des roses sur l'ordure vont fleurir.
Et l'on veut, deux à deux, s'enlacer pour mourir,
Et franchir, embrassés, le fleuve de la mort
L'un portant l'autre au cou pendu comme une pierre
Afin de s'engloutir plus vite dans la tombe.
Et voici qu'à travers les pièges, les fossés,
La menace partout des chasseurs à l'affût,
Brisant l'étau de fer des enclos barbelés
Se lèvent au ghetto les amours souterraines.

Peretz MARKICH.

AGE

Mince et transparent
L'amour des années de vieillesse
Se meut, mal assuré
Sur la chair comme à cheval.
Tu te mets à compter, à épargner ta force
Tu sens te percer chaque jour
Qui t'est destiné.

Tu regrettes de n'avoir pu qu'entrevoir
Tant de couchers de soleil
Et des fleurs, des arbres, des herbes.
Crissent en toi les épines du chant
Tu foules la vie comme verre
Et les ombres pour toi prennent un sens profond.
Tu reçois un sourire froid comme une offrande
Et tu deviens avare
De la divine profusion du temps.

Jacob GLATSTEIN.

Arts de l'Islam

POUR la première fois à Paris depuis 1903, une exposition a illustré, sans doute avec quelques lacunes, les différents courants artistiques qui firent la gloire des pays musulmans entre le VII^e et le XVII^e siècles. Certes le public parisien avait eu ces dernières années l'occasion d'admirer les chefs-d'œuvre de l'art iranien dans son ensemble ou de l'art turc. Cette fois, ce n'est pas un seul aspect de l'art islamique qui fut mis en valeur, mais au contraire sa diversité, et en même temps son unité.

Le but de cette manifestation fut essentiellement double : mettre en évidence la richesse des collections publiques françaises, hélas si souvent peu accessibles, et par là même tenter de faire sortir de l'ombre un art si méconnu, à propos duquel circulent tant d'appréciations erronées.

Ceux pour qui l'art musulman se résume à l'Alhambra de Grenade ou aux médersa marocaines, ornées d'un décor géométrique et abstrait, admettent difficilement comme produits d'une même culture les objets exposés à l'Orangerie, sur lesquels évolue dans un cadre végétal stylisé, tout un monde d'animaux ou de personnages. C'est oublier que le monde musulman couvre une superficie énorme, et qu'il groupe, sous la bannière de la religion, des peuples de races, langues et traditions très différents les uns des autres. Tel objet sorti d'un atelier iranien peut difficilement être confondu avec tel autre venu de Turquie ou d'Espagne, mais tous seront pourtant considérés comme authentiquement islamiques.

L'ornement et la couleur

L'Islam, né à la Mecque au début du VII^e siècle, révélé par l'archange Gabriel au prophète Mohammed, est la dernière née des trois grandes religions monothéistes, et n'est pas sans rapports avec les deux précédentes. Des contacts réels existaient d'ailleurs en Arabie entre les adeptes des différentes confessions. Mohammed lui-même, issu de la puissante tribu des Kuraichites, eut tant de difficultés à faire admettre à ses contribuables ses idées révolutionnaires qu'il chercha refuge auprès des juifs de Médine. C'est cette date, 622, qui marque le point de départ de l'Hégire, l'ère musulmane. Très rapidement après la mort du prophète (632), au gré de conquêtes d'une rapidité foudroyante, l'Islam gagne les pays jusqu'alors soumis à Byzance et à l'Iran sassanide, ces deux géants épuisés par leurs luttes séculaires. En 711, les Arabes sont à la fois en Espagne et en Inde, et c'est donc sur un empire immense que règne le calife, chef spirituel et temporel de la communauté musulmane.

Après le califat électif de Médine, et des luttes d'où naissent les divers courants religieux (sunnisme, chiisme, kharedjisme), une dynastie héréditaire, celle des Om-



Bois - IX^e siècle Egypte Touloumide

Musée du Louvre

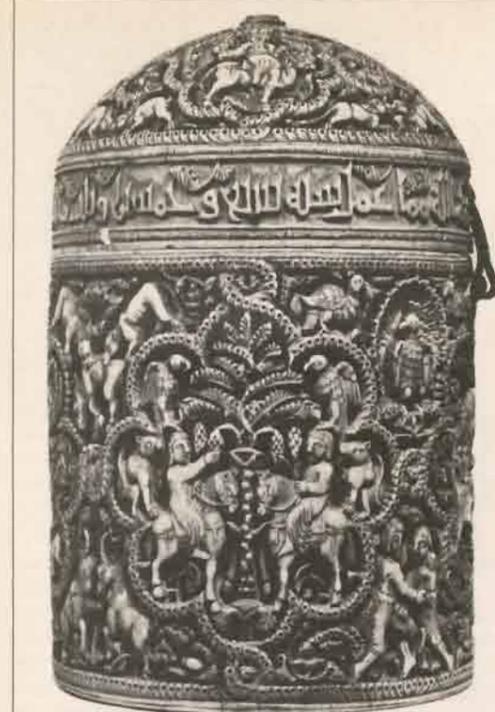
meyyades (661-750) installe sa capitale à Damas. C'est durant cette période que s'élabore l'art islamique. Sans grandes traditions artistiques, les nouveaux maîtres emploient à leur profit les techniques et les artistes locaux, et puisent leurs thèmes dans le répertoire des antiques cultures hellénistique et iranienne. Cet art qui est plutôt, à ses débuts, une juxtaposition d'éléments divers acquiert très vite sa propre originalité. L'espace s'organise et se compartimente, les éléments décoratifs se stylisent et se combinent. Le cep de vigne s'agrémenté de pommes de pin et l'oiseau prend des allures végétales. Les nombreux châteaux, centres d'exploitation agricole maintenant redevenus la proie du désert, sont les témoins de cet art peu à peu libéré des entraves de l'anti-

quité, et de ses nouvelles tendances : goût de l'ornement et de la couleur, de la symétrie et de la stylisation, de la répétition et du mouvement. Les thèmes sont empruntés à la flore et, sauf dans les édifices religieux et les objets ayant rapport avec le culte, à la faune et au genre humain. L'épigraphie, joue un rôle de plus en plus grand.

Période de gloire

En 750, une révolte d'origine iranienne, amène au pouvoir une nouvelle famille, celle des Abbassides (750-1258). Un seul membre de la famille ommeyyade échappe au massacre et fonde en Espagne une dynastie (jusqu'en 1031) dont Cordoue sera le joyau, abritant à sa cour, savants, hommes de lettres et artistes. C'est d'ailleurs en partie par le canal de l'Espagne que se fait l'apport de la civilisation orientale à l'Occident médiéval. La capitale des nouveaux maîtres de la communauté islamique se transporte de Damas à Bagdad, et c'est alors une très grande période de gloire. Tout le monde connaît le récit des ambassades échangées entre Charlemagne et Haroun el Rachid, le calife des Mille et Une Nuits, et le rôle joué par les Arabes et les Persans comme transmetteurs des sciences et philosophies de l'Antiquité. Une brillante civilisation fleurit à la cour de Bagdad et dans la résidence califale de Samarra, sur les bords du Tigre. Les éléments iraniens et hellénistiques se combinent à ceux, plus lointains d'Asie centrale. C'est sans doute au IX^e siècle, et en Mésopotamie, qu'est inventée cette technique céramique si spéciale à l'art musulman, le lustre métallique. L'objet, grâce à des procédés savants, se pare des reflets de l'or et de l'argent, palliatif, a-t-on dit, aux interdits religieux concernant le luxe et l'emploi de vaisselles en métal précieux. L'immensité de l'Empire contribue à la richesse de la culture et à celle aussi du trésor califal, richesse qui diminue d'ailleurs vite à la suite des conversions rapides à la nouvelle religion et donc de la rentrée moindre de l'impôt payé par les non-musulmans. Cette même immensité contribue aussi au réveil des vieux nationalismes - en Iran surtout - et à la formation de dynasties indépendantes du pouvoir central. C'est ainsi que Ibn Tulun, Turc élevé à la cour de Samarra, envoyé par le Calife comme gouverneur d'Égypte, fondera dans ce pays une dynastie.

L'art qui fleurit alors dans cette ancienne province byzantine se ressent des modèles qui font la gloire de la cour mésopotamienne, et la sculpture sur bois, aux thèmes stylisés et traités avec vigueur, n'est pas sans évoquer l'art des steppes. Il ne faut toutefois pas méconnaître le rôle joué par les artisans coptes, dans la sculpture et le tissage, à cette époque, et plus encore peut-être à la période suivante, sous la brillante dynastie fatimide. Un califat rival de celui de Bagdad et de celui de Cordoue s'établit dans la ville du Caire, fondée en 969, et favorise dans le bassin méditerranéen une civilisation où se côtoient et se mêlent les traditions chré-



Pyxide d'Ivoire d'Al Moughira Ateliers de Cordoue - X^e siècle



Musée du Louvre

Céramique dite « Mina'i ». Technique du petit feu qui n'apparaît en Europe qu'au XVIII^e siècle - Iran XII^e début XIII^e s.

tiennes et musulmanes. L'exposition de l'Orangerie a montré des ivoires, des tissus et des cristaux de roche de cette époque qui font la gloire de maints trésors d'églises de France.

Les mêmes mouvements d'indépendance se forment à l'Est, dans le monde iranien, fertile en productions artistiques où l'influence de la Chine est plus que perceptible, surtout dans le domaine de la céramique. Terre de passage de la fameuse route de la soie, l'Iran emprunte à sa voisine d'Extrême-Orient les techniques décoratives de la porcelaine et les transpose dans la faïence. Des somptueuses étoffes sortent aussi des ateliers iraniens et enveloppent les reliques rapportées d'Orient par les croisés. Témoin le « Suaire de Saint Josse », offert sans doute par Etienne de Blois à l'abbaye de Saint-Josse (Pas-de-Calais), lors de son retour de la première Croisade.

Une civilisation du Livre

L'unité de l'Empire musulman est ébranlée aussi par les invasions venues d'Asie centrale. Une première vague, celle des Turcs seldjoukides, déferle au début du XI^e siècle sur tout le plateau iranien et s'installe en Anatolie après en avoir chassé les Byzantins (1071). L'art seldjoukide, très imprégné de traditions centre-asiatiques, vigoureux et coloré, connaît en Anatolie et en Iran de très brillantes réalisations dans le domaine de l'architecture et des objets d'art, comme en témoi-

gnent les très nombreuses œuvres de cette époque exposées à l'Orangerie. Les techniques se diversifient, se perfectionnent.

La civilisation seldjoukide sera en très grande partie ruinée, au début du XIII^e siècle, par les hordes mongoles qui, à la suite de Gengis Khan, ravagent l'Orient et amènent le califat à se réfugier en Égypte, pays dont le sort est lié à celui de la Syrie et, qui, sous l'égide des Mameloukes, a su résister aux assauts mongols. Quelques décennies plus tard, Timour Leng (Tamerlan) prend la tête d'une deuxième vague dévastatrice qui s'arrête en Anatolie. Après sa mort (1404), ses successeurs, les Timourides, grands amateurs d'art, sont les promoteurs d'une véritable renaissance artistique en Afghanistan, Transoxiane et Iran. Le livre enluminé, dont les pays arabes et l'Iran nous ont laissé, chacun dans un style différent, d'éclatants chefs-d'œuvre dès le début du XIII^e siècle, connaît alors son heure de gloire.

Les livres religieux, le Coran en particulier, sont rehaussés de décors géométriques et floraux, mais tous les autres font appel à la représentation animale et humaine. Il n'était qu'à parcourir les vitrines de l'exposition réservées aux manuscrits et la salle consacrée aux miniatures pour s'en rendre compte. L'école arabe se caractérise par un sens du réalisme poussé parfois jusqu'à l'humour, comme en témoigne par exemple le manuscrit des « Séances de Hariri », daté de 1237, ou celui de Kalila et Dimna, version arabe

des fables indiennes de Bidfay, dont La Fontaine s'inspirera à son tour. L'Iran par contre offre au regard un monde empreint de poésie, où abondent les détails venus de Chine et où la nature joue un grand rôle : les principales œuvres illustrées sont tantôt des épopées, comme l'histoire d'Alexandre et surtout le Livre des Rois, composé au début du XI^e siècle par Ferdousi, tantôt des romans d'amour comme ceux de Khosrow et Shirine ou de Majnoun et Leila. Les livres scientifiques eux-mêmes s'ornent de remarquables illustrations. Cet important aspect de la civilisation islamique était mis en valeur par une vitrine où voisinent, aux côtés d'astrolabes et d'une sphère céleste, un traité de chirurgie turc et un traité des constellations et étoiles fixes, fait à Samarkande d'après un modèle chinois.

Le déclin

L'Égypte et la Syrie, du XIII^e au XV^e siècle, connaissent elles aussi une très brillante civilisation, fort appréciée en Europe, si l'on en juge par les très beaux objets qui vinrent enrichir les collections royales, comme par exemple le grand bassin incrusté d'argent et d'or connu sous le nom de « Baptistère de Saint-Louis », ou certains verres émaillés. Damas passe maître dans l'art de la céramique, et les inventaires des Médicis de Florence font état de la rentrée dans les collections ducales d'albarelli syriens.

→ La dernière grande période illustrée à l'exposition de l'Orangerie est celle qui couvre les XVI^e et XVII^e siècles, et pendant laquelle trois grandes puissances se partagent les terres dites classiques de l'Islam. D'Afghanistan, terre islamique depuis le XI^e siècle, Babour Chah, descendant de Tamerlan, part à la conquête des Indes et instaure dans la péninsule l'empire des Grands Mogols (1526-1838); quelques jades raffinés et des miniatures, où se mêlent les souvenirs de l'Iran et de l'Inde préislamique sont les témoins de cette brillante civilisation. En Iran, au début du XVI^e siècle, naît la première dynastie nationale des temps modernes, celle des Séfévides (1501-1732); le souverain le plus renommé en est sans doute Chah Abbas, qui fait d'Ispahan sa capitale. L'art connaît alors une nouvelle période de gloire. Les différents ateliers travaillent en collaboration les uns avec les autres, et tout un monde habituel aux miniatures se retrouve sur les tapis, les tissus et les céramiques: fleurs multiples, abritant des papillons et des oiseaux, scènes idylliques dans un cadre de jardin fleuri, où la musique et le vin tiennent une grande place.

En Asie Mineure, les Ottomans (1290-1922) attaquent Byzance, prennent Constantinople (1453) et s'avancent très avant en Europe Centrale, au Moyen-Orient et au Maghreb. Les sultans, puissants chefs militaires, sont aussi de grands amateurs d'art. Des liens très étroits unissent la cour turque aux cours européennes; les peintres vénitiens font le voyage en Turquie, et réciproquement, tandis que les somptueuses étoffes d'or et de velours sorties des ateliers d'Istanbul inspirent aux Italiens les tissus qui font leur gloire à travers l'Europe. Il est d'ailleurs fort intéressant de constater, sur les tableaux de la Renaissance, la présence d'étoffes et de tapis turcs, et de céramiques hispano-mauresques. Les thèmes chers à l'art ottoman sont différents de ceux que l'on peut voir en Iran séfévide. Ce sont surtout des fleurs, en particulier le fameux motif des « quatre fleurs » (tulipe, œillet, jacinthe, églantine), des motifs géométriques, et d'autres, venus d'Asie Centrale, comme les trois sequins et les « lèvres de Bouddha ». Les éléments, traités à grande échelle, entrent souvent dans une composition assez rigide, sauf toutefois dans la céramique, où se manifestent une grande liberté et une exquise fantaisie.

Mais c'est aussi ce goût de plus en plus prononcé de l'Europe pour l'Orient, qui, peu à peu, amène le déclin de l'art islamique. C'est pourquoi l'Exposition s'est fixée comme date limite le XVIII^e siècle. Mais nous espérons que cet aperçu très bref des chefs-d'œuvre des terres d'Islam aura su réveiller le goût des amateurs pour un art qu'ils croyaient géométrique et stéréotypé, et qu'ils découvrent figuratif et plein d'une vivante fantaisie.

Marthe BERNUS.
Conservateur au Musée du Louvre,
section des Arts musulmans.

Photo L. Adelia GALLO



« Le Bateau de la liberté »

peinture

Rencontre avec Lou Laurin-Lam



L'Histoire racontée aux enfants

Son père, professeur d'histoire à Stockholm, lui a enseigné le nom des grandes dynasties qui ont présidé aux destinées de la Suède. Aujourd'hui, Lou Laurin-Lam pense qu'il faut faire descendre de leur piédestal quelques-uns de ces rois: le grand Charles XII, notamment, dont Voltaire nous a conté les exploits, grand guerrier, mais peu préoccupé de la misère qu'il a provoquée chez son peuple et chez quelques autres, notamment polonais et russe, ou Gustav Vasa, dont le portrait figure à l'exposition; il a introduit la réforme en Suède, mais pourquoi, demande Lou Laurin-Lam? « pour prendre l'argent de l'Eglise ». Bien sûr, il a aussi apporté

l'indépendance à la Suède, « mais pour moi c'est un personnage plutôt rigolo! ». Plusieurs tableaux de l'artiste racontant les aventures de Gustav Vasa, ont été achetés par des collectivités suédoises.

L'Histoire revue et corrigée

En effet ces tableaux, ces « choses » comme les appelle l'artiste, et nous verrons plus loin pourquoi, sont extrêmement lisibles. Le langage est clair, amusant, percutant, plein d'humour, mais Lou Laurin-Lam témoigne et dénonce: « Libérez Angela Davis », « Tchombé traître du Congo ». Excédée par ce bébé suédois rose et joufflu, qui illustre les boîtes d'allumettes, elle le remplace par un enfant famélique du Biafra: « les Allumettes suédoises ».

Son témoignage pourtant n'est jamais agressif ou violent. Elle refuse de montrer la laideur et l'horreur, dont on nous abreuve quotidiennement. Elles existent certes, ce sont des faits, « mais elles finissent par nous rendre aveugles », dit Lou Laurin, « les choses que je fais, moi, je les voudrais belles. Je crois que l'ironie et la beauté peuvent être plus efficaces à la longue. Elles dénoncent des réalités que la révolution ne peut pas immédiatement surmonter. »

On voit que l'artiste connaît bien les dessinateurs politiques, mais ce qui l'a frappée davantage, au cours de ses voyages, ce sont les affiches populaires cubaines, « fabuleuses, énormes », ou encore et surtout les gigantesques parades chinoises, dont la naïveté, l'expressivité, la fraîcheur, l'ont beaucoup séduite. Toutes ces influences elle les rassemble et les rend irrésistibles dans des œuvres comme « le Bateau de la liberté » qui emporte Lenine, Mao, Fidel Lumumba, mais les poissons-scie de l'impérialisme entament le bateau!

Comment raconter l'Histoire?

« En général, je commence par un petit dessin — ensuite je décide de la dimension, puis j'exécute une sorte de maquette en papier journal. C'est à ce moment qu'interviennent les couleurs. »

« Très souvent, en travaillant, le dessin original de l'œuvre peut changer, devenir très différent. »

« Pourquoi ce mot de « choses » pour définir mes œuvres? Ce ne sont pas des peintures, puisqu'une peinture, m'a-t-on dit, doit être à l'huile! — ce sont plutôt des collages, encore que la technique du collage évoque pour moi de

tout autres recherches. celles des Cubistes, de Schwitters...

« J'emploie des matériaux divers et familiers, de la toile de matelas, de jute, du crin, de la ficelle, des chaînes, du bambou, dernièrement beaucoup de bouchons! »

A travers un langage très personnel Lou Laurin-Lam ne prétend à rien de moins, ni à rien de plus qu'à témoigner de son expérience, et à participer dans toute la mesure de ses moyens à l'évolution d'une civilisation.

Solange DREYFUS.

(1) Galerie la Cour d'Ingres, 7, rue de la Bucherie, Paris-V^e.

Participez à la souscription de

droit & liberté

lu... vu... entendu

■ Le premier numéro de « Combat réunionnais », publication destinée aux travailleurs réunionnais en France est paru le 1^{er} septembre. Bimestriel, il a pour objectif de « porter au premier plan la lutte menée par les travailleurs originaires de la Réunion pour leurs conditions de vie et de travail en France ».

■ « Libérez Angela Davis tout de suite »: un mot d'ordre d'actualité alors qu'a commencé le procès de la militante américaine mais aussi le titre d'un spectacle militant produit par la compagnie Valverde, accueillie par le théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis jusqu'au 10 octobre et ensuite du 3 au 19 décembre.

■ Le prochain magazine audio-visuel d'information « Certifié exact », qu'anime Roger Louis portera sur le thème « Tiers-Monde et développement » et sortira début octobre. Consciente de l'importance croissante de l'audio-visuel en matière d'information, l'équipe du Crepac et de Scopcolor qui réalise depuis 1969 ce magazine, au rythme de deux numéros par trimestre a réussi à promouvoir un véritable outil de recherche et d'éducation (8, rue de la Cossonnerie, Paris 2^e).

■ Il faut voir ou revoir « Le sel de la terre » de Herbert Biberman, le réalisateur de « Slaves » mort en juin dernier. Classique du cinéma social, ce film fut totalement boycotté aux U.S.A., où il n'a depuis 1965 qu'une diffusion extra-commerciale, ceci en raison du rôle actif que joua Biberman dans les mouvements de gauche alors que commence la chasse aux sorcières et le maccarthysme.

■ Dans « Pardonner? » paru aux éditions du Pavillon, Vladimir Jankélévitch se livre à des réflexions sur Auschwitz et l'extermination des juifs. Les textes groupés « sont le cri d'une âme mortellement blessée par une horreur sans nom... » écrit Jacques Madaule qui répond avec Pierre Abraham, directeur de la revue « Europe » aux propos du philosophe.

■ Le prochain film de Philippe Ogouz et Daniel Moosman, comédiens devenus producteurs — en particulier de « Biribi » — aura pour thème la grande rafle du 16 juillet 1942 au cours de laquelle 30 000 juifs furent parqués au Vel'd'Hiv avant d'être dirigés vers les camps de concentration nazis. Le metteur en scène de ce film est Gilio Pontecorvo.

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9^e) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité)

(6^e) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)

(10^e) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau).

Magasins ouverts tous les lundis



le cinéma

« L'incinérateur de cadavres »

Plus encore certes qu'un film sur le racisme « L'incinérateur de cadavres », de Juraj Hertz est un film sur et contre l'ambition petite-bourgeoise, sur la paranoïa à laquelle peuvent conduire l'arrivisme et l'espoir de confort, de quiétude du petit-bourgeois satisfait de lui-même, convaincu qu'on ne lui a pas encore fait la place qui lui revenait de droit dans le monde.

Ici, nous sommes en Tchécoslovaquie à la fin de la Première République, puis au temps de Munich et au début de l'occupation de tous les territoires en 1939. Un bon bourgeois, employé important dans une entreprise funéraire, plus exactement dans un « crématoire » vivait paisible et tranquille, médiocre entre sa femme qu'il chérissait tout en la trompant régulièrement dans un bordel sordide de Prague, et ses enfants, falots, gentils. Pour Noël, on mangeait traditionnellement de la carpe et l'on allumait toutes les bougies qu'il fallait à l'arbre. A table, tout le monde parlait tchèque. Tout aussi régulièrement notre homme s'en allait consulter son médecin, le docteur Bettelheim (un juif) pour se faire faire des prises de sang et être rassuré sur le fait de n'avoir contracté aucune maladie vénérienne lors de ses excursions extra-conjugales. Le film nous restitue toute cette période avec l'espèce d'insistance moite, lourde, avec cette sorte de torpeur languissante déjà traditionnelle dans le cinéma tchécoslovaque, dans les films de Forman, de Passer, de Schorm, de Menzel (Menzel joue ici avec beaucoup de talent le rôle d'un autre employé du crématoire, plus subalterne).

Petit à petit tout change. L'exécutant supérieur souhaite de l'avancement, une vie plus éclatante. Il deviendra effectivement directeur du crématoire. Il fréquentera les belles prostituées blondes du casino, mais entre-temps il sera rentré au parti nazi sur les conseils d'un de ses anciens camarades de la Première Guerre mondiale, hitlérien fanatique qui lui a suggéré qu'il devait bien avoir du sang allemand, « une goutte de sang allemand » dans les veines. Sa femme, brune, n'a-t-elle pas, par contre, du sang juif ? Dans la famille ne préparait d'ailleurs-t-on pas autrefois la carpe selon le rituel juif ? Du coup l'arriviste nazifié tue sa femme (il met en scène un faux suicide par pendaison), tue son fils (qui serait pour un quart juif) et le brûle avec les « clients » quotidiens. Ni vu, ni connu. L'homme en fait est tout près de se prendre pour Bouddha (il s'apparaît à lui-même en bonze s'annonçant la bonne

nouvelle) après s'être pris simplement pour le Dalaï-Lama. Toujours obsédé par le Tibet, il rêve d'y trouver l'omnipotence que sa vie petite-bourgeoise ne lui a jusque-là jamais assurée. Ajoutons qu'il a espionné et dénoncé entre-temps le docteur Bettelheim et ses amis.

Le meilleur du film : ses moments les plus simples, sur la torpeur des scènes au café ou de cette existence familiale en plein conformisme, sur les rêves érotiques ou les incartades lamentables du « héros », tout ce qui exprime sur un registre ou un autre une sorte de réalisme quotidien aux accents chuchotés, toute une façon de vivre plutôt que de vivre. Par contre, quelques effets excessifs, des « trucs », la déformation systématique des visages par des procédés optiques sentent un peu trop le bric à brac, un bric à brac un peu trop facilement « expressionniste » et qui transpire pas mal la littérature.

Un film qui n'est pas un chef-d'œuvre mais qui mérite, somme toute, d'être vu.

Louis GAFFORY.



les revues

J'ai épousé un noir

Après avoir félicité, dans notre dernier numéro, la revue « Bonne Soirée » pour trois excellents articles sur les mariages inter-raciaux, il nous faut parler en d'autres termes du mensuel « Lectures pour Tous » qui traite de ce sujet dans son numéro de septembre.

En effet, le « témoignage » publié, faisant état d'un mariage malheureux, veut mettre en garde les lecteurs contre de telles unions.

Plus qu'une mise en garde, c'est un ultimatum puisque l'auteur termine ainsi son article : « J'ai l'air de faire un procès impitoyable aux « créoles ». En général, oui. Il y a quelques très rares exceptions... Jeunes idéalistes amoureuses... n'épousez pas un noir. »

« Le noir, est-il dit encore, ne peut avoir les mêmes goûts, vues et mœurs, ni le même attachement aux « valeurs sûres » que la blanche européenne. Le noir « créole » a conservé de ses origines : africaine, musulmane (sic) et polygame, le mépris de la femme. Il est superstitieux, imbu de lui-même, mais complexé, cachottier, quémendeur et jaloux de la supériorité intellectuelle des blancs. Il est rusé, étrange, papillonnant et de surcroît nationaliste. »

Quel enfer et que de dangers menacent celle qui épouserait quand même cet horrible individu, juste bon pour la danse !

« Si elle lui fait des enfants, il voudra les lui enlever pour les faire élever « chez lui », leur apprendre un patois et des mœurs relâchées. Si elle va au pays, la blanche risque de les trouver normales, de tomber dans le chaos qu'est la société « créole ». Quant aux enfants métis dont la responsabilité des parents est grande de les avoir faits ce qu'ils sont... ils auront tendance à prendre leurs frères de race pour des sauvages alors que — en apparence du moins — ils sont identiques », etc...

Puisque « Lectures pour Tous » s'engage à publier d'autres sons de cloches, espérons qu'ils « tinteront » moins mal à nos oreilles antiracistes et amoureuses de la vérité. Du moins cette publication aurait-elle pu, si elle avait été objective, mettre en cause la conception même de ce « document » qui recourt, aux généralisations les plus abusives.

dénonçons ici de tels faiseurs de mensonges, de telles accumulations de préjugés raciaux qui suffisent à expliquer l'échec du mariage dont il est question (pour autant que le témoignage soit authentique), et qui n'expriment guère la « supériorité intellectuelle » de l'auteur.

L.T.

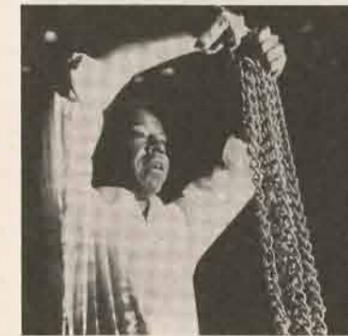


la musique

« El Cimarron » au festival de Munich

Le prestigieux Festival de Munich 1971 a été marqué par de grandes réalisations entre autres : **Die Schweigsame Frau**, de Richard Strauss, **Oedipus Rex**, de Stravinsky et d'excellents ballets comme « Présence » d'Alois Zimmermann, et surtout par la présentation d'un remarquable ouvrage d'Hans Werner Henze : « **El Cimarron** », récital pour quatre musiciens qui marque la détermination du compositeur de mettre ses recherches musicales au service d'un argument, d'une haute portée sociale.

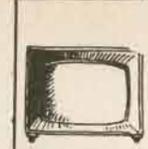
Des artistes de divers pays ont contribué à ce chant déchirant de fureur et d'espoir : Miguel Barnet, ethnologue et écrivain cubain, qui fit en 1963 connaissance d'un noir âgé de cent quatre ans : Estaban Montejo, né sous l'esclavage, évadé, combattant enfin contre les Espagnols durant la guerre d'Indépendance (1895/1898) ; les interprètes, avec



entre autres : William Pearson, né à Tennessee (U.S.A.), qui fait là une éblouissante création, se jouant des difficultés vocales d'un rôle épuisant, et dont la sincérité est déchirante — et Stomu Yamash'ta, né à Kyoto, qui est l'un des meilleurs percussionnistes du moment.

Hans Werner Henze a écrit là une longue incantation pleine de cris et de révolte, avec de belles images musicales suggérant avec force toute la magie et l'atmosphère étouffante d'une fuite dans les jungles de Cuba. Le choix des instruments — flûte : Karleins Zöller ; guitare : Wilhlem Bruck — apporte le complément classique d'instruments formels aux recherches sonores : percussions, chaînes, etc., où il excelle.

On n'oubliera pas de sitôt William Pearson enchaîné, chantant sa révolte sur un accompagnement de cymbale suspendue. Deutsche Gramophon a, heureusement, fixé à tout jamais ce grand moment d'émotion en deux disques 2707050 et 51. **B. S.-S.**



la télévision

Après la Lune, la Chine

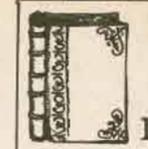
Pour la première fois des reporters de la télévision ont visité la Chine ; il ne tenait pas d'eux que ce fut plus tôt. Il faut bien parler d'événement : la Chine risquait de rester plus méconnue que la Lune, avec cette différence qu'elle est peuplée de 800 millions d'âmes ! Les images de Bernard Volker étaient, certes, un peu superficielles, folkloriques, cartepostales ; mais déjà elles ont fait discuter ; c'est un premier pas ; un tout petit premier pas. Il n'est pas question ici d'apprécier quant au fond le régime maoïste, mais de nous féliciter d'une première prise de contact — au niveau de l'information — qui ne peut être que bénéfique, dans la mesure où il est dangereux pour la paix que le tiers de l'humanité soit coupé du reste du monde. Le dialogue indispensable passe nécessairement par un effort de compréhension. Nous avons été frappés par la cohésion des foules autour d'un homme. Peut-être avons-nous souri en pensant à d'autres cultes de personnalité ? Mais n'aurions-nous pas tort d'en rester là ? Que savons-nous des Chinois, de leur civilisation, la plus ancienne du monde, de leur histoire, de leur mode de pensée ? N'oublions-nous pas trop facilement qu'il y a peu de temps ils mouraient de faim et de froid, comme des mouches ? Qu'ils furent humiliés, atrocement exploités pendant des siècles ?

La télé — et les Chinois eux-mêmes — ont levé un premier voile. Mais tout ou presque reste à découvrir, de l'acupuncture à la révolution culturelle, en passant par des matières aussi élémentaires que la géographie ou l'économie. Car il faut bien se l'avouer : de la Chine, nous sommes à 99 % des ignorants plus ou moins imprégnés d'idées reçues désuètes et périmées (que l'on retrouve parfois dans un feuilleton : ces mystérieux Chinois de « Tang », par exemple !).

Je ne parle pas ici des efforts nécessaires des Chinois pour aborder nos réalités. C'est un autre problème.

Mais peut-on compter sur la seule télévision pour nous guider dans ces découvertes indispensables ? Il n'y a, hélas, rien de moins sûr.

Jean COMTE.



les livres

Le combattant volontaire juif

Supplément au n° 130 de « Notre Volonté » bulletin de l'Union des engagés volontaires et anciens combattants juifs 1939-1945.

Pieusement élaboré par la célébration du 25^e anniversaire de l'Union des engagés volontaires et anciens combattants juifs, cet ouvrage ne représente pas une simple anthologie. Il s'agit de montrer que les juifs ont participé à toutes les formes du combat de la Deuxième Guerre mondiale, sur tous les fronts par toutes les armes, y compris celles de la clandestinité — comme le rappellent maints historiens de la résistance, tels que Lucien Steinberg, Annie Latour, David Diamant, Claude Levy, etc. Au nom de ce combat, au nom des millions de victimes juives du génocide, les responsables de l'ouvrage affirment à la fois leur solidarité avec Israël et leur volonté de triompher de l'antisémitisme toujours virulent malgré les apparences.

L'ouvrage forme un bel ensemble en français et en yiddish, bien illustré, dans lequel, tous les aspects de l'action résistante, tout l'éventail politique de la Résistance trouvent leur place.

Thomas MANN : LETTRES 1937-1947

Un ouvrage qui mériterait une étude approfondie et que nous recommandons à nos lecteurs. A travers les lettres que Thomas Mann, installé en Amérique, envoie à des centaines de correspondants illustres (Einstein, Bruno Walter, Brecht, Hermann Hesse), à ses enfants mobilisés, à des protégés, à toute l'intelligentsia américaine, on le sent vivre en symbiose avec tous ceux qui souffrent dans le monde, on le voit parcourir l'Amérique pour dénoncer le nazisme, pour venir en aide aux écrivains, savants, artistes persécutés, juifs, non juifs.

Dans le même temps, en Amérique, un autre groupe d'écrivains et d'artistes « amputés de l'Europe », Henry Miller, Anaïs Nin, s'efforçaient de ne pas laisser les rumeurs d'épouvante et de mort qui montèrent de l'Europe, des camps, porter atteinte à l'intégrité de leur œuvre et de leur Moi. Deux attitudes opposées, mais celle de Thomas Mann nous touche plus que celle d'Anaïs Nin, si passionnant soit le troisième volume de son journal.

(Anaïs NIN : JOURNAL, TOME III, Stock 1971.) Olga WORMSER-MIGOT.

LA VIE DU M.R.A.P.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1971

Une active fin d'année

LES trois mois à venir doivent représenter un couronnement éclatant de l'Année internationale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Le M.R.A.P. qui, le premier, a appelé à sa célébration et qui, sans en avoir le monopole, a tant fait pour lui donner une portée concrète, se réjouit des nombreuses prises de positions, orales et écrites, des multiples initiatives enregistrées jusqu'à présent.

D'ores et déjà, on peut affirmer que, grâce à nos efforts, et à cette levée des bonnes volontés, l'Année internationale aura sensiblement contribué, dans notre pays, à la prise de conscience du racisme sous toutes ses formes, et à la mobilisation nécessaire pour lui faire échec. Mais nous ne saurions en rester là, conscients que nous sommes de tout ce qui reste à faire.

Pour une législation antiraciste

En particulier, parmi les suggestions que nous avons soumises au Premier ministre, dès janvier, et qu'il n'ont pas eu de suite, il en est une sur laquelle il nous paraît indispensable d'insister : le vote par le Parlement des propositions de lois

antiracistes élaborées par le M.R.A.P., dont l'inscription à l'ordre du jour dépend de la seule décision du gouvernement.

Sans cela, la ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, en avril dernier, n'aurait été, pour une grande part, qu'un « coup de chapeau » à des principes, sans application réelle. Nous affirmons hautement que notre pays s'honorerait en adoptant au cours de la prochaine session parlementaire ces textes exactement conformes aux recommandations de l'O.N.U.

Une semaine d'action

Pour les trois prochains mois, au plan national, d'importants projets s'élaborent encore au sein des organismes du M.R.A.P. en vue d'amplifier l'action entreprise. Au plan local nos comités sont invités à clore l'Année, par des manifestations aussi spectaculaires que possibles permettant le rassemblement actif de toutes les forces antiracistes. Chaque comité du M.R.A.P., local ou départemental, peut et doit être l'initiateur, d'ici décembre, d'une semaine d'action contre le racisme, à laquelle participeront d'une façon coordonnée :

les syndicats dans les entreprises, notamment, par l'affirmation et la défense des droits des travailleurs immigrés ; les enseignants et étudiants dans les établissements scolaires par des débats, études, dessins, exposés, etc. ; les municipalités, les Maisons de Jeunes, les associations culturelles et autres, dans les agglomérations et les quartiers par des projections de films, expositions, spectacles, réunions, colloques... Il conviendrait que ces « semaines » aboutissent à des meetings, réalisés dans un large esprit d'union, qui en dresseraient le bilan et en tireraient les conclusions.

Même là où il n'existe pas de comité du M.R.A.P., des militants, prenant contact avec les groupements intéressés, pourraient dans bien des cas, tant le soutien au combat antiraciste s'est affirmé dans la dernière période, susciter des manifestations de cette sorte, tout en jetant les bases de structures stables pour notre Mouvement.

C'est dès maintenant que nos amis doivent se mettre à l'œuvre. Le temps passe vite : avant que finisse 1971, faisons en sorte que l'Année internationale accomplisse toutes les promesses dont elle est porteuse.

Solidarité

Dans la dernière période, le M.R.A.P. a estimé de son devoir, dans un esprit de solidarité humaine, de s'associer à diverses campagnes ayant pour but de sauver des hommes poursuivis en raison de leurs opinions ou de leurs origines, et condamnés dans des procès n'offrant pas les garanties souhaitables d'objectivité.

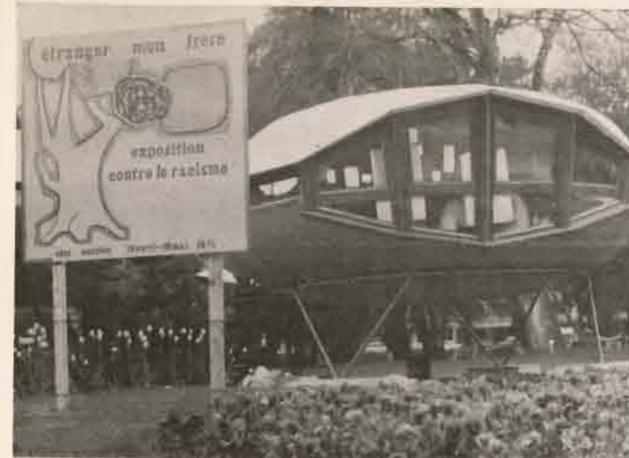
Nous nous sentons concernés, en particulier quand de telles atteintes aux droits de l'homme ont lieu dans des pays qui ont connu l'oppression coloniale et où sévissent contre les forces progressistes des méthodes comparables à celles du passé. C'est le cas à Marrakech, où le tribunal, a prononcé cinq condamnations à mort, dont quatre par contumace, et l'autre frappant Mohamed Ajar, qui est immédiatement menacé. Ce militant syndicaliste de cinquante et un ans, condamné, selon les paroles du procureur, pour sa « volonté de voir la situation économique et sociale changer au Maroc », avait déjà été condamné à mort au temps de la colonisation en raison de sa lutte pour l'indépendance de son pays. En violation de toutes les règles internationales, il a été livré en janvier 1970 par la police de Franco à celle du général Oufkir. Nous nous joignons aux voix nombreuses qui s'élèvent pour tenter d'arrêter le bras des bourreaux.

Fin juillet le M.R.A.P. a exprimé sa vive émotion devant la répression sanglante déchainée au Soudan. Le communiqué qu'il a rendu public déclare :

« Le M.R.A.P. qui unit des adhérents et militants d'opinions, confessions et origines les plus diverses, se place en dehors de toute option partisane. C'est avec d'autant plus d'énergie qu'il condamne, où qu'elles se produisent les violences tendant à étouffer la démocratie, la libre disposition des peuples et les droits de l'homme. C'est pourquoi il condamne les arrestations massives, les parodies de justice, les exécutions sommaires, le climat de délation et de progrom qu'ont imposé par la force les dirigeants soudanais et leurs alliés. Il demande instamment qu'il soit mis fin à cette situation inadmissible et que soient rétablies immédiatement les libertés démocratiques.

« Le M.R.A.P. met en garde l'opinion française contre certaines tentatives visant à donner de ces dramatiques événements une interprétation raciste. Nul ne doit oublier que les pays aujourd'hui concernés n'ont pas hélas ! l'apanage de la répression, de l'arbitraire et des méthodes fascistes, et qu'il faut distinguer, là-bas comme ici, les bourreaux et les peuples qui en sont victimes. De même par-delà les frontières et les différences, les hommes de cœur et de progrès, tous ceux qui luttent pour la justice et la paix affirment et affirmeront leur solidarité profonde contre l'oppression et la répression ».

Annecy : Un mois... et ses suites



Le comité du M.R.A.P. d'Annecy, animé par Francis Angeloz, a organisé dans les « bulles » du Clos Bouliou, au centre de la ville, avec l'appui de la municipalité et de diverses associations, une remarquable exposition, qui a duré un mois, du 19 avril au 19 mai.

Sous le titre « Etranger mon frère », les photos, tableaux, textes, documents, ont été rassemblés en trois thèmes occupant chacun une « bulle » (construction ronde, préfabriquée) différente : le racisme dans le monde, les travailleurs étrangers en France, les travailleurs étrangers en Haute-Savoie. Résultat d'une préparation collective de plusieurs mois, cette exposition avait été annoncée par 2 000 affiches, des tracts, des invitations, des articles de la presse locale, ainsi que par de multiples prises de contacts avec les écoles, Maisons de jeunes, etc.

15 000 personnes environ, parmi lesquelles une forte proportion de moins-de-vingt ans l'ont visitée. Chacune recevait un complément de documentation ronéotypée ; de nombreux ouvrages sur le racisme et des centaines d'exemplaires de « Droit et Liberté » ont été diffusés. Pendant son déroulement, deux tables rondes ont eu lieu : sur les droits des travailleurs immigrés et sur les aspects pédagogiques de la lutte contre les préjugés raciaux — animées respectivement par M^e Faletti et par M. Aujulat, inspecteur d'Académie.



DROIT ET LIBERTÉ — N° 305 — SEPTEMBRE-OCTOBRE 1971

Tirant les conclusions de cette féconde initiative, les associations intéressées ont arrêté en juin, au cours d'une réunion, des dispositions pratiques pour poursuivre en commun l'action contre le racisme et assurer une solidarité efficace à ceux qui en sont victimes. Parmi les problèmes examinés : l'information de l'opinion publique, l'éducation de la jeunesse, l'alphabétisation des travailleurs immigrés et la défense de leurs droits, les contacts avec les gitans, le soutien aux grandes organisations internationales.



Aix : Journées d'amitié

L'Association d'amitié et d'aide aux migrants, en liaison avec le M.R.A.P., a pris l'initiative de Journées d'amitié entre les peuples et de lutte contre le racisme, dont l'organisation sera assurée par un comité groupant une quinzaine d'associations.

Ces Journées, qui se dérouleront en novembre comporteront de multiples initiatives qui donnent lieu actuellement à une intense préparation : conférences, débats et projections dans le cadre des établissements scolaires et des centres socio-culturels ; présentation de films dans les ciné-clubs, les maisons de jeunes et certaines grandes salles de la ville (ainsi : « Elise ou la vraie vie » sera projeté au « Rex », le 16 novembre) ; expositions sur les travailleurs immigrés et sur la déportation.



Saintes : Une enquête

La presse du Sud-Ouest a publié en juillet les premiers résultats de l'enquête sur le racisme réalisée à Saintes (Charente-Maritime) par le Comité de coordination contre le racisme, créé avec l'actif concours du M.R.A.P. à l'occasion de l'Année internationale.

Diffusé dans une région limitée, le questionnaire a recueilli en quelques semaines plus de 400 réponses, dont 247 de jeunes (étudiants et apprentis). Dans un premier commentaire, les initiateurs de l'enquête constatent :

« A priori, peu de gens se déclarent racistes, mais des contradictions apparaissent dans un même questionnaire, révélant un racisme latent et la complexité du problème (...).

« Les causes du racisme apparaissent généralement d'ordre social et économique, et débordent la question raciale proprement dite (...). La situation des travailleurs étrangers provoque des réactions très hostiles si elle se pose sous la forme de concurrence sur le plan de l'emploi. Mais nombreux sont ceux qui font ressortir que les étrangers font le sale travail. Toutefois, la majorité, y compris ceux qui se présentent comme racistes, constate que les conditions de vie des travailleurs immigrés sont épouvantables (...).

« Un grand nombre de jeunes désirent accueillir de jeunes étrangers : 179 pour, 30 contre, 38 abstentions. Des adultes aussi, expriment le même souhait (...).

« Plusieurs personnes se déclarent prêtes à contribuer à la lutte contre le racisme, mais n'en voient pas très clairement les moyens. »

Le Comité prépare une analyse plus approfondie des résultats de l'enquête.

Marseille : Contre les exactions racistes

Déclenchée lors de la crise pétrolière, la campagne raciste contre les travailleurs algériens n'a pas cessé en août à Aix-en-Provence et Marseille. Dans cette dernière ville, de nouvelles agressions ont été perpétrées par des commandos fascistes : contre deux commerçants nord-africains de la Belle-de-Mai, contre un passant, rue Nationale.

Dans un communiqué, le comité du M.R.A.P. des Bouches-du-Rhône « s'élève avec indignation contre ces odieux attentats », et demande « aux autorités compétentes de tout mettre en œuvre pour arrêter et châtier les lâches auteurs de ces procédés hitlériens ».

Avez-vous renouvelé
votre abonnement
à

**droit &
liberté**

LES ÉDITIONS DU PAVILLON

Directeur-gérant : Roger MARIA

5, rue Rollin, Paris-5^e - Tél. : 326-84-29 - C.C.P. Paris 10.865.02

C.C.P. Paris 10.865.02

Vient de paraître :

David Diamant

Les Juifs dans la Résistance française (1940-1944).

Préface d'Albert Ouzoulias et postface de Charles Lederman, président de l'U.J.R.E. ... 29,00 F

E.-N. Dzelepy

Le secret de Churchill.

(Vers la Troisième Guerre mondiale? 1945-1948. Genèse de la guerre froide).

Préface du Pr. H. Laugier, membre de l'Institut, ancien secrétaire général-adjoint de l'O.N.U. ... 33,00 F

Action poétique n° 48.

(Maïakovsky et les futurismes, suite Brecht) ... 9,00 F

Rappel :

Vladimir Jankélévitch, professeur à la Sorbonne
Pardonnez?

Avec deux lettres, en postface de **Pierre Abraham et de Jacques Madaule** ... 9,00 F

André Wurmser

L'Eternel, les Juifs et moi

Avec une lettre liminaire de **Roland Leroy** ... 12,00 F

Gilles Perrault (auteur de « L'Orchestre Rouge »)

Du service secret au gouvernement invisible (La C.I.A.) ... 7,50 F

Vente aux libraires : ODÉON-DIFFUSION, 24, rue Racine, Paris-VI^e - Tél. : 033-77-95.

Répondant à une lettre que lui avait adressée Serge Kriwkoski, au nom du comité du M.R.A.P., M. Gaston Defferre, député-maire de Marseille écrit :

« J'ai l'honneur de vous informer que votre correspondance a retenu tout mon intérêt et que, tout comme vous, je déplore les graves incidents auxquels ces actes ont donné lieu. J'ai du reste immédiatement demandé à M. le préfet des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité duquel sont placés les services de police, de prendre toutes mesures utiles afin de faire appliquer la réglementation sanctionnant sévèrement toute apologie du racisme. Je vous tiendrai bien entendu au courant. »

combat
pour
la paix

35, RUE DE CLICHY, PARIS-9^e

Menuel édité
par le Conseil National
du Mouvement de la Paix

Tél : 874-35-86 - C.C.P. Paris 10.072-53

Au sommaire du 15 septembre 1971

* **Marchands de canons, « image de marque » de la France ?**

* **Duperie pour un massacre**
(après la publication des rapports du Pentagone).

*

Rappel :

* **P. et H. Jacot : Origines du conflit du Proche-Orient** (numéro spécial : franco 3 F).

* **Mégatonnes, mégamorts, un monde capable de se surtuer.**
(Numéro 247 : franco 2 F.)

* **Pays industrialisés, tiers-monde et paix ;** une étude d'André Zweyacker (numéros 244 et 245 : franco 4 F.).

Specimen sur demande : « Combat pour la Paix, 35, rue de Clichy, Paris-9^e - C.C.P. 10.072.53 - Abonnement 1 an (10 numéros) : 18 F, le numéro 2 F.

GANTS - TÉTINES



Chez votre pharmacien

SACHEZ AUSSI QUE...

■ **« La promotion culturelle des travailleurs immigrés ne peut-être réelle que si elle prend place dans une perspective de développement social et économique, tendant à assurer à l'immigré des conditions décentes de logement, de travail, de santé, de loisirs » :** ainsi s'exprime le C.L.A.P. (Comité de liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion) au nom de 46 associations (dont le M.R.A.P.) qui le composent, dans un appel lancé à l'occasion de la Journée internationale de l'Alphabétisation.

■ **Une cérémonie à la mémoire des déportés** a eu lieu le 19 septembre à Paris à la synagogue des Tournelles, en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles Pierre Paraf, président du M.R.A.P. Le Grand-Rabbin Kaplan a consacré son sermon à l'Année internationale de lutte contre le racisme.

■ **Le comité du M.R.A.P. de Toulouse** et plusieurs autres organisations ont flétri dans une déclaration commune les exactions récentes commises dans cette ville contre des travailleurs algériens.

■ **Le comité du M.R.A.P. du 12^e arrondissement**, à Paris, a participé avec de nombreuses autres organisations à un débat sur la situation en Indochine.

■ **A la manifestation commémorative de la rafle** du 16 juillet 1942, à l'issue de laquelle 30 000 juifs parisiens furent parqués dans le Vélodrome d'Hiver, le M.R.A.P. était représenté par une délégation que conduisait Charles Palant, vice-président du Mouvement.

■ **Au cours des stages** organisés fin juillet, par le Comité d'entreprise de la Régie Renault pour les moniteurs de ses colonies de vacances, deux demi-journées ont été consacrées aux travailleurs immigrés et au racisme, avec la participation de responsables syndicaux et d'Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P. Celui-ci avait également pris part à un débat sur les problèmes culturels à la fête des jeunes travailleurs de la Régie, le 6 juin, à Mennecy.

■ **Pour la paix en Indochine**, le M.R.A.P. a participé aux manifestations qui ont eu lieu le 20 juillet, à l'appel de 42 organisations, à l'occasion du 17^e anniversaire des Accords de Genève. Le 29 juin, une délégation où notre Mouvement était représenté par Marie-Magdeleine Carbet, membre du Conseil national, s'est rendue à l'ambassade des Etats-Unis pour porter un procès-verbal des manifestations de mai, et un message aux forces pacifiques américaines.

■ **Le comité du M.R.A.P. d'Aubenas (Ardèche)** a organisé une soirée-débat, avec projection du film « O Salto ».

■ **A la Fête de l'Humanité**, comme les années précédentes, les comités du M.R.A.P. de la région parisienne ont présenté un stand comportant une exposition sur l'apartheid en Afrique du Sud, qui a reçu des milliers de visiteurs. Une pétition contre tout soutien aux racistes sud-africains a recueilli des signatures en abondance. Le stand assurait également la diffusion de « Droit et Liberté » ainsi que de livres et disques relatifs au racisme. Pour son financement, un bar et une « boutique » (vêtements et objets internationaux) complétaient cet ensemble, dont le succès a été l'œuvre de nombreux militants.

NOTRE CARNET

MARIAGES

Notre ami **Jean-Claude CAZENAVE**, du Comité d'Aix-en-Provence, s'est marié le 11 septembre avec Mlle **Denise TARDY**. Félicitations et meilleurs vœux aux jeunes époux.

Nous avons appris avec joie le mariage de notre ami **François MAITRE** avec **Blanche GRINBAUM**, petite-fille de nos fidèles amis Fryena et Herchl Wolmark. Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

NAISSANCES

C'est avec joie que nous annonçons la naissance de **Cyril**, fils de Marianne et Jean-Christophe **SLUCKI** et petit-fils de Serge Kriwkoski, responsable du Comité du M.R.A.P. des Bouches-du-Rhône. Qu'ils trouvent ici nos affectueuses félicitations et nos vœux chaleureux.

Nous apprenons également la naissance de **Kalina**, fille de M. et Mme Jacques **VILLEROY**, et petite-fille de M. et Mme Robert Villeroy. Nos félicitations et nos vœux cordiaux.

NOS DEUILS

C'est avec peine que nous avons appris le décès de **Suzanne BRILLANT**, née Pihoux, peu de temps après celui de son mari. Tous deux étaient, de longue date, des amis fidèles de notre Mouvement. A leur famille, nos très sincères condoléances.

m r a p

BULLETIN D'ADHÉSION

Désireux de soutenir l'action contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix.

J'ADHÈRE AU M.R.A.P.

Nom Prénom

Profession

Adresse

Je vous envoie, à cet effet, la somme de

Je souhaite :

- recevoir une documentation complète sur le M.R.A.P.
- être invité à ses réunions et manifestations,
- participer à l'un de ses Comités locaux ou professionnels.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 10 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du M.R.A.P.

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET POUR LA PAIX (M.R.A.P.)
120, rue Saint-Denis - Paris (2^e) - Téléphone : 231-09-57 - C.C.P. : 14-825-85 Paris

EDUCATION A LA FRATERNITE

Propos de Rentrée

Il a été déjà beaucoup question, dans les pages de cette revue que son directeur veut bien réserver au C.L.E.P.R. et à son Bulletin, de la façon dont les éducateurs peuvent et doivent contribuer pour leur part à la célébration de cette Année internationale de lutte contre les préjugés raciaux.

En cette rentrée, je voudrais d'abord leur rappeler que l'année n'est pas terminée, et qu'ils disposent encore de ce trimestre pour poursuivre et, si possible, intensifier encore leur effort dans ce domaine — étant bien entendu d'ailleurs qu'il s'agit d'une action continue et de longue haleine qui devra être continuée bien au-delà de cette année.

Les problèmes particuliers que soulève la présence dans nos classes de nombreux enfants de travailleurs immigrés ont été souvent et longuement évoqués par nous, dans ces colonnes et ailleurs. Ils concernent tant leur protection contre des préjugés auxquels ils sont, plus que d'autres, exposés que les conditions d'une intégration qui cependant ne doit pas leur faire perdre contact avec leur culture originelle. Nos amis trouveront les principales études qui leur ont été consacrées par nous dans le numéro de novembre

1970 de **Droit & Liberté**, ainsi que dans le compte rendu, paru en brochure, du colloque tenu sous nos auspices et celles du M.R.A.P. à Nanterre. En dehors du cercle des publications qui nous sont propres, on pourra lire l'article paru dans la revue « L'Education » du 6 mai 1971 sous le titre : « 750 000 enfants de travailleurs immigrés » et sous ma signature.

Mais il ne s'agit pas seulement de ces enfants, si dignes d'intérêt qu'ils nous aient paru. C'est la **totalité** de nos élèves, français et étrangers, qui doivent bénéficier de notre « éducation à la fraternité » ; celle-ci doit leur permettre d'échapper aux préjugés de race, ou s'ils en ont été touchés sous l'effet d'un endoctrinement extérieur à l'école, de les dominer et de les dépasser.

Dès l'école maternelle

Ceci dit, nous voudrions rappeler brièvement les possibilités qui s'offrent ici aux enseignants et éducateurs selon le niveau d'âge des enfants auxquels ils s'adressent.

L'éducation antiraciste ne saurait être entreprise trop tôt. C'est dès l'âge de

l'école maternelle qu'il convient de s'y atteler. Nous avons eu, pour ne prendre que cet exemple, plus d'une occasion de présenter à des publics divers l'admirable film de Jean Schmidt : « Derrière la fenêtre » ; on y voit comment une institutrice, douée il est vrai d'un sens de l'enfance, d'un art de parler aux enfants, de les mettre en confiance, de communiquer avec eux sans doute assez exceptionnels, réussit à délivrer ses élèves de la terreur panique que leur inspiraient tout d'abord gitans et clochards, nombreux dans leur quartier.

À l'école primaire, l'enseignement de la morale offre mainte opportunité pour travailler à développer chez les enfants les vertus de l'ouverture à autrui, de la compréhension interraciale et internationale.

Dans le second degré, les foyers socio-éducatifs peuvent être le lieu d'élection de l'éducation à la fraternité. Il est malheureusement vrai qu'ils sont encore insuffisamment répandus et, d'autre part, qu'ils n'ont été que trop rarement conçus comme visant principalement à l'information sur les problèmes du monde contemporain et à la formation civique et politique. La plupart des activités de « clubs » qui s'y sont développés n'ont aucun rapport à cette fin. Par contre, il n'est que juste de rendre hommage à l'excellent travail qui se poursuit, dans ce domaine, au sein des clubs Unesco, à l'activité desquels nous nous réjouissons que participent dès maintenant un assez grand nombre — que nous souhaiterions plus grand encore — de nos lecteurs et amis. Seulement il faut bien rappeler que ces clubs ne se constituent et ne se développent que sur la base du volontariat, alors que l'exigence de lutter contre le racisme s'impose pour **tous** les jeunes. C'est donc dans le cadre des programmes qui leur sont communs à tous (instruction civique, histoire et géographie, français, langues vivantes, etc.) que les enseignants doivent s'appliquer d'abord à lui faire droit.

Les méthodes à utiliser sont, à l'exclusion de ces leçons magistrales dont la formule nous apparaît périmée, celles que nous avons tenté de préciser ailleurs : cf., sur la méthodologie générale de l'éducation civique, notre article dans le numéro double de **Droit & Liberté** de décembre 1970 et janvier 1971, p. 55 ; et spécialement sur les enquêtes concernant le racisme qui peuvent être — avec beaucoup de précautions — confiées aux enfants, nos remarques dans le numéro d'avril 1971, ainsi que l'exemple de questionnaire proposé dans le même numéro par M. l'abbé Pihan.

Comptez d'abord

sur vous-même

À la fin de l'article précité de décembre 1970 nous écrivions, nous adressant aux enseignants et éducateurs : « Ne comptez pas trop sur la vertu des consignes et instructions ministérielles, mais comptez d'abord sur vous-mêmes ! Commençons par mettre au point tous ensemble, par nos libres initiatives, par la confrontation de nos réflexions, de nos efforts, de nos expériences les éléments d'une doctrine et surtout d'une pratique de l'éducation antiraciste ; et espérons qu'à ce moment, les pouvoirs publics souvent longs à s'emouvoir, suivront. » Force nous est de constater que le conseil reste plus que jamais valable, et que la timide espérance que nous exprimions dans les dernières lignes ne s'est pas réalisée : il semble que le ministère de l'Éducation nationale ne se sente nullement concerné par la célébration de l'Année internationale de lutte contre le racisme ; en tout cas, toutes les démarches que nous avons tentées auprès de lui comme auprès de l'Office de la radio-télévision scolaire, qui dépend de lui, sont demeurées vaines et de nul effet.

Heureusement, nous avons trouvé meilleur accueil et plus d'ouverture au problème ailleurs, et notamment à la Jeunesse et aux Sports, à l'O.R.T.F. : c'est ainsi que nous avons pu participer à quelques-uns, le 3 juillet, à l'émission, consacrée ce jour-là au racisme, de Francis Crémieux et Jean de Beer sur « Le Monde contemporain ».

Nous nous félicitons également des contacts noués ces derniers mois avec les associations de Parents d'élèves (cf. numéro de juillet-août 1971, p. 38) ; nous comptons bien les développer dans l'avenir.

Marc-André BLOCH,
Président du C.L.E.P.R.

Dites-le avec des timbres...

PENDANT l'Année internationale contre le racisme, ne manquez pas d'utiliser et de diffuser les timbres édités par le M.R.A.P. Ceux de grand format (110 × 140 mm) peuvent se coller sur la vitre d'une voiture, la vitrine d'un magasin, d'une bibliothèque, etc.

Ceux de petit format (28 × 55 mm), peuvent figurer sur votre courrier, vos cahiers, dossiers, livres, etc.

Grâce à ces timbres, vous exprimerez votre attachement à la cause antiraciste, vous suscitez l'attention et une réflexion salutaire sur les problèmes qui nous tiennent à cœur.



Les commandes doivent être passées au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, Paris (2^e). (C.C.P. 14-825-85).

Le grand timbre : 10 F ; le petit : 1 F (10 F la feuille de dix). Remise de 20 % pour toute commande atteignant 50 F.



Collection le Chansonnier International Grand Prix du Disque

ARGENTINE

Atahualpa Yupanqui :
Trabajo, quiero trabajo. LDX 74371

Duerme negrito. LDX 74394

Preguntitas sobre Dios. LDX 74415

CHILI

Juan Capra :
Canto a lo humano. LDX 74407

MEXIQUE

Judith Reyes :
Cronica Mexicana. LDX 74421

URUGUAY

Daniel Viglietti :
Canciones para mi America. LDX 74362

LE CHANT PROFOND DE L'AMÉRIQUE

LATINE

par Alfredo et Yolanda de Robertis
et Pedro Serrano. (Présentation en
album avec texte bilingue.) LDX 74395

BRÉSIL

Sertaos et Favellas. LDX 74346

« EDUCATION A LA FRATERNITE » est la rubrique mensuelle du Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux (C.L.E.P.R.).

Le C.L.E.P.R. développe ses activités :

— En organisant des rencontres et des débats entre éducateurs tel le colloque de Nanterre sur la scolarisation des enfants des travailleurs immigrés.

— En favorisant les échanges d'expériences entre les enseignants et en leur envoyant la documentation qu'ils demandent.

Il a besoin, pour cela, du soutien de tous ceux qui s'intéressent à son action et la jugent nécessaire.

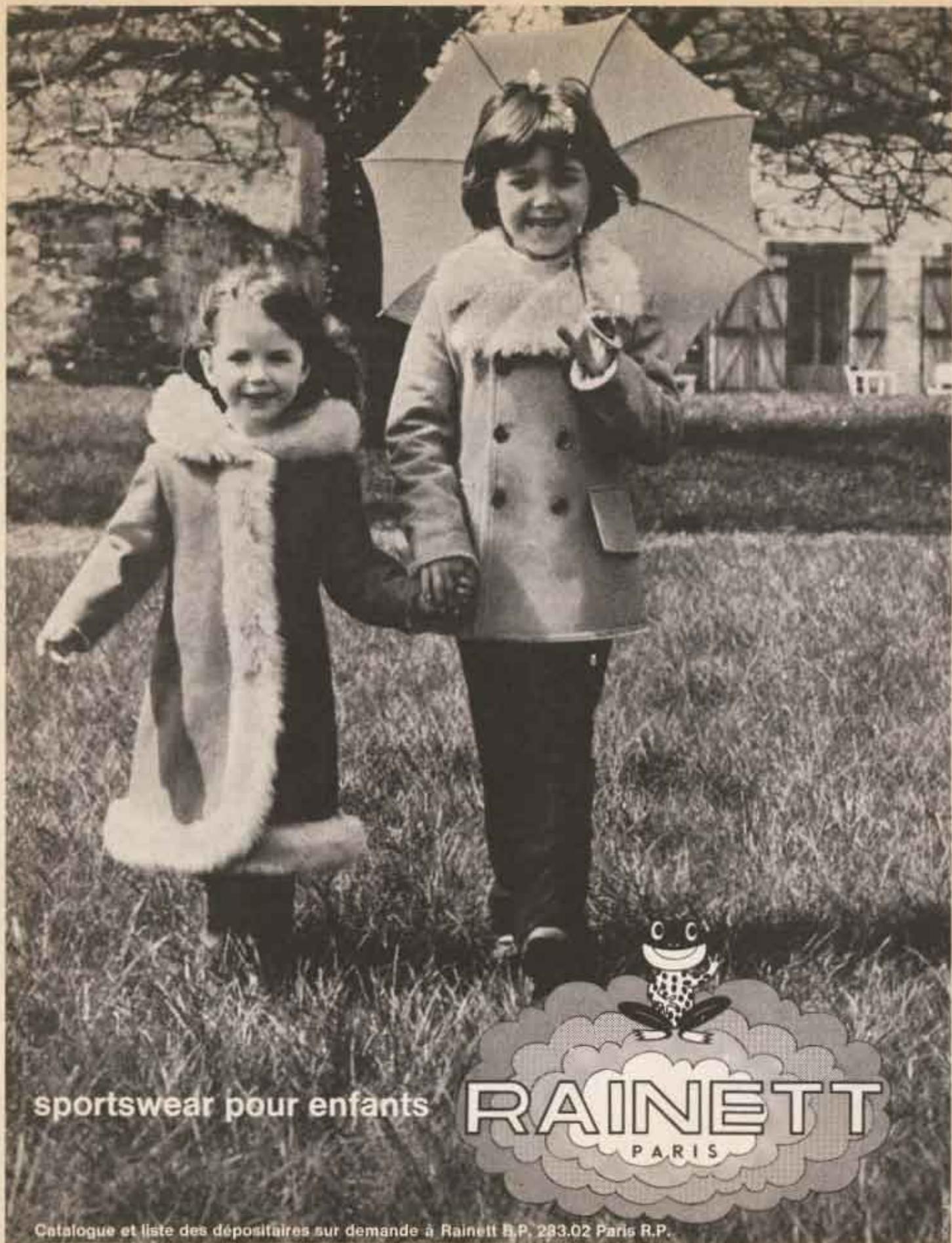
MONTANT DE LA COTISATION :

Membre actif : 10 F (donnant droit aux deux numéros annuels de **Droit & Liberté** où paraît un dossier de 8 pages réalisé par le C.L.E.P.R.), cette cotisation minimale étant portée à 5 F pour les abonnés à **Droit & Liberté**.

Membre donateur : 20 F.

Membre bienfaiteur : A partir de 30 F.

Adresser les adhésions à Mlle Renée Baboulène, 50, rue des Poissonniers, Paris (18^e) avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle R. Baboulène, institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177-35, Paris).



sportswear pour enfants

RAINETT
PARIS

Catalogue et liste des dépositaires sur demande à Rainett B.P. 283.02 Paris R.P.